



2021

Rapport d'activités

Commission communautaire française





Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois

Rapport d'activités 2021 et perspectives 2022

Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

Vous retrouverez cette publication sur www.ccf.brussels
à la rubrique «Qui sommes-nous ?».



POUR LA LECTURE DE CE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comme vous le savez, des pratiques linguistiques se développent constamment afin d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes, et les stéréotypes qui les accompagnent, et de veiller ainsi à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques.

Dans ce rapport, nous avons tenu compte de cette évolution tout en veillant à respecter l'obligation légale d'être conforme à la norme européenne WCAG 2.0 niveau AA. Celle-ci vise à rendre « accessible » la lecture et la compréhension des textes publiés sur les sites Internet et les applications mobiles des organismes du secteur public à toutes les personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le but exclusif d'offrir à toutes et à tous une lecture encore plus aisée et compréhensible, nous avons opté pour une écriture beaucoup plus fluide en employant uniquement le « **MASCULIN NEUTRE** » dans l'entièreté de ce rapport d'activités, tout en respectant le décret de la Communauté française du 21 juin 1993 qui impose la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre dans les actes officiels, la correspondance administrative et la publication d'offres ou de demandes d'emploi.

Nous remercions encore la **Ligue braille** et plusieurs de ses membres d'avoir accepté l'année dernière de réaliser un exercice de lecture de nos textes avec des écritures différentes (masculin genré, conjonction, inclusive et point médian) à l'aide de barrette braille et des logiciels de synthèse vocale NVDA et JAWS.

C'était leurs réactions qui nous avaient permis de faire ce choix, que nous maintenons pour ce rapport d'activités 2021.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	11
SERVICE SecrÉTARIAT GÉNÉRAL	14
CELLULE COMMUNICATION	16
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)	18
CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	21
CELLULE NON MARCHAND	24
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	25
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	30
SERVICE INSPECTION	32
SERVICE JURIDIQUE	36
SERVICE SOCIAL	38
SERVICE CONTRÔLE INTERNE	40
DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE	42
SERVICE ENSEIGNEMENT	44
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	52
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	56
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	64
SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES	68
SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	72

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE	76
SERVICE AFFAIRES SOCIALES	78
SERVICE SANTÉ	84
SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE	98
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES [DAPH]	104
SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT	108
SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES	112
SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION	116
SERVICE INITIATIVES - INFORMATION	120
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	124
SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	128
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	136

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	146
CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	150
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	155
SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES	156
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	162
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES	168
SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	170
SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS	172
SERVICE ACHATS	182
CELLULE TRANSITION	184
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	186
ABRÉVIATIONS	188
RÉALISATION DE L'OUVRAGE	193
ANNEXE	194

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

2021 : se stabiliser dans un environnement incertain.

L'année 2021 a encore été une année compliquée et la crise s'installant, les nouvelles pratiques administratives s'installent aussi.

Que ce soit dans nos écoles, avec les associations que la Commission communautaire française (COCOF) agréée et ou subventionne, nous avons poursuivi l'amélioration et la professionnalisation de nos procédures pour que notre administration soit agile, efficace, disponible et qu'elle simplifie la vie des administrés et des familles bruxelloises.

La COCOF s'inscrit volontairement dans un réseau de collaboration et de solidarité avec d'autres administrations bruxelloises afin que ce soit le trajet du Bruxellois qui détermine l'organisation des services de l'administration plutôt que le citoyen qui doit chercher dans le dédale des institutions. Il y a encore du chemin à parcourir mais les collaborations avec la Commission communautaire commune (COCOM), aussi bien dans la gestion des crises sanitaires, humaines, que dans l'organisation de l'offre sociale et de la santé, vont dans ce sens.

En tant qu'administration, nous nous efforçons également d'être un modèle en termes de transition, de mobilité, de développement durable, d'accessibilité de nos sites et d'égalité des chances. Une multitude de projets qui sont autant d'occasions de réinventer notre quotidien.

Dans nos pratiques journalières, nous avons entamé une démarche participative et collective pour proposer et professionnaliser une nouvelle organisation du travail qui tienne compte du travail à domicile, qui devient

la règle, tout en maintenant notre capacité d'assurer notre mission de service public aux Bruxellois.

En ces périodes, où plus rien n'est vraiment prévisible, nous devons construire notre stabilité en nous appuyant sur des supports souples et adaptables que sont les valeurs fondamentales de notre administration : service public, solidarité, efficacité, efficience, participation, éthique, professionnalisme. Nous ne nous priverons pas des opportunités de nouvelles collaborations et de rencontres. Les nouveaux outils mis à disposition que ce soit en équipements informatiques ou en logiciels de travail collaboratif sont intégrés dans nos méthodes de travail et de communication. Et nous veillons à nous rappeler que chacune de nos actions a pour objectif d'améliorer le bien-être des Bruxellois.

Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale



PARTENAIRES DE LA COCOF



VALEURS DE LA COCOF

Service public

Solidarité

Efficacité, efficience

Participation

Éthique

Professionalisme

SERVICE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Créé fin 2013, le service Secrétariat général constitue l'interface entre différentes directions d'administration par la mise en œuvre de dossiers transversaux, tels les accords du non marchand ou comme ce fut le cas en 2020, la gestion et le pilotage des Fonds Covid, en lien avec les cabinets de tutelle.

C'est également au sein du Secrétariat général que sont menés à bien différents dossiers transversaux, tels ceux des « Relations internationales », de « l'Égalité des chances » ou encore des « Fonds européens ».

Le Secrétariat assure également le suivi et la mise en œuvre de collaborations avec les services du Collège réuni et d'Iriscare, essentiellement dans la gestion des dossiers du secteur Non marchand.

Ainsi, chaque administration met ses expertises spécifiques à disposition du public afin de donner un cadre structurel et collectif à la mise en œuvre des accords, sans dédoubler les lieux de concertation.

Le service coopère aussi avec le Collège réuni et Iriscare notamment dans :

- le suivi des différents accords de coopération ;
- la mise en place de contrôle interne selon des processus identiques ;
- la définition d'une approche « bruxelloise » uniforme en matière d'aides d'État ;
- l'harmonisation des normes sectorielles en vigueur ;
- la mise en place des concertations stratégiques IT structurelles.

Outre les cellules dont les réalisations et les projets sont développés dans les pages qui suivent, le Secrétariat général peut également compter sur le professionnalisme des agents qui composent les cellules de la chancellerie, de la politique générale, de l'assurance volontariat ou du bien-être psychosocial.

Sans oublier les métiers de support qui contribuent au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration et relèvent également du Secrétariat général, à savoir : le personnel d'accueil, les huissiers, les chauffeurs ou les responsables du courrier.

CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'institution et son public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, associations, médias, autres institutions...).

Elle développe deux axes de travail :

- une communication interne tournée vers les agents de la Commission communautaire française (COCOF) à travers des informations, articles et documents publiés sur l'intranet, la lettre d'information L'Écho-Cof, l'aide à la conception et la mise en place de stratégies et de plans de communication pour les projets de services demandeurs, la conception de supports graphiques (cartes de visite, affiches, flyers, etc.) et l'organisation d'événements internes ;
- une communication externe tournée vers tous les autres publics (membres de nos organes législatifs et exécutifs, autres administrations, associations, journalistes, grand public, etc.) à travers le site internet officiel de l'administration ainsi que des sites satellites de services spécifiques et les réseaux sociaux ; la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication pour l'administration elle-même ainsi que l'organisation d'événements externes (salons, fête de l'IRIS,...).

Réalisations et faits marquants 2021

Tout comme l'année précédente, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire Covid-19 qui a eu des répercussions importantes sur les activités de

la cellule, comme des annulations d'événements tels que la fête de l'IRIS ou la fête nationale du 21 juillet, ainsi que la suppression momentanée de la publication de la lettre d'information « L'Écho-Cof » au profit d'un site spécialement créé lors du premier confinement et d'une liste de diffusion d'articles centrés sur la situation sanitaire et ses répercussions sur les agents.

Malgré un contexte difficile marqué entre autres par le télétravail, la cellule Communication peut se féliciter de nombreuses réalisations cette année.

- Organisation de la Fête de Nouvel An du personnel à l'Auditorium Jacques Brel.
- Peaufinement du nouveau site internet de la COCOF : www.ccf.brussels, conçu et réalisé par la cellule.
- Mise en accessibilité du site et d'un grand nombre de documents qui y sont présents.
- Mise en conformité du site avec les décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), la Commission communautaire commune (COCOM) et la Commission communautaire française (COCOF) relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises du 16 mai 2019.

Tout au long de l'année, la cellule Communication a également réalisé les activités suivantes :

- aide à la rédaction et diffusion d'informations de service via les *Infococof* ;
- accompagnement de différents services (Culture, RH, cellule Transition, etc.) dans la conception et la réalisation de plans de communication pour leurs projets ;

- accompagnement de services demandeurs pour la mise en accessibilité de leurs documents ;
- mise en valeur des activités des différents services par la rédaction ou la publication d'articles ou d'informations à leur sujet sur l'intranet, le site internet et les réseaux sociaux ;
- publication et parution du rapport d'activités 2020, en collaboration avec une coordinatrice, une équipe de 5 relecteurs et un responsable de la mise en « Accessibilité Web », afin de vérifier le respect des exigences de la directive européenne (UE) 2016/2022 ;
- création d'affiches, de posters, de publicités institutionnelles, d'infographies, de cartes de visite et de cartes de vœux animées ;
- suivi et mise à jour quotidienne de la page Facebook avec une belle progression d'abonnés en un an ;
- réponses aux questions posées par les visiteurs de nos différents médias.

Perspectives 2022

Outre les événements récurrents, l'accompagnement des services dans leur communication journalière par la création de communiqués, la mise à jour quotidienne des différents médias et la production de la lettre d'information mensuelle, la cellule Communication aura quelques chantiers à poursuivre ou à lancer en 2022 :

- continuer à accompagner les différents services pour la production de contenus répondant aux exigences d'accessibilité liée à la directive européenne (UE) 2016/2022, afin que tous les documents présents sur le site internet mais aussi l'intranet et tous les sites connexes de la COCOF répondent aux normes d'accessibilité ;
- adapter l'Intranet à l'évolution de chaque service et de leurs projets ;
- participer aux efforts mis en place par l'ensemble des services sur la problématique du « *handistreaming* » ;
- élaborer le rapport d'activités 2021 ;
- créer une infolettre externe ;
- finaliser la charte graphique de la COCOF ;
- explorer de nouveaux supports plus digitaux comme la vidéo, le motion design, etc.
- organiser les événements qui peuvent être repris en « présentiel », comme la fête de l'Iris du 8 mai ;
- organiser un événement pour près de 80 agents pensionnés qui nous ont quittés discrètement pendant la pandémie ;
- organiser la remise des décorations civiques.

CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE (CADEQ)

La cellule CADEQ se compose de 2 secteurs :

1. Secteur ambulatoire dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé

La cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée au sein de l'administration en 2010 par le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Son rôle spécifique d'interface entre l'administration, les services agréés concernés et le politique est défini par le décret précité et son arrêté d'application. Elle a pour mission principale d'informer et d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre obligatoire de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) auprès des services et des organismes de coordination agréés.

Tous les trois ans, elle est à l'initiative du lancement des procédures de la DEQ : appel à thèmes vers les services ambulatoires, classification et communication des thèmes, analyse et validation des projets déposés.

Tout au long de l'année, elle accompagne et encadre l'ensemble des projets mis en œuvre dans les secteurs ambulatoires.

La CADEQ recueille des données spécifiques sur la mise en œuvre des projets qui permettent l'élaboration du rapport annuel, prévu par le

décret. Ce rapport est transmis pour information au Conseil consultatif bruxellois francophone, sections « Aide et soins à domicile » et « Services ambulatoires », au Parlement bruxellois et est ensuite visible sur le site Internet de la Commission communautaire française (COCOF).

Réalisations et faits marquants 2021

En 2021, l'ensemble des services ambulatoires entament leur deuxième année du quatrième triennat.

La crise sanitaire a nécessité d'importantes adaptations de la part des services mais également de la CADEQ. Celle-ci, à défaut de rencontres sur le terrain, a privilégié les interactions en visioconférence et/ou par téléphone.

Les simples demandes d'information ont trouvé réponses par courrier électronique.

Une attention particulière a été portée aux services nouvellement agréés (Maisons médicales) et aux nouvelles directions ou coordinations de services agréés.

Ils ont tous été contactés afin de leur offrir une information complète sur la DEQ et la CADEQ.

Perspectives 2022

La vigilance restera portée sur les missions habituelles de la CADEQ et l'accompagnement méthodologique des projets DEQ en cours dans les secteurs relevant de l'ambulatorie en raison des bouleversements liés à la suite de la crise sanitaire.

Les Maisons médicales récemment agréées bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour le dépôt de projet, prévu en juillet 2022, de leur première démarche.

L'ensemble des services agréés des dix secteurs, ainsi que les fédérations sectorielles, seront invités à faire des propositions thématiques sectorielles à mettre en œuvre sous forme de démarche d'évaluation qualitative lors du prochain triennat : 2023-2025.

2. Secteur de l'aide aux personnes en situation de handicap

Le décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (article 102) et les arrêtés sectoriels d'application entrés progressivement en vigueur ont instauré la réalisation d'une évaluation interne par les associations agréées.

Afin de faciliter la réalisation de cette évaluation par les associations concernées, une circulaire explicative relative à la mise en œuvre de l'évaluation interne a été élaborée début 2020. Cette circulaire en présente le contexte, rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités de mise en œuvre.

Les missions de la CADEQ, telles que définies dans cette circulaire, sont les suivantes :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne ;
- organiser des rencontres régulières avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive ;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

Réalisations et faits marquants 2021

Cette année a été marquée par la formalisation des projets d'évaluation interne dans les rapports annuels d'activités des associations concernées (premier cycle d'évaluation 2020-2022).

Dans ce cadre, la CADEQ a poursuivi sa démarche d'accompagnement à la demande des associations (clarification des attentes de l'administration, échanges sur les projets d'évaluation en cours de formulation).

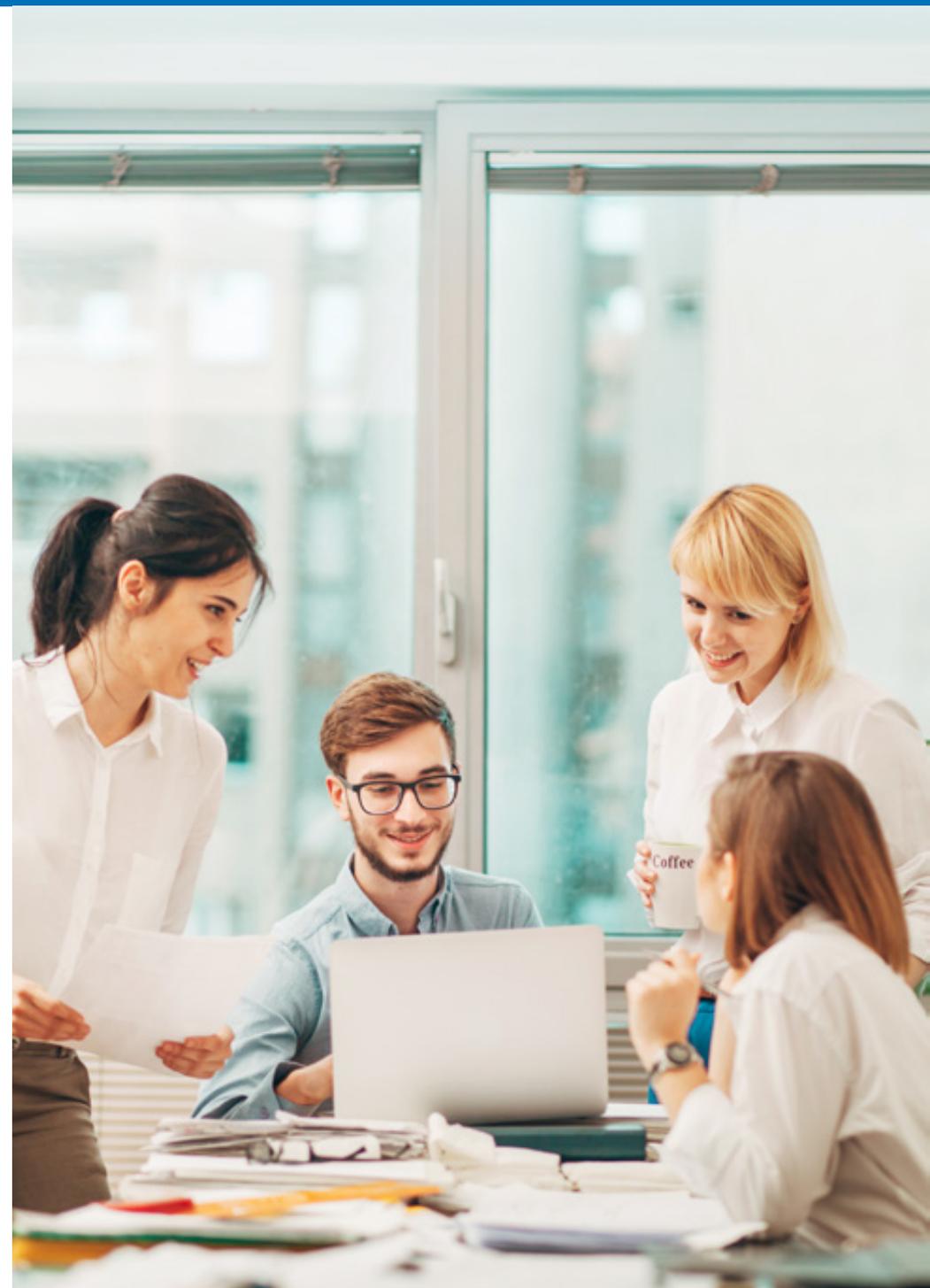
Après l'analyse de leurs rapports annuels d'activités (partie consacrée à l'évaluation interne), la CADEQ a rencontré plusieurs responsables de services d'accompagnement et autres services d'aide à l'intégration et des représentants de quelques entreprises de travail adapté (ETA), afin de leur donner un retour et échanger sur leurs projets d'évaluation en cours.

Une réunion a été organisée avec chaque nouveau service agréé pour l'informer de la démarche d'évaluation interne (les dispositions réglementaires, le partage de documents et de ressources utiles).

Perspectives 2022

La CADEQ poursuivra sa démarche d'accompagnement : à la demande des associations, d'initiative sur base de l'analyse des prochains rapports annuels d'activités et pour informer les nouveaux services agréés.

En plus de l'accompagnement individualisé, la CADEQ envisage de communiquer aux différents intervenants (services concernés, entreprises de travail adapté, fédérations professionnelles, administrations), une note synthétique sur l'état des lieux du processus d'évaluation interne en cours, en vue de partager au minimum des informations anonymisées susceptibles d'intéresser de manière globale toutes les parties prenantes.



CELLULE ÉGALITE DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances mène une action transversale au travers des différentes directions de la Commission communautaire française (COCOF). Elle s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines pour lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, liée à l'origine ethnique, la culture, l'orientation sexuelle et le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc.

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent : l'un avec UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) depuis 2012 et le second avec l'IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel de la COCOF, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans son travail quotidien, la cellule :

- dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF :
 - effectue chaque année un travail d'analyse sous l'angle du genre de l'exercice budgétaire de l'année suivante (gender budgeting). Le but de cette analyse du processus budgétaire est de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes ;
 - présente ses missions dans les différentes directions d'administration et sensibilise les agents à la notion de genre et au gender budgeting ;
 - travaille à la mise en œuvre du gender mainstreaming, ou approche intégrée de la dimension de genre, au sein de la COCOF ;
- dans le cadre du décret du 15 décembre 2016 portant intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la COCOF :
 - pilote le groupe de coordination « *handistreaming* », c'est-à-dire l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises (infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport...);
- participe à divers comités d'accompagnement et de suivi de plans nationaux ou bruxellois dans le cadre des compétences transversales de la COCOF ;
- organise des midis ateliers thématiques (genre, sexisme, discriminations, violences conjugales, harcèlement, écoféminisme, etc.) sur les différents sites de la COCOF ;

- participe de manière récurrente à des ateliers ou séminaires sur des thématiques liées à ses compétences (discriminations, genre, âgisme, LGBTQIA+ etc.).

Réalisations et faits marquants 2021

- Accueil au sein de l'équipe du responsable du groupe de coordination « *handistreaming* ». Etant donné le caractère transversal du « *handistreaming* », il était logique que la supervision et le soutien du groupe soient effectués par la cellule.
- Réalisation du rapport intermédiaire « *handistreaming* ».
- Rédaction du projet d'arrêté du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les politiques de la COCOF. La mise en œuvre est prévue pour l'année 2022.
- Elaboration du rapport d'intégration de la dimension de genre dans le budget initial 2022 (gender budgeting).
- Organisation d'activités à destination des agents sur le thème du genre : organisation d'un concours sur la visibilité des femmes belges pour le 8 mars (Journée internationale des droits des femmes) et visite d'une exposition organisée par l'ULB sur le thème des sorcières le 25 novembre (Journée internationale contre les violences faites aux femmes).

- Dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (plan VIF), un budget supplémentaire de 100.000 EUR a été alloué à la cellule pour financer des associations qui portent des projets sur le thème des violences faites aux femmes. Dans ce cadre, ont été soutenus des projets relatifs aux problématiques du genre tels que :

- un plan de lutte contre les violences dans l'HORECA et le monde de la nuit ;
- la réalisation du portail #stopviolencesfemmeshandicap ;
- l'exposition « Witches » ;
- l'organisation d'une biennale pour explorer la question du mariage dans le spectacle vivant ;
- la réalisation des Journées du Matrimoine et de la Saison Matrimoine 2021-2022.

- D'autres subsides ont été octroyés dans le cadre de la lutte contre les discriminations tels que :

- un événement sportif dans le cadre du projet « Sport de quartier sans frontières liées au sexe » ;
- la création de « Surdi-écoute », plateforme d'écoute pour personnes sourdes ou malentendantes ;
- soutien à la parentalité par un accompagnement de proximité de parents en situation de précarité.

Perspectives 2022

- Elaboration des premières phases du Plan de diversité (désignation d'un manager de la diversité, afin d'établir un état des lieux qualitatif et quantitatif de la diversité et d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action).
 - Elaboration du processus de mise en œuvre de l'arrêté intégration de la dimension de genre, programmation et implémentation des dispositions de l'arrêté.
 - Organisation de formations destinées aux personnes-ressources au sein de la COCOF pour aider les personnes victimes de violences conjugales.
- Mise en accessibilité du site internet « Discriminons-nous ».
 - Accueil de stagiaire(s) en situation de handicap dans le cadre du DuoDay.
 - Suivi du plan d'actions « *handistreaming* » en vue de la rédaction du rapport de fin de législature (2024).



CELLULE NON MARCHAND

Le « Non marchand » (NM) englobe différents secteurs relevant des compétences de la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit de la santé et de l'aide aux personnes, de l'aide aux personnes handicapées, de l'insertion socio-professionnelle (ISP) et de la cohésion sociale. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'administration.

En 2000 et 2018, plusieurs accords intersectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel des associations agréées et subventionnées et de soutenir les employeurs.

Réalisations et faits marquants 2021

Fin 2021, au terme de longues négociations avec les partenaires sociaux, un nouvel accord a pu être conclu, il couvre la période 2021-2024. Bien que complexe, ce nouvel accord est équilibré et poursuit 5 objectifs majeurs :

1. la revalorisation salariale en faveur des travailleurs « non-marchand » qui sera mise en œuvre, progressivement, notamment par le biais d'une implémentation de la classification et du modèle salarial IFIC, développés par l'asbl Institut de classification des fonction (IF-IC) ;

2. l'amélioration des conditions de travail par la mise en œuvre de mesures dites de *tenabilité* pour diminuer la pénibilité du métier dans certains secteurs et en augmenter l'attractivité, à savoir un droit à 3 semaines consécutives de congés, des horaires connus à l'avance, le plan tandem, la stabilité des contrats de travail, etc. ;

3. le renforcement de normes de personnel ;

4. le renforcement de la mobilité intra-bruxelloise via l'octroi d'un tarif préférentiel « libre parcours » pour l'ensemble des travailleurs des asbl du secteur non-marchand ;

5. la mise en œuvre de mesures innovantes de mutualisation et de support visant à renforcer les différents secteurs par l'organisation d'une plus grande transversalité des fonctions.

Perspectives 2022

La cellule organisera des groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du nouvel accord et participera aux réunions de travail des services du Collège réuni et de Iriscare.

CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côtés du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La Commission communautaire française (COCOF) a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

Par ailleurs, la COCOF a signé deux accords de partenariat avec des entités infra-étatiques :

- le 1^{er} décembre 2017, une entente avec l'Île-de-France visant à promouvoir la création d'une société toujours plus inclusive entre les deux régions ;
- le 25 mars 2019, un protocole de coopération et de partenariat avec le Conseil de la Région de l'Oriental, l'Agence pour la Promotion et

le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume du Maroc visant à établir un partenariat durable entre les deux régions pour contribuer à créer les conditions optimales pour le mieux vivre ensemble, favoriser la mise en place de politiques de cohésion sociale au bénéfice des populations, établir et développer le dialogue et l'approche participative avec le tissu associatif qui joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une société cosmopolite et interculturelle, encourager, maintenir et développer l'inclusion sociale des populations.

L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

La COCOF a octroyé des aides financières pour soutenir la participation d'experts à des projets de coopération internationale (11 subventions) et à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (17 subventions).

Ces 28 subventions ont concerné notamment 5 accueils à Bruxelles et 20 déplacements à l'étranger.

Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (9) et en Afrique (14).

57% des projets ont porté sur la santé, 14% sur la cohésion sociale et 29% touchent les autres compétences (formation professionnelle, personnes handicapées, action sociale et tourisme social).

Accords bilatéraux : 252.000 EUR
Hors accords : 60.000 EUR / 28 projets

11 Coopérations internationales

17 Colloques

5 Accueils à Bruxelles

20 Envois à l'étranger

9 Europe

14 Afrique

Réalisations et faits marquants 2021

La COCOF a lancé un appel à projets permettant de soutenir des organisations de première ligne actives à l'étranger pour répondre à des besoins immédiats dans le cadre du Covid-19.

Cet appel visait à financer des actions de terrain menées par des partenaires étrangers bien identifiés.

14 projets ont été soutenus pour des actions menées dans les pays suivants : Bénin (2), Sénégal (1), Guinée (1), Liban (1), Haïti (1), Roumanie (3), Tunisie (3), Turquie (1) et Pologne (1).

Lancement de l'appel à projets dans le cadre de la coopération bilatérale avec la République Démocratique du Congo.

L'appel à projets, relatif à la prochaine session de la Commission mixte permanente (CMP) qui se tiendra entre la Communauté française de Belgique, la Région wallonne, la COCOF de la Région de Bruxelles-Capitale et la République Démocratique du Congo, a été lancé auprès des opérateurs en novembre 2021.

Le prochain programme de coopération 2022-2026 avec la République Démocratique du Congo a fait l'objet d'un dialogue bilatéral en vue de fixer ses axes prioritaires et qui aboutira à la session d'une CMP prévue en mai 2022, outil souverain de l'aboutissement de ce dialogue bilatéral, de la définition du programme de travail et de l'évaluation de celui-ci.

Quatre axes prioritaires ont été identifiés conjointement avec la Partie congolaise :

1. L'axe développement d'activités économiques, à savoir : le soutien au développement de structures et à la création d'entreprises, notamment dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage incluant également un volet formation et sécurité des filières d'approvisionnement alimentaire.
2. L'axe renforcement des institutions provinciales au travers du renforcement des capacités des entités territoriales décentralisées et de partenariats au niveau des provinces wallonnes.
3. L'axe culturel : outre la poursuite des activités de diffusion/promotion initiées notamment par le Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa et le Bureau de Lubumbashi et le soutien aux échanges culturels entre artistes de la FW-B et de la RDC, un accent spécifique sera mis sur l'accompagnement des industries culturelles émergentes dans les domaines de la musique et du cinéma à se structurer de manière pérenne. Il s'agira prioritairement de répondre au besoin d'accompagnement en management des structures culturelles via des outils innovants tel le coaching en incubation d'entreprises culturelles mais aussi de permettre, par le développement des capacités institutionnelles et de formation, de renforcer le tissu créateur d'emplois et générateur de revenus.
4. L'axe éducation, à savoir :
 - la formation des enseignants et prioritairement le développement d'une compétence locale dans le domaine du numérique et de la formation à distance ;

- la formation dans le domaine du sport et plus particulièrement le renforcement des capacités des cadres du Ministère du Sport et des fédérations sportives dans le domaine du sport féminin (football et basket) ainsi que l'appui à la gestion et à la pérennisation des infrastructures sportives issues des Jeux de la Francophonie.

De façon transversale, à chacun de ces quatre axes stratégiques sectoriels, les priorités suivantes seront appliquées :

- la promotion des droits humains et égalité des genres ;
- le renforcement des capacités des individus à assurer leur autonomie politique, sociale et économique ;
- la valorisation de la femme et des jeunes filles avec une attention particulière sur la situation des femmes en zones rurales (conditions de vie, formation...) ;
- le soutien aux initiatives publiques ou privées de décentralisation ;
- la prise en compte de l'impact environnemental ;
- la recherche de synergies et de partenariats.

Concernant la concentration géographique du programme de travail, outre les provinces de Kinshasa et de Lubumbashi et du Kongo central, une attention particulière sera accordée aux propositions qui concerneraient d'autres provinces telles les Kivus, où toute l'attention du Gouvernement congolais se porte actuellement.

Perspectives 2022

Coopération avec le Québec

La 12^{ème} session de la CMP Wallonie-Bruxelles/Québec, biennium 2022-2024, se tiendra à Québec à la mi-juin 2022.

L'appel à projets de cette CMP a été lancé en mars 22.

Coopération avec le Royaume du Maroc

La 8e session de la CMP avec le Maroc pourrait se tenir au dernier trimestre de l'année 2022.

Wallonie-Bruxelles International (WBI), en concertation avec les différents représentants des parties prenantes à l'accord de coopération signé avec ce pays, a rédigé une note « Stratégie-pays, perspectives et feuille de route 2023-27 » en vue de préparer l'appel à projets prévu dans le cadre du second trimestre de 2022.



SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la Commission communautaire française (COCOF), à Bruxelles Formation (BF) et à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les agents pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail sont :

- la sécurité au travail ;
- la protection de la santé des membres du personnel au travail ;
- les aspects psychosociaux du travail ;
- l'ergonomie ;
- l'hygiène du travail ;
- l'embellissement des lieux de travail ;
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une conseillère-cheffe de service et comprend quatre sections :

- le département de Médecine du travail ;
- la section Gestion des risques de la COCOF ;
- la section Gestion des risques de BF ;
- la section Gestion des risques de la HELdB.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code BET sont assurées par le SIPP, à l'exception des missions relatives à la protection des risques psychosociaux au travail pour lesquelles le SIPP collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (Cohezio).

En application de l'article 43 de la loi sur le BET, les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Les conseillers en prévention établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du SIPP sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base BET (CCB-BET) de la COCOF et de BF, et à la Commission Paritaire Locale BET de la HELdB.

Le SIPP assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



SERVICE INSPECTION

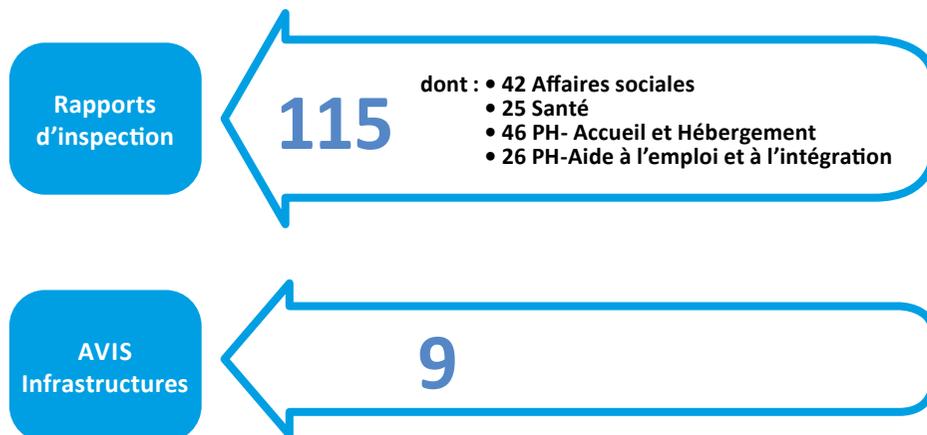
Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer une mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant des services Santé, Affaires sociales et Aide aux personnes handicapées.

Pour exercer la mission du service, les inspecteurs désignés par le GFB vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le GFB.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et également dans le cadre de la gestion des plaintes.

Quelques chiffres



Réalizations et faits marquants 2021

La crise sanitaire du Covid-19 a encore été bien présente durant l'année 2021.

Dans ce cadre, nous avons accueilli un expert en santé publique pour renforcer le service Inspection.

2021 fut l'année « vaccination ». Nous avons accompagné les asbl pour organiser la vaccination « Covid-19 », tant pour le personnel que pour les bénéficiaires.

La collaboration intense entre toutes les entités bruxelloises s'est poursuivie.

Le numéro d'appel unique, le 02/800.84.48, s'est avéré très utile pour les associations et le soutien aux directions.

Nous avons également accueilli 2 nouveaux inspecteurs.

Objectifs globaux

- Au niveau des prestations :
 - le premier objectif de maintien des agréments à jour (renouvellements) et de traitement de toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis a été atteint ;

- le second objectif d'accompagner au mieux les associations face à l'épidémie Covid-19 et de suivre la vaccination a également été atteint.

Un bilan de cette crise sanitaire a été réalisé dans le secteur des services d'aide aux toxicomanes, dans les services d'accueil familial, services de soutien aux activités sociales, services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes, services de loisirs inclusifs, services de participation à des activités collectives et services d'appui à la formation professionnelle et a débuté dans le secteur des services d'accompagnement.

- Au niveau du développement :

- le premier objectif visait à poursuivre l'harmonisation du travail d'inspection.

Dans ce cadre, la poursuite de recherche de transversalité dans l'ensemble de l'équipe a permis de gagner en harmonisation des procédures.

- le second objectif a été de soutenir l'amélioration de la cohésion de l'équipe et la bonne intégration des nouveaux agents dans l'équipe.

Objectifs par secteurs

Pour les secteurs de la DA Affaires sociales, Santé et Cohésion sociale :

42

rappports de renouvellement d'agrément et de modification d'agrément.

5

rappports d'agrément d'une nouvelle structure.

30

rappports d'inspection portant sur une thématique spécifique .

9

délibérations des sessions de formation des aides familiales.

Pour les secteurs de la DA d'aide aux personnes handicapées (PHARE) :

18

rappports de renouvellement d'agrément.

18

rappports d'inspections thématiques.

7

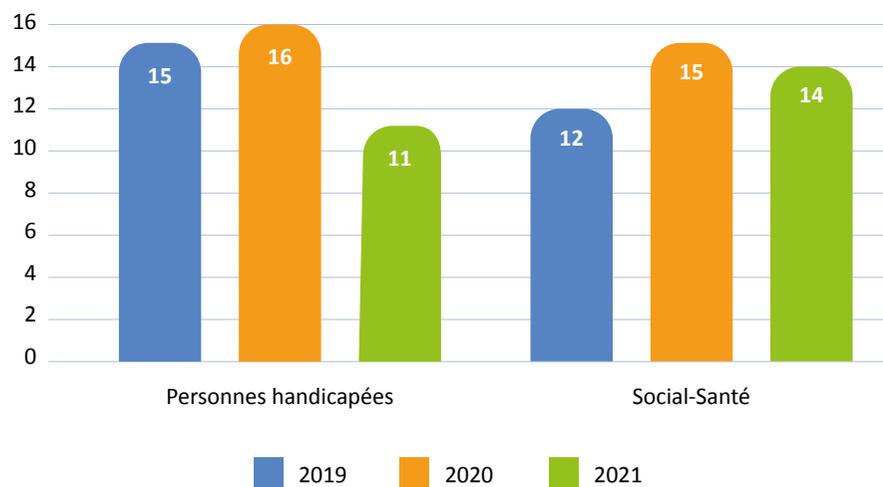
rappports de modification d'agrément.

Le traitement des plaintes

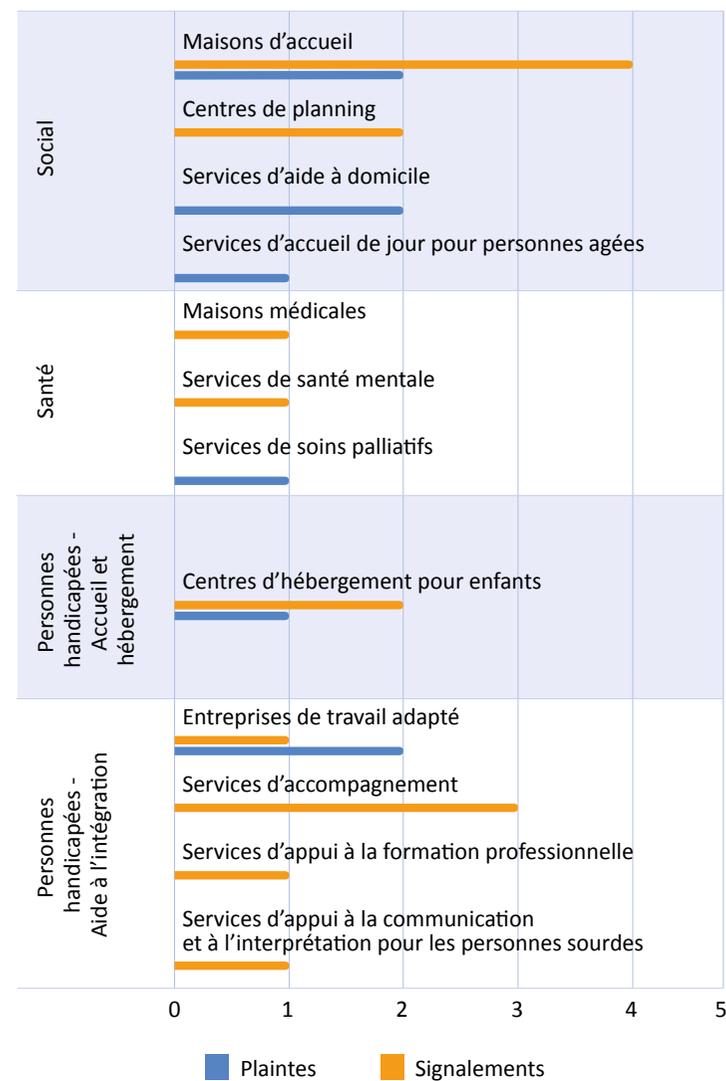
L'année 2021 a compté 25 contacts (soit 6 de moins qu'en 2020). De ces 25 contacts, 11 ont été traités comme des plaintes et 14 comme des signalements.

De plus, 26 contacts nous sont parvenus et étaient hors des compétences du service : le transport scolaire, l'enseignement, les PMS, les centres de vaccination, le call-center Covid-19, la Croix-Rouge et les maisons de repos, soit des institutions non agréées par la COCOF. Ces demandes ont été relayées vers les instances compétentes.

Répartition par secteur et par année



Répartition par type de demande et par secteur



Perspectives 2022

Objectifs globaux

- Au niveau des prestations :
 - **le premier objectif** restera de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modification d'agrément dans les délais requis ;
 - **le second objectif** sera d'augmenter notre présence et nos contacts dans les services, les centres et les entreprises.
- Au niveau du développement :
 - **le premier objectif** sera de soutenir l'amélioration de la cohésion de l'équipe et la bonne intégration des nouveaux agents dans l'équipe ;
 - **le second objectif** visera à stabiliser l'outil informatique utilisé par le service.

Objectifs par secteurs

- Pour les secteurs de la direction d'administration (DA) en charge des personnes handicapées (PHARE) :
 - mener à bien les renouvellements d'agrément de 23 centres et services accueillant des personnes handicapées, ainsi que 3 services d'accompagnement et 12 entreprises de travail adapté (ETA) ;

- réaliser des inspections thématiques concernant la prise en charge des soins infirmiers dans les structures d'hébergement et finaliser l'analyse des pratiques des services d'accompagnement durant la crise sanitaire Covid-19.

- Pour les secteurs de la DA Affaires sociales, Santé :

- mener à bien le renouvellement de l'agrément d'un hôpital psychiatrique, de la structure psychothérapeutique mixte et de l'Initiative d'habitation protégée (IHP), de 2 maisons médicales, de 3 maisons d'accueil, ainsi que dans le secteur des personnes âgées : 3 services d'accueil de jour, 2 services de télévigilance et 1 service d'écoute des personnes âgées ;

- suivre les demandes de modification d'agrément ;

- participer au jury de délibération des sessions de formation des aides familiales ;

- réaliser des inspections thématiques dans le secteur de la santé mentale concernant l'accueil et les pratiques liées à la crise sanitaire Covid-19. Cette dernière thématique sera également analysée dans les services de médiations de dettes.

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique est un service transversal qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés publics, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des assurances.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions. Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux. Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés. Il a en charge le secrétariat des instances de négociation et de concertation. Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion. Le service juridique apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché. Enfin, il a en charge la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'État.

Réalisations et faits marquants 2021

Fonction publique : mise en œuvre de l'accord sectoriel 2020-2021 conclu le 7 octobre 2020, modifications de la partie du statut du 13 avril 1995 relative aux congés et modifications de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) du 1^{er} mars 2012 rendant applicable aux membres du personnel contractuel certains congés fixés

dans le statut du 13 avril 1995 (augmentation du nombre de congé annuel de vacances supplémentaires selon l'âge jusqu'à 67 ans, octroi d'un jour de congé pour déménagement, alignement des modalités relatives aux congés de naissance au regard des décisions règlementaires supra-COCOF, fête de l'Iris en remplacement du 22 juillet après-midi, neutralisation des jours de maladie pour harcèlement reconnu, congé pour aidant-proche), modifications statutaires afin d'introduire le principe de plan de personnel dans nos statuts, avec à terme l'abrogation du cadre organique, nouvel arrêté relatif au télétravail en remplacement de l'arrêté du 13 juin 2017, modifications apportées à l'arrêté du 21 mars 2018 fixant la structure des services du Collège de la COCOF (fusion du secteur technique du service de Gestion et d'entretien des sites (SGES) avec le service Patrimoine, Infrastructure et Gestion des bâtiments, dépendant de la direction d'administration des Affaires budgétaires, financières et patrimoniales), nouvel arrêté désignant les membres de la Commission d'évaluation des mandataires, modifications de l'arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de compétence et de signature de certains actes à l'Administrateur général des services du Collège de la COCOF et aux membres du Conseil de direction, modifications de l'arrêté du Collège de la COCOF du 1^{er} septembre 2016 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature de ses actes, secrétariat de la Commission d'évaluation des mandataires.

Marchés publics : collaboration avec le service informatique pour réaliser un flux « marchés publics » via Alfresco en vue d'un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée. Prise de marques d'un nouveau collaborateur dans cette thématique et travail collaboratif sur les nouvelles méthodologies de travail entre les services ordonnateurs (Patrimoine, Achat, Transport scolaire).

Assurances : mise en place du marché public « Assurances ». Travail avec 3 compagnies d'assurances : AXA, ETHIAS et P&V.

Numérisation : travail de numérisation du service juridique dans son ensemble, notamment via un traitement des demandes d'avis juridique de façon numérisée.

Perspectives 2022

Fonction publique : révision de la partie des statuts relative au mandat (procédure de sélection des mandataires, procédure d'évaluation, exercice du mandat, commissions de sélection et d'évaluation). Poursuite des modifications statutaires afin de mettre en œuvre l'accord sectoriel 2020-2021, finalisation de l'arrêté visant à implémenter le plan de personnel dans les statuts, concrétisation de l'arrêté modifiant les délégations de compétence et de signature accordées à l'Administrateur général et aux membres du Conseil de direction ainsi que l'arrêté modifiant l'arrêté du Collège de la COCOF portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature de ses actes.

Participation au groupe de travail portant sur les primes des comptables et les fonctions spécifiques.

Poursuite numérisation-digitalisation du service.

Marchés publics : Progression dans le traitement des dossiers marchés publics via Alfresco. Collaboration plus approfondie dans lesancements de marché voire dans les prospections pour permettre d'évacuer de nombreuses difficultés extériorisées après le lancement.

Implémentation des résultats du marché « assurances » attribué en 2020.

Données chiffrées



SERVICE SOCIAL

L'asbl Service social de la Commission communautaire française (COCOF) propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel, qu'ils soient actifs, en congé de maladie ou retraités (près de 3.100 personnes), ainsi qu'à leurs conjoint et enfant(s).

L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de douze administrateurs, issus des trois organisations syndicales, et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de huit agents faisant partie du personnel de la COCOF, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'asbl.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical,...

Suivant les circonstances, une aide peut se présenter sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par le Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture et au sport sont privilégiés et reflètent les missions de la COCOF.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages, sont proposées aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective soins de santé - hospitalisation à laquelle 50% des agents sont affiliés.

En 2021, l'équipe a poursuivi ses missions à la fois en télétravail et en présentiel afin de maintenir les permanences sur les sites d'enseignement et à l'administration et d'offrir une disponibilité aux agents. Le Conseil d'administration s'est réuni en vidéo conférence et a pu ainsi assurer avec l'équipe la continuité du Service social.

La volonté d'encourager les membres du personnel à sortir de chez eux pour aller au spectacle a pris cette année tout son sens dans la mesure où, dans un contexte difficile après des mois de confinement et de fermeture des lieux culturels, il fallait redonner l'envie, remotiver, relancer la confiance dans le rôle essentiel que peut avoir la culture pour notre santé mentale à tous.



SERVICE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne a pour objectif de maîtriser les risques auxquels une institution ou une entreprise s'expose. Si, dans le cas des entreprises privées, il s'agit principalement de prévenir les risques financiers, le secteur public va davantage se concentrer sur la bonne utilisation des ressources publiques, les questions d'éthique et l'intérêt public.

Au sein de la Commission communautaire française (COCOF), le service Contrôle interne (SCI) vise donc à accompagner l'administration dans la maîtrise de ses activités, de ses processus et de limiter les risques de ceux-ci. Pour ce faire, le service recense les différents processus existants et propose des modifications pour les simplifier ou en réduire les risques, qui peuvent être financiers, organisationnels, etc.

Le SCI accompagne également la cellule d'appui dans la mise en œuvre de projets transversaux en lien avec le plan stratégique 2.0.

Actuellement, le service participe à différents projets, notamment :

- la révision du Memento ;
- la digitalisation des processus ;
- la numérisation des courriers et la gestion documentaire ;
- les projets en lien avec le CRM régional ;
- la révision de certains flux budgétaires.

Perspectives 2022

À partir de l'automne 2022, le service devrait être renforcé et participer à des travaux pour développer la dynamique de contrôle interne à l'échelle de la COCOF.

Cette dynamique passe notamment par :

- la publication d'un arrêté sur le contrôle et l'audit interne ;
- les (re)définitions des tâches, fonctions et objectifs du service ;
- le développement de nouveaux outils (diagrammes, KPI, etc.) ;
- un plan de communication à l'attention de tous les services.



DIRECTION D'ADMINISTRATION ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE, RECHERCHE ET TRANSPORT SCOLAIRE



Les plus de 600 collaborateurs de la direction d'administration (DA) ont connu une année 2021 encore marquée par la pandémie du Covid-19 et ses conséquences sur l'organisation du travail.

2021 a demandé un nouvel effort d'adaptation aux membres du personnel : tout le monde a compris que nous ne reviendrions pas aux règles pré-pandémie et que l'organisation du travail en serait durablement bouleversée. Le mariage (ou hybridation dans notre jargon technocratique) du numérique et du physique va se poursuivre pour le meilleur et pour le pire durant les prochaines décennies.

Nos réalisations 2021 sont donc remarquables au sens d'avoir pu être menées dans ces conditions :

- assurer le transport scolaire des enfants lorsque les écoles étaient ouvertes, tout en avançant résolument dans la numérisation des processus aussi bien afin de faciliter la vie de ses usagers que d'optimiser son fonctionnement interne tout en poursuivant la réforme du statut des accompagnateurs scolaires ;
- maintenir les activités de recherche en lien avec l'enseignement, en permettant les travaux en laboratoire, l'accueil de stagiaires, tout en mettant en œuvre le Plan stratégique de LABIRIS, ainsi ce service aura vu cette année l'avènement de ses entités de recherche et le réaménagement de ses locaux ;
- dans l'enseignement, l'ouverture de l'École Jules Verne a été un évènement marquant dans l'histoire de la Commission communautaire française (COCOF). Celle-ci a pu accueillir 120 élèves et réunir une équipe motivée autour d'un projet pédagogique innovant (pédagogie active, immersive). Cette année a aussi vu la création du Pôle territorial Bruxelles-Nord qui permettra de favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire grâce à l'expertise du personnel de l'enseignement spécialisé. Cette attention à l'égard des

publics les plus fragilisés se manifeste aussi au travers d'autres projets : lutte contre la précarité menstruelle, des ateliers de remédiation durant les vacances de printemps et d'été, la distribution de pack de rentrée, l'ouverture d'une épicerie solidaire, le développement d'une plateforme de communication « Accès-cible » entre les parents et les élèves ;

- la formation professionnelle a poursuivi le développement de son offre de formation en incluant les enjeux fondamentaux bruxellois (digitalisation, environnement, mobilité...), la mise en place de nouvelles collaborations avec différentes structures et réseaux de grandes entreprises et les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- les services de support (gestion des sites et appui aux établissements) ont connu d'importantes réformes. Ainsi, le service Gestion et entretien des sites (SGES) a préparé et mis en œuvre la réforme des services techniques et la réorganisation de son service au regard de cette réforme, tandis que le service Appui aux établissements scolaires (SAES) a développé la lingerie du CERIA qui désormais prend en charge l'entretien quotidien du linge du personnel technique du service. Une réforme qui impliquait des travaux structurels, l'acquisition de matériel, la formation du personnel, un partenariat avec une école...

Pour 2022, une embellie sur le plan de la pandémie ouvre de nouvelles perspectives « post-Covid-19 ». L'occasion de s'inscrire dans les enjeux portés par le plan stratégique de la DA que ce soit en termes d'éducation, de transition écologique et de communication tandis qu'un nouvel équilibre dans les modalités de travail va progressivement se mettre en place.

Patrick BEAUDELLOT,
Directeur d'administration



SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la Commission communautaire française (COCOF) a donné pour mission principale au service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le campus du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé et l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que la promotion des relations internationales au travers d'une cellule intitulée Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF).

Ces écoles sont :

Pour l'enseignement spécialisé

- L'institut *Alexandre Herlin* : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys). L'enseignement primaire accueille aussi les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux).

En intégration, il accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

Son enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- L'institut *Charles Gheude* : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4). Il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide mécanique, montage en sanitaire, montage en chauffage, peinture du bâtiment, piquage polyvalent, retouche, maroquinerie, cuisine et salle, aide-ménagère et aide logistique.

Pour l'enseignement secondaire technique et professionnel

- L'institut *Émile Gryzon* qui offre les formations suivantes :
 - 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié;
 - agent d'éducation, techniques sociales et d'animation, services sociaux, aide familial et aide-soignant ;
 - assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité ;
 - agent en accueil - tourisme et secrétariat tourisme ;
 - boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie-glacierie, cuisine de collectivités, hôtellerie-restauration, restauration, traiteur-organisation de banquets, cuisine, salle, sommellerie et barman.

- Le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) :

- cuisine et salle;
- vente et auxiliaire de magasin.

- L'institut Redouté-Peiffer (IRP) qui offre les formations suivantes :

- 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié;
- dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants et assimilés (DASPA) ;
- horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, grimpeur/élagueur et grimpeuse/élagueuse, arboriste ;
- assistant et assistante pharmaceutico-technique, technicien et technicienne en chimie, sciences appliquées ;
- gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien en comptabilité ;
- techniques artistiques, techniques en photographie ;
- éducation physique et sport - études (football) ;
- technicien et technicienne en transport et logistique.

- L'École Jules Verne (EJV)

DOA (Degré d'observation autonome) – École à pédagogies actives et en immersion néerlandaise, elle accueille les élèves du premier degré de l'enseignement secondaire.

Pour l'enseignement de promotion sociale, enseignement secondaire et supérieur

- L'institut Roger Lambion qui offre les formations suivantes :

- baccalauréat en chimie à finalité biotechnologie ;

- boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie/glaceries ;
- découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, salle, aide polyvalente en restauration de collectivités, œnologie, restauration, entrées et plats de fête, cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.

- L'institut Roger Guilbert qui offre les formations suivantes dans les domaines :

- baccalauréat en gestion des ressources humaines ;
- alphabétisation, initiation aux premiers secours, Humanités générales Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et complément CESS, Français Langue étrangère (FLE);
- conseiller et conseillère en prévention ;
- conseiller et conseillère en insertion sociale et professionnelle ;
- Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES), Insertion socio-professionnelle (ISP) et fonctions de promotion et de sélection (PROM), Certificat didactique du cours de philosophie et citoyenneté, formation aux pédagogies actives (secondaire et supérieure) et formation en alphabétisation.

- L'institut Jean-Pierre Lallemand qui offre les formations suivantes :

- bibliothéconomie ;
- bibliothécaire – documentaliste ;
- administration publique ;
- orthopédagogie ;
- auxiliaire de l'enfance ;
- éducateur spécialisé et éducatrice spécialisée.

Pour l'enseignement supérieur

- la *Haute École Lucia de Brouckère* (HELdB) qui offre des formations en partenariat avec la province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- architecte de jardins et de paysage ;
- assistant et assistante de direction - option langue et gestion ;
- comptable - option fiscalité ou gestion ;
- diététique ;
- éducateur spécialisé et éducatrice spécialisée ;
- électronique médicale ;
- gestion de l'environnement urbain ;
- gestion hôtelière ;
- instituteur et institutrice primaire ;
- master « ingénieur industriel et ingénieure industrielle » en option chimie ou biochimie ;
- droit ;
- marketing ;
- relations publiques ;
- management du tourisme et des loisirs.

- l'*École supérieure des arts du cirque* (ESAC) :

Baccalauréat en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication - option Arts du cirque.

Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF)

Dans le cadre de sa mission relative à l'enseignement, le PO de la COCOF a également pour objectif de renforcer l'apprentissage des langues et de participer au « mieux vivre ensemble » permettant ainsi une vraie intégration à la vie citoyenne. Dans cette optique, le service Enseignement a mis en place une cellule Relations internationales Enseignement et Formation professionnelle (CRIEF) pour développer les projets de mobilité internationale des étudiants, des élèves et des équipes éducatives sur les sites d'enseignements, tant dans le cadre des programmes européens (en ce compris la gestion des aspects financiers des mobilités) que des accords bilatéraux.

Le CRIEF assiste et soutient les programmes et projets internationaux développés en collaboration avec les équipes pédagogiques afin de contribuer à une offre de formation internationalisée.

L'établissement d'un cadastre annuel de tous les projets réalisés en international par tous les établissements de la COCOF et de leurs coûts y est réalisé pour les échanges internationaux.

ÉTABLISSEMENT	Nombre de professeurs *	Nombre d'élèves/étudiants
Haute École Lucia de Brouckère	195	1.365
École supérieure des arts du cirque	49	50
Institut Émile Gryzon	217	830
Centre d'éducation et de formation en alternance	21	92
Institut Redouté-Peiffer	195	794
École Jules Verne	20	120
Institut Charles Gheude	102	257 sans intégration 293 avec intégration
Institut Alexandre Herlin	213	Fondamental : 184 Secondaire : 203
Institut Roger Guilbert	92	999
Institut Roger Lambion	49	1.330
Institut Jean-Pierre Lallemand	30	537
Internat Autonome CERIA	8	21

* Personnel enseignant et assimilé, professeurs invités, experts, conférenciers, personnel auxiliaire d'éducation, personnel paramédical, social et psychologique. Les attributions des membres du personnel enseignant sont parfois réparties sur plusieurs établissements : ils sont comptabilisés dans chacun d'eux.

MISSION 2

Le service Enseignement assure également la gestion des centres psychomédico-sociaux (CPMS) et du service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

Les CPMS sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 10 ETP subventionnés et 2,5 ETP non subventionnés et assure la guidance de 6.218 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'institut Charles Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 14 ETP subventionnés et 2 ETP non subventionnés et assure la guidance de 8.239 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 11 ETP subventionnés et 0,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.035 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'institut Émile Gryzon de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 9,5 ETP subventionnés et 1,5 ETP non subventionné et assure la guidance de 5.221 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que de l'institut Alexandre Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 9,5 ETP subventionnés et assure la guidance de 5.584 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que de l'institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le **Service Promotion de la Santé à l'École (PSE)** est composé de 7 médecins, 6,5 infirmières, 2 assistantes sociales et 2,5 agents administratifs. Ce service assure le suivi médical de 10.234 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Réalisations et faits marquants 2021

Le fait marquant de cette année a assurément été, à la rentrée de septembre 2021, l'ouverture de l'école Jules Verne. Celle-ci a pu accueillir 120 élèves en première année (la 2^{ème} année du premier degré ouvrira en 2022) et réunir une équipe motivée autour d'un projet pédagogique innovant (pédagogie active, immersive). Parallèlement, les travaux de construction des bâtiments définitifs de l'école ont commencé.

Cette année a aussi vu la création du Pôle territorial Bruxelles-Nord, rattaché à l'institut Alexandre Herlin secondaire, qui constitue l'établissement siège.

Le Pôle collabore avec quatre écoles de l'enseignement spécialisé, dites écoles partenaires :

- l'institut Alexandre Herlin fondamental (types 2, 6, 7, 7 dysphasie et 8) à Berchem-Sainte-Agathe ;
- l'institut Charles Gheude secondaire (types 1 et 4) à 1000 Bruxelles ;
- l'école de la Vallée primaire (types 1 et 2) à Schaerbeek ;
- l'école Chazal primaire (type 8) à Schaerbeek.

Le Pôle intervient dans 35 écoles fondamentales et secondaires d'enseignement ordinaire, dites écoles coopérantes, des P.O. de la COCOF et des communes de Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Ganshoren et Koekelberg.

Soucieuse d'œuvrer à un enseignement libre et gratuit pour les publics les plus fragilisés, une campagne de lutte contre la précarité menstruelle a été initiée. Elle a permis la distribution de protections périodiques à destination des élèves et des étudiantes. Une distribution accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation notamment au moyen d'outils pédagogiques appropriés.

Avec la même préoccupation à l'égard des publics les plus précaires, les équipes qui se consacrent aux projets d'accrochage scolaire ont été reconduites. Les ateliers de printemps et d'été ont également été poursuivis. Ceux-ci connaissent un succès important et permettent de proposer aux élèves des remédiations combinées à des activités sportives et culturelles, en ce compris des modules permettant de lutter contre la fracture numérique. À cet égard, les efforts en vue de permettre aux élèves et aux étudiants d'accéder aux ressources numériques ont continué que ce soit par la distribution de matériel neuf ou reconditionné ou la mise en place d'interfaces techniques appropriées. Des packs de rentrée gratuits ont été distribués dans les établissements d'enseignement obligatoire. Le service a également pu prendre part à la mise en place d'une épicerie solidaire sur le campus du Ceria.

Le lancement d'une plate-forme « Accès-cible » dans l'enseignement obligatoire permet désormais de faciliter la communication entre les élèves, les professeurs, les éducateurs et les parents.

En suivi des travaux participatifs autour des plans de pilotage, des contrats d'objectifs ont été adoptés par les instituts Charles Gheude et Alexandre Herlin, tant au secondaire qu'au fondamental. L'institut Émile Gryzon rejoint la dynamique et a entamé en septembre des travaux en vue d'élaborer son propre plan de pilotage.

Par ailleurs, le personnel enseignant a pu bénéficier de l'organisation d'une formation en secourisme.

Confrontée aux besoins croissants de suivi sanitaire des élèves et des étudiants, une antenne du service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) a été ouverte au Ceria.

En ce qui concerne les relations internationales (CRIEF), le PO de la COCOF a introduit une demande d'accréditation pour son enseignement qualifiant. Cette demande a été examinée et agréée par l'AEF-Europe. Elle permettra l'obtention automatique de financements dans le cadre des bourses de mobilités Erasmus+ pour des séjours académiques et des stages en milieux professionnels pour nos élèves de l'enseignement secondaire qualifiant et technique.

Cette année, les échanges avec le partenaire Lyonnais et la section horticole de l'institut Redouté-Peiffer se sont poursuivis (échanges virtuels dus à la situation sanitaire mondiale).

Participation aux actions menées par l'AEF-Europe (Café Erasmus+, réunions sectorielles, Quick Off) dans le cadre des projets de mobilités à des fins d'apprentissages. Participation à la Conférence Epale France consacrée au numérique dans l'enseignement (octobre 2021).

Toujours dans l'optique d'un enseignement pour tous, les écoles de l'enseignement spécialisé ont été consultées afin d'établir leurs besoins en mobilités européennes et de définir les futures sections participantes au programme européen. Leur intégration au programme Erasmus+ se fera en 2022 et 2023.

Des délégations étrangères ont été accueillies : une délégation portugaise de 6 représentants venus de 4 écoles de la région sud de Porto venues pour nos métiers de bouche (instituts Émile Gryzon et Roger Lambion) et une délégation française de 2 représentants de la 3^{ème} Préparatoire Métiers du Lycée Valery Larbaud à Cusset (instituts Émile Gryzon et Roger Lambion).

La CRIEF a appuyé la création d'une formation en boucherie-charcuterie à Bukavu Province du Sud- Kivu ; le renforcement des compétences des bouchers/bouchères/charcutiers/charcutières et des éleveurs/éleveuses dans la Province du Sud Kivu, dans le cadre de la Commission mixte permanente WBI/RDC, en collaboration avec l'institut National de Préparation Professionnelle de BUKAVU, l'asbl Solidarity Belgium et l'institut Roger Lambion.

La situation sanitaire ayant retardé la mise en œuvre de la Convention-cadre de coopération portant sur les métiers de bouche avec la République de Côte d'Ivoire, la COCOF a dès janvier 2021 multiplié les initiatives afin de renouer les contacts avec le partenaire ivoirien. Des réunions en distanciel ont permis dans l'ensemble de tracer les grandes lignes d'une collaboration qui s'articulera autour de 2 axes :

- axe enseignement technique et professionnel ;
- axe formation professionnelle en alternance.

Perspectives 2022

Afin que certains élèves fréquentant l'institut Alexandre Herlin fondamental puissent continuer leur parcours au sein du même établissement s'ils le souhaitent, l'institut Alexandre Herlin secondaire ouvrira en septembre 2022 une classe de type 8 permettant d'accueillir les élèves souffrant de troubles instrumentaux, à savoir de troubles spécifiques d'apprentissage dans des domaines comme le langage, la parole, la lecture, l'écriture ou le calcul.

La nouvelle école Jules Verne continuera son développement et verra ainsi sa population scolaire doubler lors de la rentrée prochaine.

Afin d'améliorer la qualité de vie des élèves et étudiants au sein des écoles, une antenne Bien-être sera mise en place sur le campus du CERIA. Elle offrira un lieu d'écoute et de parole permettant d'orienter les élèves et étudiants en difficulté vers les institutions plus spécifiquement dédiées à la prise en charge des problèmes rencontrés.

Pour les relations internationales, l'accueil d'une délégation de trois membres du Ministère de l'Enseignement technique, la Formation professionnelle et l'Apprentissage de la République de Côte d'Ivoire est prévu, dont les objectifs seront :

- une meilleure connaissance de nos systèmes d'éducation et de formation ;
- un échange d'informations, d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la formation en chocolaterie ;
- une réflexion conjointe sur les besoins en formation des futurs formateurs en chocolaterie-confiserie de Côte d'Ivoire.

Au programme également, une mission exploratoire d'une délégation de 4 représentants de la direction d'administration de l'Enseignement et Formation professionnelle à Abidjan, dont les objectifs seront :

- la priorisation des actions à mener pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre de coopération ;
- la réalisation d'un état des lieux des infrastructures, des dispositifs de formations et des ressources humaines et matérielles disponibles ;
- une analyse des conditions de faisabilité de la création d'une filière « chocolaterie-confiserie » en Côte d'Ivoire.

La mise en forme d'un « vade-mecum » ou d'une « FAQ » pour le personnel de l'administration sur les dossiers de mission à l'étranger est également en cours de réflexion/rédaction.



LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

Implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles), LABIRIS est le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF) comprenant 45 agents. Sa finalité est de faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans les secteurs de la chimie, de l'agro-alimentaire et des sciences du vivant, en phase avec les besoins sociétaux et de l'enseignement.

LABIRIS accomplit ainsi des missions de :

- développement d'activités de recherche fondamentale et appliquée ;
- transmission des connaissances ;
- soutien scientifique, technique et logistique pour les institutions d'enseignement, les apprenants, les entreprises et la communauté scientifique.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de 6 unités de recherche : « Bioprocédés », « Chimie durable », « Brasserie et Industries alimentaires », « Enzymes actives sur les carbohydrates », « Eucaryotes, transports d'acides aminés, sensing, signaling » et « Produits naturels de Pseudomonas » ainsi qu'une thématique menée en collaboration avec une équipe de l'ULB hébergée dans nos infrastructures, « Enzymes de modification d'ARN ». Dans ses missions de sensibilisation du public et de formation dans le secteur de la nutrition et santé, LABIRIS comprend également une cellule « Nutrition - santé ».

Différents projets sont développés au sein de ces 6 unités de recherche et concernent, notamment, l'excrétion d'acides aminés par la levure, la détermination de la structure-fonction de différentes biomolécules, des applications environnementales de la microbiologie, le développement et la caractérisation de différents catalyseurs, le développement de différents procédés de fermentation et l'étude du mécanisme fonctionnel de différentes enzymes et bien d'autres.

Au travers de ses projets, LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent bénéficier aux étudiants et à l'enseignement des sciences et technologies en secondaire et au supérieur. Sa collaboration avec l'enseignement se concrétise par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, TFE et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques et la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs, avec pour vocation première le développement de l'esprit critique et l'approche scientifique.

LABIRIS s'implique aussi dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques. Les expertises scientifiques et technologiques profitent également à d'autres centres de recherche et au monde industriel. Des formations spécifiques sont ainsi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques et des brevets ainsi que par la participation à des programmes de recherche et des congrès scientifiques.

Réalisations et faits marquants 2021

Malgré les perturbations liées au contexte sanitaire, LABIRIS a pu poursuivre la majorité de ses activités en adaptant ses modalités de travail, considérant que la recherche et le support à l'enseignement nécessitent le maintien d'activités en présentiel.

Les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de LABIRIS incluaient des cours spécialisés, dispensés à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB) ainsi qu'à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), et un soutien aux travaux pratiques. L'expertise de LABIRIS fut également sollicitée pour donner des formations continues, notamment en microbrasserie, en végétarisme et en diététique pédiatrique.

En 2021, LABIRIS a accueilli au total 52 étudiants dont 3 issus d'une formation doctorale, 20 issus de formations de Master, 14 issus de formations de Bachelier professionnalisant et 15 issus de l'enseignement secondaire (technique ou général). Les chercheurs de LABIRIS ont aussi participé à des jurys d'évaluation de stages et de travaux de fin d'études. Une thèse, en collaboration avec l'Université de Liège (ULiège), a été menée et soutenue en 2021 par un agent de LABIRIS.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 6 publications dans des revues scientifiques internationales (peer reviewed) ;
- la participation à des programmes de recherche subsidiés par des organismes publics qui est principalement menée en collaboration avec l'asbl Meurice R&D (d'autres partenaires académiques ou industriels peuvent aussi être impliqués) :

- 1 par l'Union Européenne
- 3 par la Région Wallonne
- 2 par Innoviris / Région de Bruxelles-Capitale
- 1 par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- 1 par la Fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec la HELdB
- 5 nouveaux programmes ont également été soumis à la Région wallonne pour financement dont 1 a été accepté.

Le contexte lié à la crise Covid-19 a fortement limité la participation à des congrès scientifiques, activité qui donne traditionnellement l'opportunité aux chercheurs de partager leurs résultats avec la communauté scientifique. Néanmoins, une journée d'étude consacrée au secteur brassicole « Histoires d'eaux et de céréales, avec ou sans alcool... » a été organisée en collaboration avec l'ARFB (Association royale des Anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles asbl) et la HELdB.

Dans le cadre de sa démarche stratégique, les 6 unités de recherche ont été mises en place afin d'améliorer l'organisation interne. Différentes réflexions et réunions ont été menées pour le lancement du Comité de Coordination de la Recherche afin d'inventorier l'ensemble des projets de recherche développés et d'évoluer vers l'élaboration du master plan de la recherche. Les travaux de réaménagement de l'infrastructure des laboratoires ont abouti à l'achèvement des quatre premières phases sur les six prévues pour l'ensemble des travaux.

Description du sujet de thèse soutenue par un agent de LABIRIS

Dans notre laboratoire, une de nos unités de recherche fondamentale s'intéresse de manière générale aux enzymes qui sont des catalyseurs biologiques remarquables aux étonnantes propriétés.

L'unité de recherche fondamentale « Enzymes actives sur les carbohydrates » s'intéresse plus particulièrement à une enzyme RBcel1 (famille des glycosides hydrolases - GHs) repérée lors d'une expédition dirigée en Antarctique par l'institut polaire français Paul Émile Victor (IPEV), menée dans le but de découvrir des enzymes adaptées au froid pour leur potentielle utilisation industrielle.

Les glycosides hydrolases (GHs) sont généralement associées à l'hydrolyse de la biomasse végétale. Cependant, certaines d'entre elles sont également capables de synthétiser de petits polysaccharides.

Une étude approfondie du mécanisme catalytique de RBcel1 a été effectuée lors de ce travail de thèse qui s'intitule, « Caractérisation de RBcel1 : une endoglucanase dotée d'activité transglycosidase ». Celle-ci allie des caractérisations enzymatique et structurale de différents variants de RBcel1. Les résultats obtenus ont permis d'identifier les différentes parties du site actif de RBcel1 impliquées dans la catalyse. La compréhension de ce mécanisme est d'une importance capitale pour le domaine des Glycosciences de manière plus générale mais pourrait présenter des intérêts pour des applications diverses, comme la production de prébiotiques.

Description du projet de recherche Delicen's

Le projet Delicen's a été initié en 2021 et est financé par la Région wallonne. Le thème de ce nouveau projet concerne un sujet préoccupant : le vieillissement de la population en Belgique.

Ce projet traite de la problématique de prise en charge des personnes âgées dépendantes. Une des solutions envisagées consiste à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes âgées en luttant contre les causes à l'origine de cette dépendance comme la

dénutrition liée à un apport insuffisant en protéines. En effet, ce déficit a de nombreuses conséquences telles que la fonte musculaire favorisant les chutes mais également l'affaiblissement du système immunitaire.

Le projet Delicen's s'inscrit dans cette démarche en créant un assortiment de produits alimentaires de consommation courante enrichis en protéines et en extrait de grenade à destination des personnes âgées. Les produits développés devront être plaisants tant au niveau gustatif que visuel, pour favoriser l'appétence et limiter le gaspillage alimentaire. Ils devront s'intégrer parfaitement aux menus traditionnellement consommés et rester compétitifs au niveau économique.

L'objectif final visé est de prouver que cet assortiment va avoir un impact positif sur la santé des consommateurs âgés qui en bénéficieront mais également sur leur bien-être. De plus, les différents acteurs de ce projet visent un impact environnemental positif grâce à un choix d'ingrédients priorisant les circuits courts.

Le rôle de l'équipe de recherche de LABIRIS participant au projet Delicen's consiste à utiliser l'expérience et les connaissances de ses chercheurs pour venir en support aux entreprises partenaires du projet et développer de nouvelles compétences en analyses alimentaires spécifiques telles que la mise au point de différentes méthodes permettant :

- la réalisation de profils en acides aminés essentiels de produits alimentaires ;
- l'évaluation comparative de la digestibilité des aliments par méthode in vitro ;
- la mesure du pouvoir antioxydant des différentes matrices après enrichissement avec l'extrait de grenade.

L'ensemble de ces nouvelles compétences doit permettre de sélectionner les formulations alimentaires développées en fonction de leur efficacité théorique mesurée. L'efficacité réelle de ces formulations sera testée lors d'une étude clinique qui devra avoir lieu en fin de projet.

Ce projet est mené en collaboration avec les partenaires industriels Culinoa, Materne, Detry, LCB Bakery et Pasta Della Mamma ainsi qu'avec les partenaires académiques CICN (UCL) et Meurice R&D asbl.

Perspectives 2022

L'année 2022 verra la poursuite de la mise en place du plan stratégique de LABIRIS et du réaménagement de l'infrastructure de différents laboratoires.



SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service Formation professionnelle regroupe 2 secteurs d'activités :

- le secteur Formation des petites et moyennes entreprises (PME) (sfpm)
- le secteur Insertion socio-professionnelle (ISP).

SECTEUR FORMATION PME

Le sfpm est le service de la Commission communautaire française (COCOF) en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), à savoir l'organisation de la formation en alternance et du suivi des entreprises et des apprentis et stagiaires dans l'apprentissage de métier.

À cette fin, il encadre l'activité de l'asbl Espace Formation (EFP), le centre de formation en alternance PME de la Région bruxelloise. Concrètement, il a pour mission de :

- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer leur évaluation pédagogique ;
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs ;
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue des apprenants et des examens ;

- identifier les besoins en matière de formation en alternance ;
- élaborer les programmes de formation en alternance ;
- contrôler l'usage des subsides accordés.

Via ses délégués à la tutelle, le sfpm assure également l'accompagnement et l'encadrement des personnes apprenantes dans leur formation en entreprise et dans la conclusion d'un contrat en alternance ou d'une convention de stage, notamment par la recherche d'une entreprise ou d'un patron-formateur et le suivi des stages en entreprise. Le sfpm assure l'agrément des entreprises formatrices et leur apporte conseil et soutien.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers dans les secteurs de l'alimentation, des arts & media, du bien-être, du commerce, de la comptabilité, de la construction, de la mobilité, du numérique et des services.

Réalisations et faits marquants 2021

Cellule Partenariats et projets transversaux

Au niveau partenarial

Conjointement au suivi des collaborations déjà systématisées au niveau institutionnel et dans différents secteurs professionnels (alimentation, bien-être, construction et électrotechnique, transport & logistique...), l'année 2021 a également permis de poursuivre et

d'améliorer les coopérations existantes, de formaliser de nouveaux partenariats et de développer de nouvelles collaborations avec différentes structures et réseaux de grandes entreprises.

De façon non-exhaustive, notons :

- la formalisation de partenariats avec le Centre d'Étude et de Formations Immobilières (CEFIM) et le Fonds Social (FS) 323 pour le secteur immobilier ; le Centre Formation et Accompagnement dans la Construction (FAC) dans le secteur de la construction ; le centre de formation Liberform pour le secteur des professions libérales; les organisations interprofessionnelles Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI) et Union des Classes Moyennes (UCM) et la poursuite des collaborations dans les domaines du commerce et du numérique ;
- la participation du sfpme dans les organes d'administration des Pôles Formation Emploi (PFE) et centres de référence (CDR) Logisticity, Construcity, Horeca BePro ;
- le développement des collaborations avec de grandes entreprises en soutien au développement de la formation en alternance ;
- le renouvellement de la convention avec Bruxelles Formation pour l'octroi d'une subvention permettant la prise en charge des frais d'inscription et dossiers d'entrée à l'efp des chercheurs d'emploi ;
- la continuation des actions de collaboration avec la Cité des métiers de Bruxelles.

Le sfpme poursuit également le développement de ses contacts avec des partenaires étrangers par l'accueil de délégations (sfpme/efp). En 2021, nous avons accueilli en France :

- les Maisons familiales rurales (MFR) qui sont devenues des partenaires de longue durée ;
- un deuxième groupe MFR composé de 15 formateurs, 3 directeurs de centre, 1 responsable communication et le responsable des partenariats européens.

Dans le cadre de la participation et du développement de projets

Poursuite de la participation du sfpme aux projets :

- Itineris : projet Erasmus+ de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne (porté en consortium) ;
- Start Digital : création d'un outil de positionnement pour les compétences numériques dans le cadre du projet et adaptation de plusieurs référentiels de formation en alternance ;
- MobilityPro4Brussels : projet Erasmus+ porté en consortium (dont Actiris International est le coordinateur) ayant pour objectif de favoriser l'inclusion sociale par le renforcement des compétences et l'éducation interculturelle des demandeurs d'emploi bruxellois ;
- Movetia : échange d'expérience et de bonnes pratiques entre la Suisse (le Centre Interrégional de Perfectionnement (CIP)), l'efp et le sfpme. La 1^{ère} mobilité en Suisse a eu lieu du 25 au 27 octobre 2021 ;
- ALTER'N GO : projet offrant la possibilité aux apprenants en formation en alternance à l'efp/sfpme de réaliser un stage en entreprise dans une entreprise d'accueil située dans un autre pays de l'Union Européenne. Une mobilité a pu être réalisée malgré la pandémie et les restrictions sanitaires concernant les voyages à l'étranger ;

- Citizen 2.1 : projet de partenariat stratégique (avec la France, l'Allemagne et la Serbie) qui met en évidence les compétences numériques du citoyen du 21^{ème} siècle et la convergence de pratiques de 3 mondes qui se croisent et interagissent : le monde de l'enseignement et de la formation professionnelle, le public formé et le monde de l'entreprise et du travail. Nous avons accueilli une partie de nos partenaires lors de notre 2^{ème} réunion transnationale les 23-24 et 25 novembre 2021 à l'efp. D'autres événements et mobilités auront lieu en 2022.

Cellule Juridique

La production d'arrêtés pour l'année académique 2020-2021 a été bousculée par la pandémie Covid-19. La cellule juridique a dû, comme d'autres services, se concentrer sur l'élaboration d'arrêtés de pouvoirs spéciaux afin de permettre aux auditeurs de la formation professionnelle en alternance de pouvoir continuer ou finaliser leur parcours formatif.

Un arrêté a toutefois pu être adopté concernant l'agrément des formations continues développées par l'efp.

Cellule Qualité/Méthodes

Un guide qualité online est en cours d'implémentation.

L'élaboration de ce guide a impliqué la révision de l'ensemble des procédures relatives au core business du service (axes tutelle, pédagogique et partenariat).

Cellule Pédagogique

Bien que la crise sanitaire se soit poursuivie en 2021, le sfpm a continué son travail de développement et de mise à jour de l'offre de formation :

- création et adaptation majeure de nombreux référentiels de formation (30), avec l'ouverture de 12 nouvelles formations sur le site de l'efp et de ses partenaires ;
- mise à jour avec le centre efp du dispositif d'accrochage des personnes apprenantes, dès l'inscription ;
- mise en place du projet pilote « apprenticeship boost days » en vue de préparer les plus jeunes à l'alternance ;
- élaboration de mesures pédagogiques transitoires concernant la formation, l'évaluation des acquis d'apprentissage et leur certification dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, concrétisées dans un second arrêté de pouvoirs spéciaux ;
- finalisation des adaptations des référentiels et des évaluations (examen Cet UAA (Unité d'acquis d'apprentissage)) par les coordinateurs pédagogiques (CP) dans le cadre Covid-19, en vue de :
 - travaux en cours concernant la réforme de la filière « Chef d'entreprise » ;
 - gestion du centre de validation « Tuteur en entreprise » ;
- présidence du comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au groupe de travail (GT) « qualité » relatif au CFC ;

- poursuite des travaux du GT Europass ;
- finalisation du projet pilote Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) et remise d'un rapport exhaustif relatif au mandat politique d'une certification professionnelle partagée qui répond à la définition de l'accord de coopération CFC tout en alliant les 5 opérateurs historiques de formation professionnelle (Bruxelles Formation, Institut wallon de formation en alternance pour les petites et moyennes entreprises (IFAPME), Forem, sfpme, Enseignement de promotion sociale) et en impliquant fortement les partenaires sociaux ;
- concertations sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de Qualification de l'Enseignement de plein exercice ;
- coordination avec l'IFAPME : directions, commissions de profil formation (COPROFOR), mobilités interrégionales, etc. ;
- participation au Comité directeur de la Validation des compétences (VDC), ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC ;
- participation au projet européen « Validation de compétences clés » avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) ;
- participation au dispositif « Diagnostics Croisés » : suivi du conseil d'administration (CA), réalisation de diverses inspections et rédaction de rapports et formation d'habilitation de 7 Conseillers et Conseillères pédagogiques à ce dispositif ;
- suivi des dossiers permettant le renforcement de la certification de la formation PME, notamment pour l'accès à des emplois publics ;
- mandat à la Chambre de l'Enseignement et de la Formation (ChaEF) du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), suivi des dossiers et pilotage ;
- participation à de multiples commissions de profil de formations (COPROFOR) du SFMQ en vue de la rédaction de profils de formation et d'évaluation.

Apprentissage 2021/2022

Intitulé	Durée/formation
Réforme des cours généraux (Communication, math, droit, commerce, etc.)	3 ans

Chef d'entreprise / COEN - 2021/2022

Métier	Durée/formation
Carreleur et carreuse - Chef et cheffe d'équipe	1.5
Entrepreneur et entrepreneuse en construction bois	3
Agenceur et agenceuse d'intérieur	2
Charpentier et charpentière (cf. Compagnon)	2
Conseiller et conseillère en relation publique	2
Technicien et technicienne de cyclomoteurs et motos	1
Négociant et négociante en cyclomoteurs et motos	1
Gestionnaire des approvisionnements et stocks : magasinier et magasinière, conducteur et conductrice de chariots élévateur et superviseur et superviseuse d'entrepôt	2
Graphic designer	2
UX / UI designer	2
Glacier artisan et glacière artisanne	2
Confiseur - chocolatier artisan et confiseuse – chocolatière artisanne	2
Artisan et artisane d'art	3
Maraîcher urbain et maraîchère urbaine	2

Cellule Tutelle

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur la formation pratique en entreprise des apprentis et des stagiaires « Chefs d'entreprise » : secteurs fermés, suspension de stages en entreprises, généralisation du télétravail, confinement...

Malgré ce contexte difficile, les délégués à la tutelle ont continué à assurer leurs missions. Les permanences au public se sont déroulées pour l'essentiel en visioconférence ou par téléphone. Idem pour ce qui concerne le suivi des stages en entreprises et les relations avec les entreprises partenaires.

Une attention particulière a été apportée à la communication envers nos usagers. L'ensemble des informations utiles (suspension d'activité, droit au chômage temporaire, dérogations pour secteurs prioritaires...) ont été mises en ligne sur le site efp/sfpme avec des mises à jour presque quotidiennes.

SECTEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ISP)

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il finance l'organisme d'intérêt public (OIP), Bruxelles Formation (BF), chargé de la régie de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des travailleurs francophones de la RBC.

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de 50 organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par BF, en application du décret « ISP » du 27 avril 1995 et des accords non marchands (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des personnes demandeuses d'emploi inoccupées et peu qualifiées de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés de l'ISP. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Dans le cadre de l'ANM 2021-2024, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres.

Il subventionne aussi des projets d'initiatives en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor-Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleurs, aux travailleurs indépendants et aidants, qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences. En soutenant le Consortium de VDC, le Collège renforce d'une part, l'employabilité et la mobilité professionnelle des travailleurs occupés ou non et, d'autre part, la cohésion sociale permettant aux citoyens qui ne possèdent pas de titre scolaire de voir reconnaître, par un système légal, des compétences acquises par l'expérience de travail, de formations professionnelles ou de vie.

7.109.803
EUR

Pour le financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non marchand.

200.000
EUR

Pour soutenir l'innovation dans la formation professionnelle.

49.268.000
EUR

Budget de subvention à Bruxelles Formation.

740.000
EUR

Consacrés à la certification de la validation des compétences.

Réalisations et faits marquants 2021

- Soutien de nos OISP dans le passage à la nouvelle programmation Fonds Social Européen (FSE) 2021-2027. Une séance d'information a été réalisée spécifiquement pour nos OISP avec l'Agence FSE/BF/COCOF/Actiris ;
- CIM Alpha : le 3 juin 2021 s'est tenue la Conférence Interministérielle (CIM) dédiée à l'alphabétisation. Un plan d'action a été adopté afin de mieux coordonner et harmoniser les politiques en FW-B, en RW et à la COCOF de la RBC pour lutter de manière efficace contre l'analphabétisme ;
- Suivi de la politique du « *handstreaming* » au sein des OISP avec les partenaires institutionnels ;
- Une subvention dédiée au Consortium de VDC pour le fonds de développement de l'offre de validation des compétences en Région bruxelloise.

Perspectives 2022

- Soutenir et renforcer la lisibilité de l'offre de formations des OISP.
 - Renouvellement d'agrément et agrément pour la période 2023-2025 : l'administration traitera les 50 demandes de renouvellement d'agrément des OISP et une nouvelle demande d'agrément d'une asbl conventionnée par Bruxelles Formation.
 - Collaboration étroite entre les partenaires BF/COCOF/ACTIRIS dans le lancement des appels à projets dans le cadre du Décret ISP.
 - Comité Alpha : mise en œuvre du Plan d'actions 2021-2024 adopté lors de la CIM 2021. Le Plan s'articule autour de trois enjeux prioritaires :
 - enjeu 1 : Connaître-analyser-coordonner ;
 - enjeu 2 : Identifier, renforcer et articuler les parcours d'alphabétisation ;
 - enjeu 3 : Renforcer la formation des formateurs.
- Différents groupes de travail sont organisés afin de répondre aux enjeux de l'alphabétisation en Wallonie à Bruxelles.
- Volonté de soutenir l'innovation sur les dispositifs pédagogiques et sur les métiers visés par la formation ou favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi.



SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le service Transport scolaire de la Commission communautaire française (COCOF) facilite, gratuitement, l'accès des élèves en situation de handicap aux établissements scolaires adaptés à leurs besoins spécifiques.

Notre service organise le transport des enfants de Bruxelles mais aussi de ceux domiciliés en Wallonie et en Flandre vers des écoles bruxelloises. Les modes de transports pris en charge sont le transport public (favorisé quand la situation de l'élève le permet), les circuits spéciaux en bus et le transport individuel.

Pour les circuits spéciaux en bus, notre service travaille avec plusieurs sociétés de transport privées grâce à des marchés publics. Les sociétés de transport mettent à disposition des bus et des chauffeurs. Le service Transport scolaire planifie l'accompagnement des élèves et répartit ces derniers dans les bus, en fonction de la localisation de leur domicile.

Pour les élèves de l'enseignement spécialisé qui peuvent recourir aux transports en commun (STIB, De Lijn, TEC et SNCB), le service Transport scolaire gère la prise en charge financière complète des abonnements scolaires auprès de ces sociétés de transport public.

Le transport scolaire implique de nombreux acteurs et actrices : transporteurs privés, chauffeurs, accompagnateurs scolaires, éducateurs, directions d'école, parents... C'est la mobilisation de chacun qui garantit que le transport des enfants puisse se dérouler parfaitement chaque jour.

Notre service emploie 10 agents pour la charge administrative et le soutien des différents acteurs impliqués dans le transport scolaire. Ils assurent ainsi la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille, tout en faisant face à la croissance de la population scolaire dans les établissements bruxellois de l'enseignement spécialisé et aux problèmes de mobilité.

Le service Transport scolaire assure donc les missions suivantes :

- organiser les parcours et veiller au bon déroulement du transport des élèves ;
- fournir aux directeurs d'école, aux transporteurs et aux accompagnateurs scolaires toutes les informations nécessaires (circuits, horaires, listes des élèves, etc.) ;
- recruter, former et organiser le travail des accompagnateurs scolaires ;
- gérer les contrats et les factures avec les compagnies de transport ;
- gérer les réclamations, les demandes d'abonnements scolaires et les demandes de transport individuelles.

Réalisations et faits marquants 2021

Le service Transport scolaire a organisé chaque jour le transport par bus de 3.180 élèves vers 51 implantations d'enseignement spécialisé à Bruxelles. Ce transport implique la gestion de 223 circuits via 25 transporteurs privés.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 2.200 abonnements scolaires ont pu être délivrés pour les élèves de l'enseignement spécialisé.

Notre service vise à améliorer le statut des accompagnateurs scolaires. À cette fin, un contrat à durée indéterminée (CDI) a été proposé aux accompagnateurs scolaires à partir du 1^{er} janvier 2021. Il promeut et participe activement à la formation du personnel accompagnant, en améliorant le programme des formations proposées.

Notre service veille aussi à la continuité de la simplification administrative entamée en 2020, notamment en assurant l'amélioration des outils informatiques. De nouveaux outils de gestion de données collectées ont ainsi été mis en place afin de pouvoir - entre autres - réagir rapidement en présence de temps de trajet trop longs ou d'élaborer des statistiques.

Un audit prospectif de l'activité du transport scolaire de la COCOF a été réalisé en 2020 pour assurer, à terme, une réduction du temps de trajet pour tous les enfants et garantir ainsi de meilleures conditions aux usagers et à leur entourage. En 2021, cet audit a été finalisé et présenté à différents niveaux de pouvoir : commission de l'enseignement, commission régionale de la mobilité, commission consultative du transport scolaire, etc.

L'année 2021 a connu un ensemble de difficultés pour la plupart non maîtrisables par le service du transport scolaire :

- l'évolution de la législation organisant l'enseignement spécialisé ;
- l'évolution de la législation réglant la mobilité à Bruxelles ;
- l'impact du Covid-19 ;
- le sous-effectif chronique de l'équipe qui a peiné à répondre à l'évolution du transport scolaire, notamment en raison de la croissance du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé ; l'amplification des circuits à gérer imputée à la zone 30, la congestion et les nombreux travaux ; l'accroissement du nombre de demande d'intervention par les parents pour le transport scolaire de leur(s) enfant(s).

Cela a rendu les dépenses difficiles à évaluer et a créé une tension sur le terrain :

- manque de places dans les bus ;
- difficultés à assurer la surveillance à bord des bus ;
- augmentation des temps de parcours ;
- fatigue mentale et physique de l'équipe.

Perspectives 2022

Plusieurs perspectives se dessinent :

- la poursuite de l'amélioration du statut des accompagnateurs scolaires via la transition des contrats à durée déterminée (CDD) vers des contrats CDI ;
- la reconduction et l'amélioration du programme des formations proposées aux accompagnateurs scolaires ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'audit prospectif de l'activité du transport scolaire de la COCOF.

Le transport scolaire bruxellois en chiffres

223

services de transport scolaire

51

établissements scolaires

205

accompagnateurs scolaires
engagés

3.180

élèves transportés en bus
chaque jour

2.200

abonnements délivrés
pour l'année scolaire

10

agents en soutien
administratif et en appui
sur le terrain

25

sociétés de transport



SERVICE GESTION ET ENTRETIEN DES SITES

Outre ses services administratifs, le service Gestion et entretien des sites (SGES) établi au campus du CERIA comprend de très nombreuses fonctions dans les secteurs suivants : Technique, Auditorium, Bibliothèque, Sécurité, Complexe sportif. Dans son ensemble, il comprend 135 membres du personnel.

L'année 2021 fut singulière : confinement partiel, télétravail obligatoire lorsque cela était possible. Les protocoles sanitaires ont été mis en œuvre dans les différentes infrastructures sportives et culturelles. L'organisation des activités des institutions culturelles et sportives a été adaptée en fonction des directives gouvernementales liées au contexte pandémique. Les institutions ont tantôt été fermées, tantôt ralenties par la limitation de leurs activités. À d'autres moments encore, ce sont les accès aux locaux qui ont été proscrits. Par ailleurs, le service a reçu les aides nécessaires dans le cadre de la pandémie (masques, gel hydroalcoolique).

Réalisations et faits marquants 2021

Secteur Technique

À la suite d'un audit, une importante réforme structurelle du secteur Technique a été initiée et devrait être finalisée en 2022. La réforme envisagée vise à une intégration partielle des activités du secteur Technique dans l'actuel service Patrimoine, Infrastructure et Gestion des bâtiments de la direction d'administration des Affaires budgétaires, Financières et Patrimoniales de la Commission communautaire française (COCOF).

Les réunions du conseil de gérance, spécifiques au secteur Technique, se sont poursuivies tout au long de l'année 2021 en vue d'assurer un suivi des dossiers.

Pour rappel, le conseil de gérance exerce les compétences suivantes :

- préparation et suivi des réunions de la Commission Enseignement ;
- préparation et suivi des réunions du Comité de Concertation de Base - Bien-être au travail (CCB-BET) ;
- émission d'avis sur les activités du secteur Technique ;
- programmation annuelle pour la réalisation des travaux en maintenance dans le respect des ordres de priorité (sécurité, économie d'énergie et bien-être) ;
- procédures pour la réalisation des travaux ;
- émission d'avis sur les activités du SGES (hors questions relatives à la gestion des ressources humaines).

L'instance vise également à assurer une communication interne et externe du secteur Technique pour la gestion des dossiers et de leurs éléments partenaires, en vue d'une réalisation optimale des travaux.

En 2021, le pôle jardinage du département environnement du secteur Technique a effectué le remplacement de 11 mètres de clôture métallique externe afin de garantir une meilleure sécurité du campus. Une nouvelle

haie juxtaposée à la clôture métallique, la récupération des plantes situées le long du hall omnisport suite aux travaux de grande envergure, l'implantation de tilleuls palissés, de zones de prairie fleurie pour NATAGORA, la pose d'une dalle de béton sous la passerelle au bâtiment 18 ont également été réalisées.

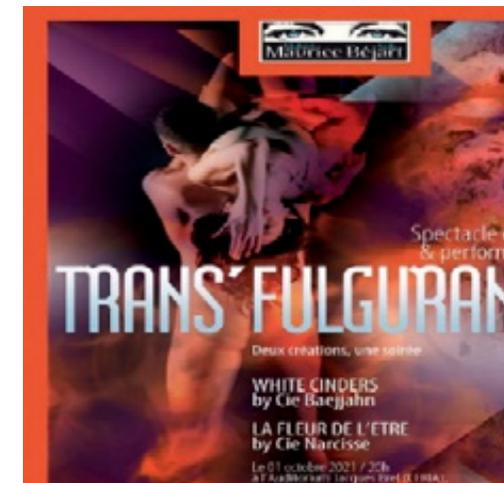
Secteur Nettoyage

Des réunions informelles ont eu lieu régulièrement avec la responsable du secteur, la coordination et la personne de référence pour les contacts avec la firme privée. Un nouveau marché public pour le nettoyage de locaux par une firme extérieure a été lancé. Par ailleurs, le personnel de nettoyage du complexe sportif et de l'auditorium a été intégré dans ce secteur global sous la supervision de la coordination.

Secteur Auditorium

Nonobstant la situation difficile liée aux conditions sanitaires pendant l'année 2021, l'institution a continué à fonctionner. De manière non exhaustive, les activités suivantes ont été organisées: rentrées académiques, remises de diplômes, soirée des diplômés pour l'institut Émile Gryzon et la Haute École Lucia de Brouckère (HELdB), répétitions d'artistes et spectacles sans public, activités pour les écoles et académies, spectacles (Framboise Frivole, Night of the music,...), conférences et colloques.

Quelques images illustrent les activités organisées.



Colloque sur l'économie circulaire, de la chanson française, de la danse et des conférences

Secteur Complexe sportif

Une réorganisation interne au niveau du complexe sportif a permis la désignation d'un agent d'assistant au management pour les affaires sportives et culturelles.

Divers

Un conseil consultatif pour les affaires sportives et culturelles a été mis en place au sein du SGES. Celui-ci concerne : les problématiques et projets en lien avec la démarche stratégique de l'administration en lien avec le SGES pour les aspects culturels et sportifs et le rapport de gestion comptable.

L'instance vise également à assurer une communication pour les dossiers et leurs éléments entre les partenaires en vue de relais utiles.

Cette instance se compose : de membres effectifs du SGES, d'un secrétariat, de membres invités pour les matières sportives et culturelles.

Les réunions sont organisées mensuellement et font l'objet d'un compte-rendu.

Perspectives 2022

Sortant progressivement du contexte pandémique, les activités des diverses institutions liées au service Culture et Sport devraient se normaliser.

Une partie importante du service Techniques spéciales et parachèvement sera transférée de manière effective au sein d'un nouveau service, l'actuel service Patrimoine, dont la dénomination sera adaptée.

La démarche stratégique de la direction d'administration Enseignement, Formation professionnelle, Recherche et Transport scolaire pour le SGES sera poursuivie.



SERVICE APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le service Appui aux établissements scolaires (SAES) est un service de support aux différents secteurs Enseignement que sont les établissements scolaires, internats et centres psycho-médico-sociaux (CPMS).

137 membres titulaires du personnel, dont 2 mi-temps, font partie du SAES et sont répartis comme suit :

42
agents

Institut Redouté-Peiffer

- secteur administratif/comptable : 5
- secteur horticulture : 15
- secteur cuisine : 7
- secteur technique/conciergerie : 5
- secteur nettoyage : 8
- secteur laboratoires : 2

13
agents

Institut Émile Gryzon

- secteur administratif/comptable : 5
- secteur logistique : 1
- secteur économat : 7

20
agents

Institut Alexandre Herlin

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur cuisine : 6
- secteur technique/horticulture : 5
- secteur nettoyage/lingerie : 7

5
agents

Institut Charles Gheude

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 2
- secteur nettoyage : 1

8
agents

Institut Roger Lambion

- secteur administratif/comptable : 2
- secteur technique : 1
- secteur économat : 5

1
agents

Institut Jean-Pierre Lallemand

- secteur administratif : 1

3
agents

Haute École Lucia de Brouckère

- secteur technique/conciergerie : 3

3
agents

Internat du Karreveld

- secteur cuisine : 1
- secteur nettoyage : 2

6
agents

Centres psycho-médico-sociaux

- secteur administratif/comptable : 4
- secteur nettoyage : 2

37
agents

Secteurs transversaux

- logistique : 8
- lingerie : 3
- reprographie : 2
- free-flow : 19
- affaires générales : 5

Objectifs du service

- Mettre du personnel à disposition du secteur Enseignement afin d'assurer le bon fonctionnement des instituts et d'assurer la continuité du service.
- Organiser le service en s'adaptant aux circonstances, aux variations de la population scolaire dans les différents secteurs, à la création de nouvelles écoles.
- Développer les secteurs transversaux tels que les secteurs logistique, lingerie, reprographie, free-flow, affaires générales.
- Poursuivre le développement professionnel et personnel de nos agents par des formations.
- Veiller aux entretiens et travaux divers des instituts Redouté-Peiffer, Herlin et Gheude par les agents des services techniques mis à leur disposition, en collaboration avec le service de la gestion et de l'entretien des sites (SGES).

- Organisation du nettoyage à l'institut Redouté-Peiffer, l'internat du Karreveld, le free-flow et, en complément de sociétés de nettoyage dans les instituts Herlin et Gheude et CPMS.
- Organisation de permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant les congés scolaires.
- Collaboration plus intense avec le secteur «cuisine» des écoles et internats pour proposer des repas variés intégrant les légumes et les fruits cultivés par nos horticulteurs du site du Bon Air et le maraîcher du jardin didactique.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec les agents de l'enseignement dans les secteurs Économat et Horticulture.
- Etroite collaboration avec le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) dans le cadre du plan de personnel, suivi des auditions et des recrutements dans les fonctions critiques.
- Poursuite des descriptions de postes et lancement du cycle de réalisation des agents du service avec l'aide des chargés de suivis et en collaboration avec le service des Ressources humaines (RH).
- Poursuite de l'organisation du service par la désignation de nouveaux coordinateurs d'équipe et superviseurs.
- Optimalisation du transport de nos élèves entre les sites d'enseignement en veillant à diminuer notre empreinte écologique.
- Poursuite de l'implémentation des copieurs de la marque Ricoh dans les établissements scolaires.
- Finalisation du projet d'extension du secteur lingerie en vue d'une collaboration avec les élèves de la section Aide Familial de l'institut Émile Gryzon.
- Projet d'installation d'une épicerie solidaire à l'attention des étudiants de l'enseignement supérieur sur le Campus du CERIA.

Réalisations et faits marquants 2021

- Poursuite des projets «win-win» avec Actiris par l'engagement de 9 stagiaires First répondant aux besoins des écoles dans les rôles d'aide administratif et aide administrative, aide magasinier et aide magasinière, aide polyvalent et aide polyvalente, aide jardinier et aide jardinière.
- Accueil d'élèves et d'étudiants stagiaires au sein des secteurs administratif et comptable.
- Achat d'un vélo cargo électrique pour l'économat en collaboration avec la cellule Transition.
- Le secteur Logistique amorce la transition écologique dans le cadre de la gestion des véhicules.
- Participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer dans le projet Natagora.

Covid-19

Dans le respect des règles sanitaires, nous avons organisé des permanences au sein des différents secteurs pour assurer le maintien de l'outil pendant le confinement. Les équipes ont ensuite participé aux réaménagements de locaux pour répondre aux règles de distanciation sociale et à l'implémentation des mesures sanitaires.

Un nettoyage spécifique et une aide à la désinfection sont prévus dans les écoles, l'internat du Karreveld, le free-flow et les CPMS. Les équipes de nettoyage ont été renforcées, soit par la réaffectation de membres du personnel dont le secteur était à l'arrêt ou fonctionnait en effectif réduit à la suite des décisions du Conseil national de sécurité (CNS) puis du Comité de Concertation ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), soit par le recrutement de personnel complémentaire en bonne collaboration avec le SAPC.

Les membres du personnel administratif et comptable se sont réorganisés afin de privilégier le télétravail à plus grande échelle. Les coordinateurs se sont également adaptés au télétravail dans un rythme compatible avec leur fonction de terrain. Des PC portables supplémentaires ont encore été distribués aux agents avec l'aide du Centre d'informatique de la Région bruxelloise (CIRB).

Le secteur Logistique a participé à la distribution du matériel sanitaire (masques, gel, désinfectant...) et des détecteurs de CO₂.

Perspectives 2022

L'ouverture de l'épicerie solidaire du Campus du CERIA est prévue pour le 24 janvier. L'épicerie solidaire s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale commune aux organisateurs partenaires, la COCOF (par l'intermédiaire du SAES) et l'Association pour la solidarité étudiante en Belgique (ASEB), sur base d'une convention.

Le public visé par le projet sera constitué d'étudiants précarisés, inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou de promotion sociale.

- Mise en place de la plateforme de partage des véhicules de la COCOF en collaboration avec le SGES, la cellule Transition et le CIRB.
- Mise en place de la plateforme de partage de bureaux sur le Campus du CERIA en collaboration avec le SGES et le CIRB.
- Participation du secteur Horticole de l'institut Redouté-Peiffer au projet Urban Forest.
- Participation au projet d'installation d'une nouvelle cave à vin de l'institut Roger Lambion.

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE



La direction d'administration des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

En 2021, la direction a accueilli plusieurs nouveaux arrivants ainsi qu'une nouvelle cheffe de service des affaires sociales.

Les services de la direction étaient organisés jusqu'à ce jour en fonction de la réalité institutionnelle lors des premiers transferts de compétences des matières personnalisables dans les années 90.

Aujourd'hui, cette structure ne correspond plus aux besoins.

Il a donc été décidé d'entamer une réforme en profondeur de la direction afin d'adapter sa structure à la réalité du terrain et aux enjeux actuels du service public.

Les principes de la réforme ont été élaborés avec la directrice et les trois cheffes de service et ont été présentés aux agents lors d'une réunion. Ces derniers ont pu s'exprimer sur la réforme grâce à un système de boîte à idées. Une enquête sur le nom de la direction et des services a été réalisée.

Cette réforme sera menée dans le cadre du cycle de réalisation (évaluation) des agents de la direction. Ils participeront concrètement à l'élaboration du contenu de leurs nouveaux services en établissant une cartographie de ceux-ci afin de déterminer les fonctions, métiers et ressources nécessaires pour mettre en œuvre les missions de la direction.

Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration



SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service Affaires sociales gère plusieurs secteurs qui relèvent de l'action sociale et de la famille. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- les secteurs ambulatoire: centres d'action sociale globale, centres de planning familial, services de médiation de dettes, services d'aide à domicile, réseaux en action sociale et famille ;
- le secteur des personnes âgées : établissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées) ;
- les maisons d'accueil ;
- les centres de formation d'aides familiaux (CFAF).

Le service soutient également, par l'octroi de subventions facultatives ou initiatives, des associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des projets en lien avec l'aide alimentaire, le soutien aux personnes précarisées.

Le service participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets transversaux avec d'autres pouvoirs publics tels que la Communauté française (CF), la Région wallonne (RW) ou la Commission communautaire commune (COCOM) comme :

- le plan d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles) ;

- l'octroi de subvention aux centres de planning familial (CPF) qui participent à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles ;
- le cofinancement de la ligne d'écoute violences conjugales ;
- le Plan de lutte contre la pauvreté.

Réalisations et faits marquants 2021

Les maisons d'accueil

Une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales d'une capacité de 45 lits a été agréée. Il s'agit de la Maison Parenté, faisant partie de l'asbl « Maisons d'accueil des Petits Riens ». La Maison Parenté dispose de 16 appartements individuels et peut donc accueillir 16 familles simultanément. Il s'agit de la seule maison d'accueil destinée spécifiquement aux familles monoparentales. Cela porte à 17 le nombre de maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française (COCOF), ce qui représente une capacité totale de 727 lits.

Un rapport final a été publié en juin 2021. Il est consacré à l'évaluation des missions spécifiques en maisons d'accueil (soutien à la parentalité, soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, logement accompagné) ainsi que de la mission de post-hébergement. Ce rapport met notamment en évidence les liens étroits entre le post-hébergement et le logement accompagné d'une part et entre le soutien à la parentalité et le soutien aux victimes de violences d'autre part.

Une prime exceptionnelle a été octroyée aux travailleurs du non marchand.

Le Plan de relance vise à maintenir le soutien au secteur en raison de la pandémie. Ainsi, une augmentation de 5% du contingent d'heures de prestations des aides familiaux et ménagers pour les services d'aide à domicile a été approuvée. Cette augmentation représente 44.896 heures supplémentaires d'aide à domicile (soit l'égal de 30 ETP).

Les centres de planning familial (CPF)

Dans un souci de simplification administrative, les arrêtés d'agrément des 27 CPF ont été uniformisés et remplacés par des arrêtés renvoyant à des annexes reprenant les éléments relatifs à l'exercice de leurs missions et au cadre agréé.

Le service a également traité 6 demandes de modifications d'agrément : 2 pour des extensions du cadre agréé et 4 pour des transferts entre les différentes fonctions.

En vertu de l'arrêté du 4 juin 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires, le secteur a pu bénéficier d'une subvention à l'informatisation d'un montant de 4.592 EUR maximum par centre. 27 arrêtés octroyant ce subside ont été rédigés.

Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)

Afin d'organiser des animations EVRAS dans les écoles, les 27 centres de planning familial agréés ont bénéficié d'un subside de 721.189 EUR. Celui-ci a permis de réaliser 3.542 heures d'animations dans les écoles des 19 communes bruxelloises et de toucher plus de 9.000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire général et spécialisé.

Grâce à une subvention d'un montant de 16.811 EUR, la Fédération laïque des CPF a pu accompagner l'implantation de cellules EVRAS dans des écoles de l'enseignement spécialisé. Ces cellules offrent un accompagnement des équipes éducatives en vue d'assurer aux élèves un processus continu et global d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle sur le long terme.

La Fédération laïque des CPF bénéficie également d'une subvention de 12.000 EUR pour l'outil informatique JADE. Cet outil de recueil de données permet d'obtenir des statistiques quant aux activités effectuées par les CPF en vue de réaliser un suivi précis, comme par exemple, le nombre de consultations ou d'animations, qu'ils ont menées au service de la population.

L'Université libre de Bruxelles (ULB) a présenté les résultats de son étude intitulée « Généralisation de l'EVRAS : à quelle échelle de temps et à quel coût ? ». Réalisée grâce à un subside de 53.000 euros pour la période s'étalant de décembre 2020 à mai 2021, cette recherche en économie de la santé a évalué ce que représenterait financièrement la généralisation de l'EVRAS scolaire pour la COCOF sur base des développements récents de modèles en matière d'EVRAS d'une part, et d'autre part, sur base de l'analyse des besoins spécifiques de la population. L'étude a développé des modèles de 3 types : minimaliste, intermédiaire et maximaliste avec une budgétisation de ces 3 modèles.

Services d'accueil de jour pour personnes âgées

Le service a traité le renouvellement de l'agrément de l'asbl «Maison de la famille» pour son service le « Foyer Liedekerke » ainsi que l'agrément de l'asbl « Atoll » pour son service « Atoll du Levant ».

Le Plan intra francophone de lutte contre les violences faites aux femmes

Adopté pour la période 2020-2024, il s'inscrit dans une volonté forte de participer à l'élimination de toutes formes de violences basées sur le genre et vise, par ce biais, à renforcer l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes de tous milieux et de toutes origines sociales. Il a pour objectif de contribuer au développement d'une société démocratique, inclusive et libre de violence pour ses citoyennes et citoyens. Dans ce sens, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), la RW et la COCOF s'engagent à améliorer la sensibilisation et la prévention des violences à l'égard des femmes, l'accompagnement des victimes et des auteurs et à lutter contre le sentiment d'impunité, afin d'atteindre un réel changement structurel dans notre société.

Plus concrètement, le plan se décline en 18 objectifs stratégiques, répartis dans 4 axes politiques majeurs, déclinés en différentes mesures d'intervention développées et mises en œuvre conjointement par les entités fédérées que sont la FW-B, la RW et la COCOF.

Il sera piloté par un Comité de suivi composé de :

Membres pilotes :

- un représentant du Cabinet de la Ministre des Droits des femmes et de l'Égalité des chances de la RW ;
- un représentant du Cabinet de la Ministre des Droits des femmes de la FW-B ;
- un représentant du Cabinet de la Ministre-Présidente de la COCOF ;

- un représentant de la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances, Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPWIAS) ;
- un représentant de la Direction Égalité des chances de la FW-B ;
- un représentant de l'administration de la COCOF.

Membres associés/invités :

- un représentant de chaque cabinet de la RW associé à la mise en œuvre du présent Plan, à savoir le Cabinet du Ministre du Logement et des Pouvoirs locaux, le Cabinet de la Ministre de la Fonction publique, le Cabinet du Ministre de la Mobilité ;
- un représentant de chaque cabinet de la FW-B associé à la mise en œuvre du Plan, à savoir le Cabinet du Ministre Président, le Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction Publique et de l'Égalité des chances, le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Jeunesse et des Sports et le Cabinet de la Ministre de l'Éducation ;
- un représentant de chaque cabinet du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) ;
- trois représentants de la Coalition « Ensemble contre les violences ».

Le Comité de suivi se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative des membres pilotes pour coordonner la mise en œuvre du Plan. Un ordre du jour est communiqué aux membres associés qui peuvent se joindre aux réunions en fonction des thématiques mises à l'agenda.

Le Plan est présenté aux différentes assemblées parlementaires au moment de son adoption. Un monitoring intermédiaire, au plus tard 24 mois après l'adoption du présent plan est prévu à tous les niveaux de pouvoir. Celui-ci doit permettre d'apporter des ajustements au plan tenant compte de l'évolution des différents projets. Il est présenté aux différentes assemblées parlementaires.

À la fin de la législature, un rapport d'évaluation est adopté, contenant un état de la mise en œuvre de toutes les actions. Le rapport d'évaluation est également présenté aux différentes assemblées parlementaires.

La COCOF participe au co-financement de plusieurs associations comme :

Ligne Ecoute violences conjugales	55.000 EUR
Centre de prévention des violences conjugales et familiales	
Projet pair aidance	108.450 EUR
Projet d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (avec ou sans enfant) au sein d'un hôtel de la Région de Bruxelles-Capitale (50 places)	538.000 EUR
PRAXIS – Tchat: élargissement des heures	36.000 EUR
PRAXIS – Ligne Ecoute: élargissement des heures	31.000 EUR
Subventions à 8 associations pour divers projets	126.000 EUR

Les centres de formation

La COCOF agréée et subventionne 3 centres de formation d'aides familiaux. Le cycle de formation comprend un enseignement théorique (déontologie ; droit familial - institutions sociales - législation sociale ; promotion de la santé, hygiène et premiers soins ; psychologie - gérontologie – communication ; formation ménagère) ainsi qu'un stage de formation en institution et un stage à domicile. Une attestation de capacité est délivrée aux personnes qui ont suivi avec fruit le cycle de formation. Celle-ci leur permet d'accéder à un emploi d'aide familial dans un service d'aide à domicile.

La formation donne droit à une attestation de la COCOF et non à un diplôme reconnu par la CF. Une extension du programme de formation est nécessaire pour accéder à la certification par l'Enseignement de Promotion sociale et ainsi permettre, le cas échéant, aux stagiaires de poursuivre leur cursus scolaire notamment vers la formation d'aide-soignant et aide-soignante.

Par ailleurs, les centres éprouvent également des difficultés à recruter du personnel pour le cours de formation ménagère.

Perspectives 2022

Le service Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants :

- modification de la législation relative aux maisons d'accueil sur base de l'analyse des recommandations reprises dans le rapport final sur l'évaluation des missions spécifiques et de post-hébergement en maisons d'accueil ;
- pérennisation du contingent d'heures de prestations des aides à domicile tel que développé via le Plan de relance 2021 ;
- augmentation significative du budget alloué aux CPF pour les animations EVRAS afin d'atteindre le modèle intermédiaire tel que prévu dans l'étude réalisée par l'ULB-DULBEA ;
- élaboration et discussion de propositions de modifications du cadre réglementaire en vue de s'inscrire dans le Plan social santé intégrée (PSSI) et de répondre aux enjeux et à l'évolution des besoins du secteur et des Bruxellois en matière d'organisation de l'aide et des soins à domicile ;
- les centres d'action sociale globale bénéficient de moyens supplémentaires en 2022 afin de soutenir le renforcement de l'emploi dans le cadre de la crise sanitaire. L'administration rencontrera le secteur in situ et élaborera un rapport sur les enjeux qu'il rencontre sur le terrain. Elle proposera des modifications du cadre réglementaire visant à inscrire le secteur dans le PSSI et renforcer le secteur ;

- les Services de médiation de dettes bénéficient également d'une augmentation des moyens budgétaires. L'administration rencontrera ce secteur in situ afin de rendre compte des enjeux rencontrés par le secteur sur le terrain et proposer la modification du cadre légal visant à l'inscrire dans le PSSI et à le renforcer ;
- suivi de la campagne de prévention menée par le Service d'appui à la médiation de dettes ;
- recherche et proposition de solutions pour permettre aux aides-familiaux de compléter leur formation pour accéder à la fonction d'aide-soignant.

Données chiffrées (page suivante)

Le budget 2021 pour les programmes Action Sociale et Famille de la mission 22 totalise 61.994.000 EUR auxquels se sont ajoutés en 2021 : 2.919.000 EUR pour le Plan de relance en matière d'affaires sociales, soit un total de 64.913.000 EUR.

Pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Associations subventionnées	Nombre d'associations	Budget 2020
Maisons d'accueil	17	13.477.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	9	3.290.000 EUR
Centres de planning familial	27	8.591.000 EUR
Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	68	750.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	236.000 EUR
Services de médiation de dettes	6	919.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	32.143.000 EUR
Centres de formation d'aides familiales	3	220.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	436.000 EUR
Services de télévigilance	2	237.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	115.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	91	1.263.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	96.000 EUR
Ligne d'écoute violences conjugales	1	55.000 EUR
Résidence service	1	Non subventionnée
Maisons communautaires	3	Non subventionnées
Plan de relance		2.919.000 EUR

SERVICE SANTÉ

Le service Santé gère les matières règlementées et non règlementées suivantes :

Secteurs Ambulatoires et Initiatives santé

- 22 services de santé mentale + 1 fédération (225,98 équivalents temps plein (ETP))
- 15 services actifs en matière de toxicomanie + 1 fédération (82,5 ETP)
- 2 centres d'accueil téléphonique (6 ETP)
- 48 maisons médicales + 1 fédération (72 ETP)
- 5 associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (19,05 ETP)
- 5 centres de coordination de soins et services à domicile (21,9 ETP)
- 1 structure psychothérapeutique mixte
- 1 initiative d'habitation protégée
- 2 hôpitaux (agrément sans impact budgétaire)
- 10 réseaux et partenariats d'acteurs en santé

- 89 initiatives soutenues autour des axes : santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, santé mentale communautaire, Culture-Art-Thérapie, réduction des inégalités sociales en matière de santé, réduction des risques, aide aux personnes victimes de violences...

Secteurs de la Promotion de la Santé (PS)

Dans le cadre du plan stratégique de promotion de la santé bruxellois :

- 41 opérateurs (acteurs ou réseaux et services) désignés pluriannuellement en promotion de la santé et liés par convention. La majorité a été désignée au 1^{er} janvier 2018 et 5 nouveaux opérateurs ont été désignés au 1^{er} janvier 2019 suite à l'appel à projets spécifiques sur les priorités 1 (« Manger, bouger ») et 4 (Prévention IST/ VIH à destination des homosexuels) du Plan stratégique ;
- 3 programmes de médecine préventive sont financés et portés par deux centres de référence ;
- 5 accords de coopération ;
- 18 initiatives ont été soutenues sur différentes thématiques généralement en lien avec les priorités thématiques du Plan stratégique, entre autres les publics en situation de vulnérabilité, IST/ VIH, la promotion des vaccinations, la réduction des risques en matière d'usages de drogues.

Voici ce qui a été entrepris en 2021 dans ce secteur :

- évaluation des opérateurs de promotion de la santé permettant le renouvellement de leur désignation (3 ans) ;
- évaluation à mi-parcours du plan stratégique de promotion de la santé permettant d'évaluer la couverture opérationnelle du plan ;
- évaluation finale du plan de promotion de la santé ;
- préparation à l'évaluation des services supports du plan de promotion de la santé telle que prévue dans le décret relatif à la promotion de la santé.

Le service Santé gère également des matières transversales.

Il collabore avec les directions d'administration et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non marchand), aux modifications des législations, etc.

Le service Santé assure le secrétariat des sections « Services Ambulatoires » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi que de la commission Campagnes radiodiffusées.

Réalisations et faits marquants 2021

1. Données transversales

Tout au long de l'année, les agents du service Santé ont fourni des éléments de réponse à de nombreuses questions parlementaires, ont rendu des avis sur des dossiers d'infrastructures et sur des projets introduits dans le cadre des relations internationales.

Le service Santé a continué à faire face à la crise sanitaire en restant à l'écoute des asbl, en contact permanent avec les fédérations, en analysant les dossiers d'octroi de subventions dans le cadre des Fonds Covid pour faire face à la crise Covid-19 et du Plan de relance et de redéploiement bruxellois, en préparant des estimations budgétaires, des avis, des arrêtés, en téléphonant aux associations, en participant à des réunions de différents groupes de travail (GT) (vaccination, ...).

Il a collaboré avec la Commission communautaire commune (COCOM), a participé à de nombreux GT inter-cabinets et inter-administrations avec la COCOM, la Vlaamse Gemeenschap Commissie et le Fédéral, sur de nombreux dossiers.

Le service Santé a géré une nouvelle matière: le transport médico-sanitaire.

2. Données chiffrées

Le budget ajusté en Santé est inscrit sur la mission 23 et est réparti entre 3 programmes pour des montants totaux de 49.015.000 EUR en crédits d'engagement (CE) et de 48.763.000 EUR en crédits de liquidation (CL).

Les crédits prévus sont basés essentiellement sur 2 règlementations : le décret du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux secteurs Ambulatoires et le décret du 18 février 2016 et son arrêté d'exécution qui encadrent les subventions octroyées en Promotion de la Santé (PS). Les subventions sont indexées selon les modalités prévues dans les règlementations.

La mission 23 couvre également des co-financements tels que prévus dans le cadre d'accords de coopération comme le Comité consultatif de Bioéthique, la Cellule Générale Politique Drogues (CGPD), ...

Deux programmes de dépistage des cancers du sein et colorectal font l'objet de protocoles d'accords entre la COCOF, la COCOM et la Communauté flamande (VG). Les 3 entités assurent le cofinancement de ces programmes.

Les crédits prévus sont également destinés à couvrir des projets qui ne peuvent être acceptés dans des cadres règlementés. Il s'agit d'initiatives en matière de santé mentale ou plus largement de projets innovants. Un budget de 2.096.000 EUR en CE et 2.094.000 EUR en CL leur est consacré.

Dans le graphique sont incluses les subventions Non-Marchand octroyées au secteur Ambulatoire et dont les crédits proviennent de la Mission 30 (753.000 EUR).



Répartition des crédits santé en 2021 (* en milliers d'EUR)

Secteurs	Crédit d'engagement (CE*)	Crédit de liquidation (CL*)
Subsistance	10	6
Initiatives en santé et projets innovants	2.096	2.094
Accords de coopération	112	112
Structures inami	7.629	7.629
Médecine préventive	841	715
Services de santé mentale	17.565	17.541
Centres d'accueil téléphonique	952	916
Associations actives en soins palliatifs	1.404	1.384
Centres de coordination de soins et services à domicile	1.605	1.600
Maisons médicales	4.352	4.508
Services actifs en matière de toxicomanies	6.673	6.464
Réseaux en santé	721	721
Mise en œuvre du plan de promotion de la santé	664	686
Services d'accompagnement et de support	1.329	1.310
Acteurs en promotion de la santé	2.813	2.813
Réseaux en promotion de la santé	160	160
Non marchand	753	753
Total	49.679	49.412

3. Données par secteur pour l'Ambulatoire, la Promotion de la Santé et les Initiatives

Secteur des services de santé mentale (SSM)

En mars, une rencontre a eu lieu entre l'équipe en charge de la santé mentale, la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale (LBSM) et le Conseiller du Ministre en charge de la Santé, autour du protocole d'accord avec le Fédéral pour le soutien de psychologues de 1^{ère} ligne, mais aussi des différentes mesures prises dans le cadre des Fonds Covid et du Plan de relance et de Redéploiement bruxellois.

En mai, une nouvelle rencontre a eu lieu entre la SBSM et le service Santé autour des comités d'accompagnement du Plan de relance et de Redéploiement bruxellois, de l'utilisation d'IRISBOX, des divers projets Fonds Covid « Jeunes et Soignants », des recherches et groupe de travail de la ligue et des difficultés pour le secteur Santé mentale à faire face aux nombreuses demandes de suivi des patients, mais aussi de l'administration, et de l'entrée en jeu du Fédéral par rapport aux psychologues de 1^{ère} ligne.

Voici les demandes relatives à l'agrément des SSM :

- 8 demandes de modifications d'agrément : 6 avec extension de cadre et 2 sans extension ;
- 2 nouvelles demandes d'agrément ;
- 6 arrêtés modifiant dans le cadre des Fonds Covid (prolongation de période) ;
- 1 arrêté modifiant pour dérogation de qualification ;

- 2 demandes d'agrément provisoire sont toujours en attente depuis 2020 .

Participation à des réunions/comités avec les autres entités fédérées

En raison de la pandémie, certains GT récurrents en matière de SM n'ont pas eu lieu et ont été postposés en 2021. D'autres ont eu lieu en visioconférence et à un rythme plus soutenu, notamment le GT inter-cabinets « Task force on Mental Health care » (GTI /IKW).

Le GTI/IKW : application de la réforme fédérale des soins de SM par la réalisation de circuits et de réseaux de soins pour les Adultes et Enfants/Adolescents.

Organe de concertation de la réforme de SM Adultes dite « Psy107 » (organe de concertation Adultes - OCA) : création de réunions plénières et sous-GT : GT technique pour le groupe cible des personnes âgées. Extension de la vision des réseaux de soins intégrés « SM 107 » aux personnes de plus de 65 ans.

Organe de concertation de la réforme de SM Enfants/Adolescents - « Comité pour la nouvelle politique de SM pour enfants et adolescents » (COMSMEA) : réforme SM « Guide vers une nouvelle politique de SM pour Enfants et Adolescents ».

Comité d'accompagnement instauré par l'Accord de Coopération entre la COCOM, la COCOF et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) - Centre d'Appui bruxellois (CAB) et 2 SSM agréés pour le suivi des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS). Réunion avec les 2 SSM en septembre 2021.

Divers : Forum du Réseau Bru-Stars (SMEA) - Comité de Réseau Régional (CRR) du réseau Psy107 bruxellois - GT Plan de prévention du Suicide dans le cadre du CRR – Comité d'accompagnement des projets du Plan de relance : Lieux de liens et Santé mentale mobilité.

Dans le cadre de subventions octroyées via le Fonds Covid-19 en 2020, le service a analysé les nouvelles demandes de subvention 2021 des SSM, rendu des avis au Ministre-Membre du Collège et préparé les arrêtés octroyant un montant de :

255.000 EUR pour la poursuite de 8 projets de SM afin de : « Renforcer les dispositifs psychologiques pour jeunes adultes et étudiants en souffrance » ainsi que les projets à l'attention des soignants et de la coordination des dispositifs d'évaluation de ces mêmes projets par La Ligue.

Secteur des Centres d'Accueil Téléphonique - CAT

En 2021, le Centre de Prévention du Suicide a obtenu une extension de son agrément pour la mission de « Formation à l'écoute ».

Secteur des Services Actifs en Matière de Toxicomanies - TOX

- Le Pélican : renforcement de son projet d'accompagnement en ligne des assuétudes au jeu (site aide-alcool.be et joueurs.aide-en-ligne.be) ;
- Rat : reconnaissance d'un nouveau siège d'activité ;
- Le Lama : déménagement du siège d'activité au sein du projet Ribaucare, qui regroupe différents services agréés par la COCOF au sein d'un même lieu ;

- Infor-Drogues : renforcement de l'accompagnement et de l'équipe d'accueil téléphonique ;
- Sampas : renforcement des actions de sensibilisation et du travail en réseau autour de la problématique de l'Hépatite C ;
- Enaden : renforcement de l'équipe d'accompagnement.

Deux de ces demandes ont été rencontrées et se traduisent par une modification de l'arrêté d'agrément concernant les asbl Rat et Lama.

Le service Santé a également suivi une demande de subvention dans le cadre de l'arrêté Infrastructures pour l'asbl Dune en vue de l'achat du bâtiment situé à Bruxelles.

Suite de la crise Covid-19 :

- suivi de la subvention du projet Le Pilier, né durant la crise. Ce projet se matérialise par la création d'un nouveau comptoir d'échange de seringues situé rue Van Artevelde au centre de Bruxelles. Dans le cadre de sa pérennisation, Le Pilier a introduit une demande d'agrément en tant que service actif en matière de toxicomanies pour des missions d'accompagnement, de réduction des risques et de réinsertion ;
- accompagnement de 2 services : Enaden pour la mise en place d'une équipe Outreach et l'Ambulatoire Forest pour renforcer l'accompagnement spécifique des ex-détenus qui, ayant obtenu une subvention en 2020 dans le cadre de la crise Covid-19, ont introduit une demande d'agrément en tant que Réseau ambulatoire en santé.

Participation à des réunions/comités avec les autres entités fédérées

Le service Santé est désigné pour représenter la COCOF et participer à la Cellule Générale Politique Drogues (CGPD) qui réunit l'ensemble des représentants des Ministres de l'Entité fédérale et des Entités fédérées impliqués dans les politiques « drogues ».

Les travaux ont lieu au sein de sous-cellules : Contrôle et sécurité, Santé, recherche et Information scientifique et de groupes de travail (GT thématique). Ces différents lieux de concertation préparent les dossiers qui sont soumis à la Réunion thématique Drogues de la CIM Santé publique avec pour but de mener à bien une politique intégrale et intégrée à l'échelle de la Belgique. Ainsi, au sein de la CGPD sont représentées toutes les compétences impliquées : la santé, la sécurité, la justice, la jeunesse, etc.

Le service Santé a été désigné pour participer aux travaux de la Cellule Santé, qui réunit tous les ministres de la Santé autour de la thématique « Drogues ».

Le service de la Santé participe également aux débats de 4 GT thématiques :

- GT « Alcool » ;
- GT « Tabac » ;
- GT « Jeux de Hasard » ;
- GT Loi 1921 : le service Santé est désigné pour assurer le secrétariat du GT Loi 1921 qui vise à envisager une réforme de la loi du 24/02/1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques,

stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

Le service Santé est également amené à suivre les travaux de Belgian Psychotropics Experts Platform (BelPEP), qui vise une meilleure utilisation des psychotropes.

Enfin, un fait marquant à noter est l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service, responsable de la gestion administrative et budgétaire du secteur dans un contexte particulier où le présentiel était peu présent en raison de la pandémie Covid-19. Cet agent, marrainé par un agent plus ancien, a rapidement pris en main les dossiers, avec professionnalisme. En peu de temps, il a fallu jongler avec une législation inconnue, répondre à des questions d'associations, effectuer des réunions via Teams. Enfin, cet agent a produit un rapport de stage qui permettra de servir de base à l'élaboration d'un guide méthodologique pour toutes les personnes amenées à gérer les agréments et les subventions (du calcul à la vérification des justificatifs).

Secteur des Maisons médicales - MM

Analyse de 11 demandes d'agrément en tant que MM. Ces demandes ont été ensuite soumises pour avis au Conseil consultatif de l'Aide aux Personnes et de la Santé - section « Services Ambulatoires ».

L'ensemble des demandes ont été analysées et 6 demandes ont été retenues, à savoir : « MM Collectif Santé 1040 », « Maison de Santé du Triangle », « MM du Béguinage », « Canal santé », « Maison de Sante Atlas » et « MM ASASO ».

Préparation de l'arrêté 2021/901 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2011/183 du Collège de la Commission communautaire française du 22 septembre 2011 portant sur la Programmation des services Ambulatoires « Action sociale et Famille » et « Santé », adopté par le Collège de la Commission communautaire française le 2 décembre 2021. Cet arrêté vise à augmenter le nombre de services agréés, dont les MM agréées afin de passer de 42 à 50 MM.

Préparation de l'arrêté 2021/1524 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 4 juin 2009 portant application du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. La modification concerne l'article 36 de l'arrêté d'application du 4 juin 2009 qui fixe les frais de fonctionnement à 9.640 EUR (montant avant indexation) les six premières années d'agrément, puis en les réduisant à 1.000 EUR. Cette réduction des frais de fonctionnement des MM agréées permettra de faire une économie importante sur le budget alloué aux secteurs des MM et l'agrément de nouvelles MM déjà existantes et en attente depuis plusieurs années.

Préparation de la procédure d'agrément provisoire de 6 nouvelles MM : « MM Collectif Santé 1040 », « Maison de Santé du Triangle », « MM du Béguinage », « Canalsanté », « Maison de Sante Atlas » et « MM ASASO ».

Octroi d'un subside en Initiative à l'asbl Les Pissenlits afin de mettre en place une formation « Santé communautaire : principes méthodologiques et mise en œuvre » à destination du cadre subventionné COCOF dans les MM, en charge de la Santé communautaire. La formation s'est organisée autour de 4 journées de formations et ateliers, deux journées ont eu lieu en octobre et novembre 2021, la formation continue en 2022. Un suivi

du service Santé en collaboration avec la Fédération des MM est prévu à la fin de cette formation afin de voir les opportunités de pérennisation de cette formation.

L'octroi de subventions dans le cadre des initiatives permet le démarrage de 9 nouvelles MM.

Secteur des Services de soins palliatifs et continués - SP

Analyse et octroi d'une subvention à l'asbl « Cité Serine » pour son projet d'hôtel de soins.

Contribution aux réflexions menées par le Cabinet du Ministre en vue d'organiser au mieux la politique des soins palliatifs à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre du Plan de relance qui a succédé à la crise Covid-19 et suite à l'octroi de subventions Fonds Covid-19, traitement des pièces justificatives et lecture des rapports d'activités spécifiques.

Secteur des Centres de coordination de soins et service à domicile – CCSD

En vue de la refonte du cadre légal organisant l'agrément et le subventionnement des CCSD, présentation d'un rapport, devant nourrir la réflexion autour d'une réforme du Décret, aux représentants du Ministre et portant sur différents points : les enjeux de l'organisation des soins à domicile à Bruxelles, les enjeux du secteur des CCSD, le contexte légal dans lequel il évolue, une description de la situation telle que vécue par les opérateurs et basée sur des entretiens menés avec chaque opérateur, une synthèse des apports issus de la démarche d'évaluation qualitative menés par les services au cours des 6 dernières années.

Dans le cadre de la crise Covid-19, octroi d'une subvention à BRUSANO afin de soutenir la vaccination des usagers des CCSD ne pouvant se déplacer dans les centres de vaccination.

Non marchand - NM

Le périmètre établi par l'accord NM 2018-2019 s'étend aux travailleurs qui exercent des missions prévues dans le cadre du décret « Ambulatoire », mais non agréées.

Afin d'identifier ces nouveaux bénéficiaires, un cadastre a été réalisé sous forme d'un fichier Excel envoyé à toutes les associations agréées. Ce système - perfectible - a permis à l'administration d'attribuer les subventions NM dans les délais requis.

Réseaux ambulatoires en Santé

Préparation des arrêtés relatifs au renouvellement d'agrément de 8 réseaux en Santé et à l'agrément de 2 réseaux en Santé, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Ces arrêtés 2021/124 et 2021/127 à 2021/135 ont été approuvés par le Collège de la Commission communautaire française.

Préparation d'un arrêté modifiant l'arrêté d'agrément du réseau « Santé Mentale en Exil », et cela en raison d'une erreur matérielle dans l'arrêté d'agrément du 4 février 2021.

PROMOTEUR – asbl	NOM DU RÉSEAU
Addictions asbl	Réseau Dédale
Soins chez Soi asbl	Réseau Maintien à domicile des personnes précarisées
Dune – Dépannages d'Urgence de Nuit et Échanges	Réseau Nomade
Entr'Aide des Marolles	Réseau Santé Mentale Marolles (RSMM)
Liens de Quartier – Petite Enfance	Rézo santé 1030- Petite enfance et parentalité (Rézo)
Réseau Santé Diabète Bruxelles asbl	Réseau Santé Diabète Bruxelles
Ulysse asbl	Réseau Santé Mentale en Exil
SMES-B – Santé Mentale & Exclusion Sociale - Belgique	Réseau SMES Connect
Centre Médical Enaden	Réseau Équipe Outreach spécialisée Assuétudes
L'Ambulatoire-Forest	Réseau Relation Addiction Justiciables

Deux asbl «L'Équipe» et «Juan Vives»

Ces deux structures INAMI ont fait le choix de la COCOF comme pouvoir subsidiant. Celles-ci ont été conventionnées pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2024.

Conformément à la réglementation, les deux structures ont introduit une demande pour un agrément de 5 ans. Leurs demandes ont été analysées par l'administration et ont été soumises à l'avis du Conseil consultatif - section « Services Ambulatoires » en décembre 2020.

Tenant compte des avis du Conseil consultatif et des services de l'Inspection et de la Santé, le Collège a décidé de prolonger l'agrément provisoire de 2 ans qui viendra à échéance fin 2022.

Plusieurs contacts ont été pris avec les deux structures pour envisager leur transfert à la COCOM.

Promotion de la Santé - PS

Pour rappel, en 2019, l'équipe PS a élaboré la procédure administrative et la méthodologie d'évaluation de renouvellement des opérateurs désignés pour 3 ans.

Considérant l'impossibilité de mener la procédure initialement prévue en raison du contexte sanitaire d'une part et considérant le travail de suivi annuel des opérateurs réalisé par les services de l'administration d'autre part, un renouvellement systématique a été opéré. A noter que la mise en œuvre de l'évaluation de renouvellement a demandé l'élaboration d'une procédure administrative et d'une méthodologie d'évaluation spécifique. Celles-ci ne sont prévues ni par le décret ni par l'arrêté. Pour ce faire, une circulaire et une grille d'analyse ont également été déterminées et l'ensemble de la procédure a été présentée aux opérateurs lors d'une matinée le 21 janvier 2020.

L'ensemble des opérateurs pour lesquels l'évaluation de renouvellement était prévue ont cependant vu leur désignation renouvelée automatiquement sur base du suivi annuel de la mise en œuvre de leur projet et programme.

Était prévue en 2020, l'évaluation du Plan à mi-parcours (couverture des thématiques, priorités, stratégies, repérage des manques et besoins); le monitoring précis de la couverture des thématiques, priorités et stratégies a été réalisé. La partie « besoins et manques » n'a pas pu être menée à bien compte tenu du contexte de 2020, l'augmentation conséquente de la charge de travail engendrée et les modifications profondes engendrées par la crise rendant caduque l'analyse des besoins et manques sur base de ce qui avait été initialement planifié.

La commission Campagnes radiodiffusées a siégé plusieurs fois et a remis son avis sur des projets de spots TV ou radio, sur les spots réalisés, ainsi que sur des demandes de rediffusion portant sur des campagnes de promotion de la santé.

Les travaux et le dispositif de la commission Campagnes radiodiffusées ont été fortement bousculés par la crise sanitaire. En effet, il n'est pas prévu de procédure particulière en cas de crise. Par ailleurs, les campagnes, qui étaient également prévues, ont parfois dû être reportées ou annulées faute de trouver une place dans le contexte de la pandémie.

Néanmoins, la cellule « Promotion de la Santé » a été fortement sollicitée lors de la crise sanitaire. En effet, son expertise a été indispensable afin de diffuser des informations compréhensibles à la population et de veiller à ce que les citoyens posent les bons gestes. Avec l'aide d'opérateurs de terrain spécialisés, la cellule PS a contribué à l'élaboration des informations et messages diffusés sur les sites bruxellois ([coronavirus.be](https://www.coronavirus.be), site de la COCOF...). La cellule PS a participé aux différents groupes de travail entre entités fédérées bruxelloises sur les stratégies de sensibilisation et de communication liés à la vaccination et la prévention du Covid-19.

Elle a participé aux GT interfédéraux sur les thématiques « Drogues » et « Prévention ». Il s'agit notamment des 4 GT thématique suivants : GT « Alcool » ; GT « Tabac » ; GT « Prévention » et GT « VIH ».

La cellule PS a participé aux états généraux Social/Santé en vue de la rédaction du Plan Social Santé Intégré Bruxellois (PSSI). Elle a participé avec le secteur PS à des réunions de travail en vue de l'élaboration du PSSI.

Initiatives

75 initiatives s'articulant autour des axes : la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la santé mentale communautaire, la Culture-Art-Thérapie, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux personnes victimes de violences, l'aide aux ex-détenus, ... ont été soutenues.

Perspectives 2022

Perspectives transversales

Organisation de rencontres entre le service Santé et chaque secteur avec pour objectif une meilleure compréhension des attentes des uns et des autres.

Workflow agrément : suggestion de modification d'un nouvel outil informatique de gestion des demandes d'agrément.

Routine : agréments et modifications d'agrément des services et centres agréés.

Vaccination : participation active à 3 GT visant l'organisation de la vaccination : stratégies concertées, domicile et publics précaires.

Suite de la crise Covid-19 : analyse et synthèse des rapports d'activités et rencontres, si nécessaire, avec les acteurs en vue de produire une analyse des conséquences de la crise Covid-19 sur les opérateurs agréés.

Participation aux GT du PSSI.

Décret ambulatoire : mise en place d'une réflexion au sein des services Affaires sociales et Santé, en vue de réformer le décret Ambulatoire et ses arrêtés, en marge des états Généraux du Social et de la Santé et du PSSI et ce, en collaboration avec les acteurs de terrain.

Institutionnel bruxellois : organisation de contacts systématiques avec les autres institutions bruxelloises et associations coupoles : COCOM, Bruxelles Prévention et Sécurité, Iriscare, Observatoire bruxellois social santé, Brusano...

Participation en mai 2022 à la présentation d'un outil diagnostic « *Comment réaliser un diagnostic social santé au niveau local ? Présentation du guide d'élaboration et de ressources locales* », organisée par le SSM Le Méridien.

Secteur des Services de santé mentale - SSM

Suivi de l'éventuelle pérennisation des projets initiés dans le cadre des Fonds Covid et du plan de relance.

Gestion des modifications d'agrément des SSM qui ont sollicité une extension de cadre du personnel soit pour leur équipe Enfants/Adolescents, leur équipe pluridisciplinaire ou encore pour l'équipe spécialisée en AICS.

Suivi de la nouvelle demande d'agrément provisoire d'une asbl en tant que SSM.

Suivis des réformes en Santé Mentale pour les personnes âgées et de la mise en place de la nouvelle convention INAMI relative aux soins psychologiques de première ligne (Comité d'accompagnement de la convention INAMI).

Secteur des Centres d'accueil téléphonique - CAT

Participation au 50^{ème} anniversaire du Centre de Prévention du Suicide en avril 2022.

Secteur des Services actifs en matière de toxicomanies

Agrément du service actif en matière de toxicomanies « Le Pilier ».

Participation et représentation de la COCOF aux travaux de la CGPD et à la Cellule Santé Drogue.

Secrétariat et préparation des travaux du GT de la CGPD consacré à la modification de la Loi 1921.

Participation et suivi des travaux des GT Tabac, Alcool et Jeux de Hasard de la CGPD.

Participation aux activités organisées par le secteur en vue d'appréhender au mieux leurs besoins et ceux des usagers de drogues : Apéros réseaux (ouverture des services en vue de découvrir le travail mené sur le terrain et ses enjeux) et Semaine « Drogues, Dépendances et Société : Tou.te.s concerné.e.s ! » en septembre 2022.

Secteur des Maisons médicales - MM

Organiser une séance d'information pour les MM agréées en 2020 et 2021, afin de pouvoir créer un contact direct entre l'administration et les coordinateurs des MM, et leur transmettre les informations nécessaires relatives au montant du subside et aux missions décrétales imposées par le décret ambulatorio.

Renforcer et soutenir la démarche communautaire dans tout le secteur des MM agréées par la COCOF et cela à travers des formations orientées « Santé communautaire ».

Valoriser des activités de « Santé communautaire » et « la mission d'observatoire de la Santé ». Ces deux missions décrétales requièrent une collaboration réelle entre le secteur des MM et le secteur de la Promotion de la Santé.

Secteur des Services de soins palliatifs et continués - SP

Suivi des modifications envisagées par le Ministre concernant ce secteur. Élaboration d'une note en vue de modifier le cadre légal dans le contexte de l'adoption du PSSI.

Proposition de modification du décret en tenant compte des résultats des réflexions ayant eu lieu en 2020, de l'évolution des débats menés au Fédéral et en partenariat avec la COCOM et Brusano, notamment dans le cadre du débat sur le Middle Care Palliatif.

Suivi des actions menées par la Fédération pluraliste bruxelloise des soins palliatifs.

Secteur des Centres de coordination de soins et services à domicile (CCSSD)

Elaboration et discussion de propositions de modifications du cadre légal, en vue de s'inscrire dans le PSSI et de répondre aux enjeux et à l'évolution des besoins du secteur et des Bruxellois en matière d'organisation de l'aide et des soins à domicile.

Secteur des Réseaux ambulatoires en santé

Mise en place d'un mécanisme de suivi des projets réseaux Santé agréés par la COCOF à travers les démarches suivantes :

- organiser des rencontres et visites de terrain durant l'année 2022 afin de discuter de l'évolution de chaque projet (partenaires, objectifs et actions du réseau) ;

- assister aux évènements, projections, colloques et toute activité organisée dans le cadre des projets réseaux santé à destination des professionnelles ou des publics cibles ;
- organiser une « Journée des Réseaux » fin d'année ; une occasion de créer des liens entre les coordinateurs des réseaux agréés par la COCOF mais aussi avec les membres de l'administration en charge des réseaux et les représentants du Cabinet compétents en ces matières. Cette journée dédiée aux Réseaux des Services Santé et Action Sociale et Famille, permettra aux coordinateurs des réseaux de présenter leurs projets et leurs méthodologies de travail, ainsi que leurs perspectives d'avenir pour leurs projets respectifs.

Comité d'accompagnement relatif au suivi de l'Accord de coopération et du Centre d'appui bruxellois (CAB) : Loi du 12/03/2000 portant assentiment de l'Accord de coopération du 13/04/1999 entre l'Etat fédéral, la COCOM et la COCOF concernant la guidance et le traitement d'AICS.

Proposition de revoir et actualiser en 2021 cet Accord de coopération avec les autorités politiques et les administrations concernées ainsi que les 2 SSM agréés pour la prise en charge des AICS (SSM-ULB et Centre Chapelle-aux-Champs).

Secteur des structures INAMI « L'Équipe » et « Juan Luis Vives »

L'agrément provisoire de ces 2 structures prendra fin le 31/12/2022. Il y aura lieu de se pencher sur le transfert de ce secteur vers la COCOM.

Secteur de la Promotion de la Santé (PS)

Conformément aux prescrits du décret de PS, l'année 2022 se concentrera sur :

- l'évaluation de renouvellement des services piliers prévue au printemps 2022 ;
- l'élaboration du Plan de PS Bruxellois 2023-2027, dont la finalisation est prévue au printemps 2022 ;
- l'organisation d'une journée en septembre pour la présentation du nouveau plan de PS Bruxellois aux opérateurs ;
- l'élaboration de nouveaux appels à projets et candidatures ;
- l'élaboration des nouveaux protocoles de médecine préventive ;
- le recueil et le traitement des demandes de candidatures.

Secteur du Transport Médico-Sanitaire (TMS)

Le service Santé s'est préparé et organisé pour gérer ce nouveau secteur. Des GT avec les services Inspection de la COCOF et de la COCOM et le service Santé à la COCOM ont été organisés afin de préparer l'analyse des demandes d'agrément des nouveaux services, le service Santé a participé à des GT avec les services Inspection de la COCOF et de la COCOM et le service Santé de la COCOM.

Les services exerçant une activité antérieure à l'entrée en vigueur du Décret de la Commission communautaire française du 22 février 2018 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire avait jusqu'au 1^{er} mars 2022 pour introduire une demande d'agrément recevable.

Commission Campagnes radiodiffusées

Le dispositif de la commission Campagnes radiodiffusées repose sur un arrêté de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FB-W) datant de 1995. La commission Campagnes radiodiffusées était également prévue dans le décret Promotion de la Santé de la FW-B en 1997.

Lors de la 6^{ème} réforme de l'Etat, la cellule de PS a continué la gestion de la commission Campagnes radiodiffusées. Cependant, le dispositif juridique est ancien et inscrit dans une réglementation qui relève de la compétence de la FW-B. Dès lors, un GT mis en place en 2021, réunit les cabinets de la COCOF, de la RW et de la FW-B avec l'asbl Question Santé. L'objectif de ce GT est de proposer un cadre juridique qui corresponde à la réalité et de prévoir un dispositif qui réponde aux nouveaux modes de communication inexistantes en 1995. Ceci devrait être complété par une plateforme informatique qui simplifiera les démarches administratives tant pour les promoteurs que pour la commission Campagnes radiodiffusées.

SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

Le service Cohésion sociale regroupe le dispositif de Cohésion sociale, le parcours d'accueil pour primo-arrivants et la cellule Enfance.

Dispositif de cohésion sociale : volets communal et régional

La crise liée à la pandémie a nécessité de restaurer la vie sociale, la participation citoyenne et de garantir le bon fonctionnement de la démocratie afin notamment de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, et aussi d'assurer l'inclusion sociale. Les opérateurs de cohésion sociale, véritables acteurs de première ligne au sein de nos quartiers au cœur de l'action vers les publics particulièrement précarisés, ont adapté leurs activités pour maintenir ce lien indispensable entre ces publics et leur structure associative de première proximité, voire le réseau associatif au sens large ou encore vers d'autres services publics.

Pour rappel, le « dispositif cohésion sociale » vise à renforcer le vivre mais surtout le faire ensemble dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Près de 400 opérateurs accueillent un public mixte, intergénérationnel, multiculturel pour une meilleure insertion sociale de tous nos citoyens. Un décret en Cohésion sociale ainsi que des aides à de très nombreux projets permettent de soutenir les nombreux opérateurs bruxellois de Cohésion sociale.

13 communes bruxelloises disposent d'un contrat communal et d'autres opérateurs ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional. Les actions soutenues répondent aux quatre thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2020 :

- Priorité 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
- Priorité 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
- Priorité 3 : la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions à savoir :
 - 3A - les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et ;
 - 3B - des modules d'initiation à la vie citoyenne ;
- Priorité 4 : la thématique du vivre ensemble qui se décline en deux types d'actions, à savoir :
 - la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du vivre ensemble ;
 - la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

Compte tenu de l'adaptation budgétaire liée au dispositif d'agrément en Cohésion sociale, le Collège de la Commission communautaire française (COCOF) a décidé de prolonger les contrats du quinquennat 2016-2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Conformément au décret du 30 novembre 2018 et pour établir le pacte local qui sera signé entre le Collège et chacune des 13 communes éligibles, il a été demandé à chacune des coordinations d'établir un diagnostic qui délimitera notamment le nombre d'opérateurs minimal et maximal pour les priorités 1, 2 et 4. Ce diagnostic local établi sur base de l'étude de

programmation réalisée par le Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS), permet d'analyser les besoins des Bruxellois en matière de cohésion sociale et servira également à la décision du Collège, mais aussi aux opérateurs agréés pour rédiger un avis motivé sur les demandes d'agrément au regard des enjeux des différents quartiers.

Ce diagnostic se veut participatif. Les opérateurs sont amenés à nourrir ces analyses par l'intermédiaire de leur coordination communale de cohésion sociale. Les coordinations sont invitées à recueillir les besoins des habitants qui correspondent aux enjeux d'une cohésion sociale sur le territoire bruxellois.

Afin de mieux identifier l'offre et les besoins, une fiche par quartier a été réalisée par la COCOF. Cette fiche intègre des indicateurs quantitatifs émanant de l'étude de programmation réalisée par le CRACS mais aussi de données récoltées sur le monitoring de quartier et de données transmises par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA). Sur base de ces indicateurs quantitatifs, chaque coordination locale doit apporter des informations plus qualitatives et détaillées, sur l'offre et les besoins dudit quartier, les publics cibles et problématiques dans chacun de ceux-ci, en associant souvent l'expertise des acteurs locaux. Ce travail d'état des lieux est donc un support pour orienter l'offre en matière de cohésion sociale.

Sur base des cartes de la programmation, d'une analyse des données sociodémographiques et du recueil des informations des opérateurs de terrain, voire des habitants, la coordination élabore un diagnostic local ciblant les problématiques de cohésion sociale saillantes et prioritaires auxquelles une action doit pouvoir répondre, détermine les quartiers prioritaires pour de nouvelles actions prioritaires et rédige les domaines d'actions qui seront repris, soit dans les orientations spécifiques, soit au niveau du versant local de l'appel à projet « Impulsion ».

Le diagnostic mentionnera également la justification dans le pacte local entre le nombre minimal et maximal d'opérateurs relevant des priorités 1, 2 et 4. Pour rappel, les priorités 3A et 3B seront uniquement orientées vers des agréments de type régional et non local.

Parcours d'accueil des primo-arrivants.

Cette année, la crise sanitaire a encore marqué le secteur. 1.900 personnes se sont inscrites dans le parcours. C'est plus qu'en 2020 mais toujours moins qu'en 2019. De nombreuses formations ont été dispensées avec des groupes plus restreints vu les mesures sanitaires à devoir respecter. Le taux d'absentéisme était également plus élevé que d'habitude vu la maladie, les mesures en cas de contacts avec des personnes contaminées par le Covid-19 et les quarantaines à respecter.

Le parcours obligatoire devrait officiellement entrer en vigueur à la fin de printemps 2022. Le travail en collaboration avec la Commission communautaire commune (COCOM) et les différents organisateurs de parcours (les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) mais aussi le bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique (Bon)) s'est poursuivi, tant pour le développement de l'outil informatique, qui centralisera les données, que pour la conception de la brochure d'information et du site Web à l'attention des primo-arrivants.

Des modifications législatives sont en cours et vont élargir le public pouvant s'adresser aux bureaux d'accueil pour y suivre le parcours. Prochainement, ce seront toutes les personnes étrangères qui y auront accès. Cette modification permettra aux candidats à la nationalité belge de pouvoir rencontrer l'exigence de preuve d'intégration sociale, modifiée dans le Code de la nationalité.

Pour pouvoir accueillir tant le public obligé que les primo-arrivants volontaires et les autres personnes étrangères, un appel a été adressé au BAPA CONVIVIAL afin d'augmenter son offre et passer, comme VIA et BAPA BXL, en catégorie IV (qui est un agrément pour une capacité d'accueil de 2.000 personnes). La COCOF aura, à terme, une capacité globale de 6.000 parcours.

Cellule Enfance

Cette cellule assure une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue « Grandir à Bruxelles ». Elle collabore avec le service Infrastructures de la COCOF pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les coordinations bruxelloises Accueil Temps Libre (ATL). Elle coordonne également la politique de la COCOF en matière de droits de l'enfant.

Réalisations et faits marquants 2021

- Agrément provisoire d'un troisième bureau d'accueil, BAPA CONVIVIAL, pour traiter annuellement 1.000 parcours d'accueil (et dans un avenir proche, 2.000).
- Extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'accueil pour primo-arrivants.
- Prolongation des conventions et contrats de Cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre l'adaptation des textes législatifs et la confirmation des besoins budgétaires en vue d'un dispositif d'agrément en cohésion sociale et modification de l'article 63 du décret relatif à la Cohésion sociale pour la prolongation des contrats jusqu'au 31 décembre 2023.
- Réalisation par le CRACS d'une étude dédiée à l'élaboration d'un outil de programmation visé aux articles 48 et 49 du décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale.
- Réalisation de fiches intégrant par quartier des indicateurs quantitatifs à destination des 13 communes éligibles pour réaliser leur diagnostic local ciblant les problématiques saillantes et prioritaires de Cohésion sociale.
- Soutien à des projets permettant l'identification et la prise en compte des besoins du secteur relatifs au contexte de la fracture numérique et le soutien au réseau pour une utilisation optimale des outils numériques.

- Désignation de 3 centres régionaux conformément au décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale :

- le Centre bruxellois d'action Interculturelle (CBAI) en tant que Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS) ;
- l'asbl Lire et Ecrire Bruxelles en tant que Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF) ;
- l'asbl Coordination des écoles de devoirs (CEDD) en tant que Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et la citoyenneté (CREDASC).

- Mesures prises dans la cadre de la crise sanitaire en Cohésion sociale :

- réalisation d'une étude d'impact de la crise sanitaire sur les pratiques associatives, menée par le CRACS ;
- renforcement de l'offre des activités organisées pendant les vacances d'été 2021 par les opérateurs de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté soutenus en Cohésion sociale ;
- renforcement des actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité (Priorité 1) pour l'année scolaire 2020-2021.

- La mise en œuvre progressive du décret du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale a permis le lancement des appels à projets Impulsion (ex. Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI)) et soutien à l'investissement et à l'infrastructure.

Perspectives 2022

- Adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs Primo-arrivants et Cohésion sociale.
- Publication des résultats d'une enquête sur le statut et le profil des accueillants extrascolaires.
- Mise en œuvre de la procédure d'appel à candidature permettant un agrément dans le cadre du décret du Collège de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la Cohésion sociale.
- Poursuite de la mise en œuvre progressive du décret de Cohésion sociale du 30 novembre 2018 : soutien à la formation des volontaires, financement des bourses à l'innovation et le financement des coordinations locales.
- Poursuite des dispositifs décrets mis en place en 2021, à savoir des appels à projets « Impulsion » (ex. FIPI) et soutien à l'investissement et à l'infrastructure.
- Accompagnement et coaching des coordinations locales par le CRACS et un sociologue pour la réalisation des diagnostics locaux et la diffusion des diagnostics locaux au sein des concertations communales de Cohésion sociale.
- Soutien au service citoyen.

Budget total 2021 pour les programmes :

2 - Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 23.194.000 EUR

6 - Soutien à la Politique d'accueil et de la petite enfance 22 : 481.000 EUR

Associations	Nombre d'associations	Montants octroyés
Cohésion sociale – volet communal	205	7.585.458 EUR
Cohésion sociale – volet régional	60	1.853.992 EUR
Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (3) dans le cadre du parcours primo-arrivants	3	4.496.450 EUR
Opérateurs de formation linguistique – dans le cadre du parcours primo-arrivants (15)	15	2.886.098 EUR
CRÉDAF (LIRE ET ECRIRE)	1	925.891 EUR
CRACS - CBAI	1	614.336 EUR
Impulsion volet local et général (ex. FIPI) associatif et communal (infrastructure et fonctionnement)	121	1.959.525 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	95	1.463.794 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	8	226.155 EUR
CREDESC (Coordination des écoles de devoirs)	1	56.250 EUR

En 2021 pour les associations soutenues en Cohésion sociale (volets communal et régional), 590 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés pour un nombre total de 1.544 travailleurs.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES [DAPH]¹



BILAN 2021

L'année 2021 peut se résumer en deux mots : 'synergies' et 'concrétisation'.

'Synergies'. – Plus que jamais, les deux institutions bruxelloises collaborent étroitement pour améliorer le service aux Bruxellois en situation de handicap. Ainsi, la préparation du transfert des aides matérielles a bien démarré impliquant des contacts privilégiés récurrents entre les deux administrations (IRISCARE et Commission communautaire française/Personne Handicapée Autonomie Recherchée (COCOF/PHARE)), tant au niveau de l'expertise que du management. Dans le cadre du cadastre, la COCOM est même étroitement associée aux travaux via son Observatoire de la Santé et du Social.

'Concrétisation'. – En 2021, plusieurs projets stratégiques ont considérablement bien avancé. Certains ont été finalisés (ex. étude relative aux Entreprises de travail adapté (ETA)), d'autres vont démarrer en 2022 sur base d'une préparation survenue en 2021 (ex. : handicap. brussels).

Le lecteur trouvera ci-après 4 projets majeurs ayant marqué l'année 2021 qui illustrent les éléments de synergies et de concrétisation évoquées ci-dessus.

1. Préparation du transfert des aides matérielles

L'accord de gouvernement de la COCOF prévoit explicitement le transfert des aides matérielles vers IRISCARE. Pour préparer ce transfert, un groupe de travail a été constitué sous la supervision d'un Comité de pilotage

1. La DAPH est constituée de 2 composantes : le service PHARE et le Centre de l'Étoile polaire. Le Service PHARE est lui-même composé des services des prestations individuelles (SPI), de l'emploi et des aides à l'inclusion (SEAI), des initiatives, de l'information et de la documentation (SIID), de l'accueil et de l'hébergement (SAH) et de la cellule d'appui de la DA.

composé des représentants des cabinets de tutelle, du top management de la COCOF, du service PHARE et d'IRISCARE.

Au niveau du groupe de travail, la contribution du PHARE est assurée par le secteur Aides matérielles du SPI, la Conseillère-Chef de Service et l'équipe pluridisciplinaire.

Concrètement, toutes les aides matérielles reprises dans l'Annexe du service PHARE² feront l'objet de ce transfert, à l'exception des aides suivantes³ :

- aides relatives à l'accompagnement pédagogique ;
- frais de déplacement ;
- entretien et réparations.

Le transfert devrait être effectif au 1^{er} janvier 2024. L'année 2022 servira à finaliser cette préparation, en confirmer les principes et modalités et démarrer le processus de réalisation.

2. Élaboration d'un cadastre global bruxellois d'offres de services

Le 26 avril 2021, le gouvernement a lancé le marché public visant à établir le cadastre de l'offre de services pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles. Le marché a été attribué en date du 8 juillet 2021 au Brussels Studies Institute (BSI) sous la supervision d'un Comité d'accompagnement composé de représentants de la COCOF, du PHARE, d'IRISCARE, de l'Observatoire de la Santé et du Social de la COCOM.

2. Plus précisément : arrêté 2020/1989 du 18 décembre 2020 du Membre du Collège de la Commission communautaire française fixant la liste des modalités et des critères des interventions relatives aux aides à l'inclusion visées à la section 2 du chapitre III et à la section 8 du chapitre IV de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 mai 2015 relatif aux prestations individuelles et aux aides à l'emploi des personnes handicapées.
3. Sous réserve de confirmation par le Collège COCOF et le Collège réuni COCOM en 2022.

Ce Comité d'accompagnement s'est réuni le 8 septembre et le 10 novembre 2021.

Selon le planning établi, un 1^{er} livrable devrait être communiqué début 2022 suivi par le lancement du second volet du marché qui consiste en une étude des besoins. Fin 2022, le marché devrait être terminé, de sorte que le cadastre devrait être pleinement opérationnel en 2023, concrétisant ainsi un projet prioritaire de l'accord de gouvernement en matière de handicap.

Dès lors qu'il sera délivré, cet outil permettra au gouvernement et à l'administration de pouvoir déterminer quels sont les besoins prioritaires et d'être ainsi en mesure de concentrer les ressources disponibles sur ces besoins ainsi objectivés.

3. Élaboration d'une étude afin de déterminer la viabilité des ETA tenant compte de leurs obligations sociales

En exécution d'une décision du Collège du 28/11/2019, une étude portant sur l'analyse juridique et socio-économique des ETA agréées et subventionnées par la COCOF a été confiée au CIRIEC⁴. La motivation du lancement de cette étude portait notamment sur la justification que les différentes subventions sont bien liées au surcoût qu'implique l'emploi de travailleurs handicapés en ETA. Dit autrement, la question posée est celle de savoir si les aides allouées aux ETA actives en Région de Bruxelles-Capitale sont acceptables et n'entravent pas la concurrence au regard du droit européen.

4. Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative de l'Université de Liège.

Cette étude a été menée en 2020 et 2021 et le rapport final a été communiqué le 14 octobre 2021. En conclusion le CIRIEC affirme que l'octroi de subventions aux ETA n'entraîne aucune « surcompensation » et donc, a priori, aucune distorsion de concurrence. Dit autrement, sans ce subventionnement et sans l'encadrement additionnel proposé en ETA, le public le plus faible des ETA risquerait de ne plus pouvoir travailler dans ce cadre professionnel.

4. Faisabilité de la création d'une Maison de l'autisme

Le 17 juin 2021, le Collège a attribué un marché public à l'ULB-ACTE⁵ ayant pour objet de déterminer la faisabilité de la création d'une Maison de l'autisme. Le rapport final est attendu pour le 1^{er} semestre 2022.

PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 devrait voir se terminer les 4 projets évoqués ci-dessus.

2022 sera également l'année :

- du lancement officiel du projet de plateforme d'informations 'handicap. brussels' associant les autorités en charge du handicap à Bruxelles, quel que soit le niveau de pouvoir ;
- de l'évaluation du Plan « *handistreaming* » ;
- du lancement officiel de la réforme du centre de l'Etoile polaire en association étroite avec le nouveau Pôle territorial 'Nord' de l'enseignement constitué autour de l'institut Alexandre Herlin.

Synergies et concrétisation seront donc assurément au menu de 2022.

Tous ces projets sont menés en sus des tâches quotidiennes de l'administration qui, sur le plan individuel, ne connaît plus aucun retard dans le traitement des dossiers et des paiements, et qui en outre assure un espace-accueil pour les citoyens, délivre de l'information générale et spécifique, subventionne des projets particuliers et innovants, ainsi que les ETA et centres de jour et d'hébergement agréés, sans oublier les services d'accompagnement et d'appui, compléments indispensables de l'administration au service des bénéficiaires.

Tout n'est cependant pas rose, loin s'en faut. Le point noir principal demeure la gestion des situations prioritaires et de grande dépendance. Le manque structurel de places dans les centres bruxellois et les nombreuses difficultés liées à l'accord de coopération avec la Wallonie en la matière contraignent l'administration à devoir refuser des sollicitations légitimes, la mort dans l'âme. En ce sens, les différents budgets à la hausse et l'établissement prochain du cadastre constituent des signes objectifs d'espérance vers une amélioration certes limitée, mais néanmoins certaine.

Pour l'ensemble des agents dévoués du Service PHARE et de l'Etoile polaire, son Directeur d'administration.

Philippe BOUCHAT,
Directeur d'administration



SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

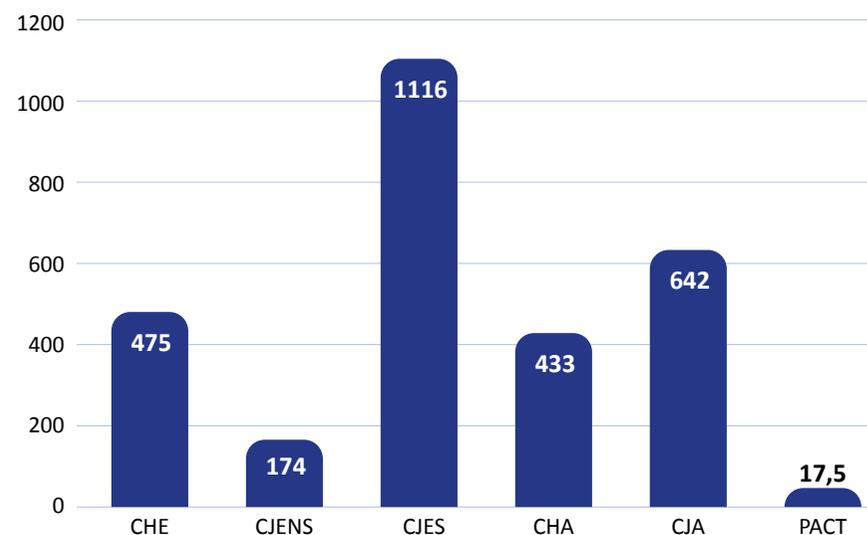
Le service Accueil et Hébergement (SAH) agréé et subventionne des centres de jour, des centres d'hébergement et des services de participation par des activités collectives.

Sont agréés en 2021 :

- 12 centres d'hébergement pour enfants (CHE) ;
- 5 centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) ;
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES) ;
- 21 centres d'hébergement pour adultes (CHA) ;
- 20 centres de jour pour adultes (CJA) ;
- 2 services de participation par des activités collectives (PACT).

Ces 66 centres offrent une capacité de 2.799 places se répartissant comme suit :

Répartition des places agréées par type d'agrément



Le service subventionne environ 1.535 équivalents temps plein (ETP) se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 73 % du personnel subventionné.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 4 allocations budgétaires représentant à l'initial en 2021, un montant global de 111.941.000 EUR réparti comme suit :

- service de participation par des activités collectives : 222.000 EUR ;
- subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 110.294.000 EUR ;
- conventions prioritaires et nominatives : 889.000 EUR ;
- gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 536.000 EUR.

Outre ces missions de base, le service :

- participe aux réunions de la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail ;
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relative à la mise en œuvre du non marchand ;
- soutient les promoteurs de nouveaux projets et les associations agréées.

Réalisations et faits marquants 2021

Comme en 2020, de nombreux renouvellements d'agrément ont été réalisés par le service en collaboration avec le service Inspection.

L'année 2021 a vu l'agrément d'un second service de participation par des activités collectives.

Il s'agit du projet « Cheval et Forêt » qui a pour objectif social la promotion de l'usage moderne du cheval de trait qui se traduit au travers de 4 pôles d'activités :

- cheval pédagogue : mission d'éducation à l'environnement ;
- cheval de travail : usage de la force motrice équine ;
- cheval de loisir : animations à destination de tout public ;
- cheval social : inclusion de personnes en situation de handicap.

Ce projet est destiné à 10 personnes volontaires en situation de handicap et valides. Ces 10 personnes volontaires présentent une déficience mentale légère.

Il y a également eu plusieurs modifications d'agrément : les centres de jour pour adultes ont vu leur capacité augmenter de 8 places, les centres de jour pour enfants non scolarisés ont vu leur capacité augmenter de 20 places et les centres de jour pour enfants scolarisés de 16 places.

Covid-19

Le service a dû mettre en œuvre deux arrêtés adoptés par le Collège dans le cadre de la crise sanitaire en vue d'octroyer aux centres des subventions exceptionnelles soit pour couvrir des frais extraordinaires engendrés par la pandémie soit pour couvrir des frais liés à un renfort de personnel.

Au total, un montant de 123.823 EUR a été liquidé en faveur des centres.

Perspectives 2022

Le service poursuivra sa contribution aux mesures visant à développer la prise en charge de l'autisme et de la grande dépendance.

Le SAH continuera à prendre part à la rédaction des arrêtés d'exécution du décret Inclusion pour les secteurs : centres d'activités de jour, logements collectifs adaptés, services de logement inclusif et services d'aide à l'inclusion scolaire et extra-scolaire.

Dans une perspective de simplification administrative, le service poursuivra en collaboration avec le secteur la mise en place d'un échange d'information plus efficient. Ainsi, la plateforme Alfresco déjà utilisée pour l'envoi des dossiers justificatifs des contributions financières sera élargie de manière progressive pour l'envoi des dossiers justificatifs des subventions annuelles.



SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES

Le service Prestations Individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

Sa vision est fondée sur le concept d'inclusion sociale, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En son article 19, les États signataires « reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ».

Le service intervient dans 4 domaines :

- l'octroi d'aides individuelles à l'inclusion ;
- l'octroi d'aides à l'emploi dans le secteur du travail ordinaire ;
- l'emploi en Entreprises de travail adapté (ETA) ;
- l'accueil en centres de jour (CJ) et en centres d'hébergement (CH).

Aperçu global des aides individuelles et des aides à l'emploi

	2020		2021	
	Nombre de décisions	Dépenses	Nombre de décisions	Dépenses
Aides individuelles à l'inclusion	3.310	2.181.000 EUR	3.730	2.187.250 EUR
Aides à l'emploi dans le secteur du travail ordinaire	768	1.997.282 EUR	954	1.969.770 EUR
TOTAL :	4.078	4.178.282 EUR	4.684	4.157.020 EUR

Les **aides individuelles à l'inclusion** concernent des domaines très variés :

- les aides à la communication (matériel spécifique pour personnes aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes) ;
- les produits absorbants pour incontinence ;
- les aides à la mobilité (voitures, adaptations automobiles, chiens-guides...)

- l'aménagement immobilier et mobilier (adaptations salles de bains, monte-escaliers, rampes d'accès...);
- l'équipement complémentaire (mains courantes, barres d'appui...);
- les biens d'équipement (lits électriques, lève-personnes, lifts de bain...);
- le petit équipement (couverts adaptés, balances parlante...);
- l'accompagnement pédagogique dans le cadre des études supérieures;
- une intervention dans le cadre de certains frais de déplacement.

Les dispositifs visant à favoriser l'**emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail ordinaire** sont les suivants :

- le contrat d'adaptation professionnelle;
- le stage « découverte »;
- la prime de tutorat;
- la prime de sensibilisation;
- la prime d'insertion;
- la prime d'installation;
- l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.

AIDES A L'EMPLOI ACCORDEES	2020	2021
Stage découverte	68	93
Prime de tutorat	3	2
Prime de sensibilisation	1	0
Adaptation du poste de travail	18	21
Contrat d'adaptation professionnelle	124	152
Contrat d'adaptation professionnelle en ETA	31	34
Prime d'insertion + prolongation	237	194
Prime d'installation + prolongation	10	8
TOTAL	492	504

Indépendamment des décisions accordant une aide à l'emploi spécifique, le SPI notifie aux demandeurs des décisions de principe qui déterminent les aides auxquelles la personne a droit. En 2021, 954 décisions ont été notifiées, dont 504 aides spécifiques ont été accordées auprès d'un employeur.

Dans le cadre du parcours d’insertion professionnelle, le service développe aussi diverses actions en partenariat avec :

- les dispositifs d’appui à la formation professionnelle et de soutien à l’insertion socioprofessionnelle ;
- l’Institut national d’assurance maladie-invalidité (INAMI) ;
- l’Organisme régional bruxellois chargé de la politique de l’emploi (ACTIRIS) ;
- Bruxelles Formation (BF) ;
- les services d’accompagnement.

Dans le domaine de l’**emploi** adapté, le SPI accorde les autorisations de travail **en ETA** et détermine la catégorie de capacité professionnelle de ces travailleurs.

NOMBRE DE DECISIONS ETA	2020	2021
Autorisation de travail en ETA	217	219
Evaluation en ETA – détermination de la catégorie professionnelle	66	110
TOTAL :	283	329

En ce qui concerne l’**accueil** des personnes **en CJ et en CH**, le SPI prend des décisions qui accordent l’autorisation d’entrée en centre et fixent la catégorie de besoins d’encadrement.

	2020	2021
NOMBRE DE DECISIONS ACCUEIL EN CENTRES	447	552

Les données relatives aux catégories de capacité professionnelle en ETA et aux catégories de besoins d’encadrement en centres interviennent dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.

Le SPI a également pour mission d’accueillir et d’informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenants extérieurs et le public en général, au niveau de leurs droits et de les aider à s’orienter dans le dédale des dispositifs d’aide, d’accompagnement et d’accueil existants à Bruxelles.

Cette mission est assurée par l’accueil des visiteurs, une permanence téléphonique et une adresse mail centralisée pour le service PHARE.

Il développe, en collaboration avec le service Initiatives, Information et Documentation (SIID), des actions d’information et de sensibilisation auprès des écoles spécialisées, des futurs professionnels, des associations, des enseignants (Pôle académique de Bruxelles), des professionnels (Bruxelles Pouvoirs locaux) et des employeurs. Il participe à divers salons (Salon de la surdité, Salon des Possibles), à la réalisation de dépliants et de brochures d’information concernant les aides accordées par le service et à l’actualisation de son site Internet.

Réalisations et faits marquants 2021

- Finalisation de la circulaire interprétative n° 2021/600 relative aux aides individuelles matérielles et à l'emploi.
- Amélioration des procédures de gestion interne.
- Renforcement des équipes et formation des nouveaux agents.

Perspectives 2022

Nous poursuivrons la préparation du transfert des aides individuelles vers la Commission communautaire commune (COCOM-IRISCARE), lesquelles seront gérées par les Sociétés mutualistes régionales bruxelloises.

En parallèle, nous entamerons la préparation du transfert des aides à l'emploi gérées par le SPI vers la Région (ACTIRIS).

Ces transferts figurent dans l'accord de Gouvernement dans une optique de simplification et d'harmonisation de l'accès des personnes en situation de handicap aux aides individuelles.

Dans cette perspective, il importera de veiller à prendre en considération une approche à la fois globale et spécifique des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap.

Un autre élément important, également prévu par le Gouvernement, consistera à développer concomitamment la création à Bruxelles d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap qui serait ainsi le « fil rouge » permettant aux personnes en situation de handicap et au public en général de trouver l'information recherchée tout au long des transferts successifs, articulé sur deux axes :

- le développement d'un site Internet offrant une information complète et détaillée sur l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles, couplé à
- la création d'un centre bruxellois d'information sur le handicap « handicap.brussels » ayant pour vocation de regrouper en un même lieu les différents acteurs du secteur permettant d'apporter réponse aux questions du public bruxellois dans les diverses matières qui les concernent, par-delà le découpage institutionnel.

Autant de défis que les équipes prépareront en veillant à préserver l'intérêt des personnes en situation de handicap dans une optique d'inclusion qui n'occulte pas leurs besoins spécifiques.

SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION

Le service Emploi et Aide à l'Intégration (SEAI) a pour objectif d'agrèer et de subventionner des entreprises de travail adapté (ETA) et des services d'aides à l'intégration. Il agrée également des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes en situation de handicap.

Les ETA sont destinées aux personnes en situation de handicap qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ces compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services d'aides à l'intégration (SAI) ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap dans les milieux ordinaires et inclusifs de vie via un projet individualisé.

Données chiffrées

Des budgets particuliers sont également prévus pour les ETA afin de développer leurs investissements, soit 660.000 EUR et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP), soit 300.000 EUR (pour 4 cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés), leur permettant d'acquérir un seuil de compétence suffisante pour intégrer le marché du travail.

Les associations	Nombre	Budget 2020 (ajusté)
Entreprises de travail adapté (ETA)	12	29.509.000 EUR
Services d'accompagnement (SA)	27	8.241.000 EUR
Services d'appui individuel : <ul style="list-style-type: none">• Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes (SACIPS)• Service d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension	1 1	306.000 EUR
Services d'accueil familial (SAF)	2	518.000 EUR
Services d'accessibilité de l'espace social	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs (SLI)	3	85.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale (SSAUS)	1	197.000 EUR
Services d'appui à la formation professionnelle (SAFP)	4	387.000 EUR

Réalisations et faits marquants 2021

L'arrêté 2020/2053 du 25 novembre 2021 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux associations spécialisées en accessibilité.

Cet arrêté a pour objet de mettre en œuvre l'article 33 du décret du 17 janvier 2014 de la Commission communautaire française relatif à l'inclusion de la personne handicapée et a été adopté en 3^{ème} lecture par le Collège.

L'arrêté 2020/440 du 15 juillet 2021 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux services d'appui à la communication alternative pour les personnes présentant des difficultés de compréhension.

Cet arrêté a pour objet de mettre en œuvre partiellement l'article 28 du décret du 17 janvier 2014 de la Commission communautaire française, a été adopté en 3^{ème} lecture et est paru au Moniteur belge le 6 septembre 2021.

L'arrêté 2021/2552 du 3 février 2022 modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège.

Cet arrêté a pour objet de modifier certaines dispositions de l'arrêté relatif aux services d'accueil familial et de l'arrêté relatif aux services d'appui à la formation professionnelle du décret du 17 janvier 2014 de la Commission communautaire française.

Covid-19

Pour le secteur de l'aide à l'intégration (SA-SAF-SAFP-SACIPS-SSAUS-SLI), plusieurs arrêtés ont été pris octroyant des budgets afin de venir en aide aux services face aux coûts engendrés par la pandémie en finançant du personnel supplémentaire :

- Arrêté 2021/45 du Collège de la Commission communautaire française du 24 juin 2021 octroyant une subvention exceptionnelle de 300.000 EUR destinée à renforcer le personnel des services d'accompagnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 afin de faire face à des demandes supplémentaires liées à l'après-confinement de la crise du Covid-19.

Cet arrêté a permis de financer 5 équivalents temps plein (ETP) auprès des services d'accompagnement.

- Arrêté 2021/2792 du Collège de la Commission communautaire française du 25 novembre 2021 octroyant une subvention exceptionnelle de 175.000 EUR destinée à renforcer les services d'accompagnement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 afin de faire face à des demandes supplémentaires dans le cadre des projets co-financés par CAP 48.

Cet arrêté a permis de financer 3 ETP auprès des services d'accompagnement.

- Des circulaires et communications ont été envoyées aux asbl au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie concernant entre autres :
 - 1) un diaporama reprenant les informations utiles concernant la centrale d'achat de matériel organisée par Iriscare, à laquelle les institutions de la Commission communautaire française (COCOF) peuvent avoir accès ;
 - 2) les consignes applicables à partir du 01/07/2021 concernant la prévention/réaction face à l'épidémie Covid-19 (Circulaire déconfinement) ;
 - 3) rapport d'inspection sur l'impact de la gestion de la crise Covid-19 dans les asbl ;
 - 4) FAQ « Grand public » communes à tous les secteurs pour expliquer ce qu'est le Covid Safe Ticket (CST).

En parallèle, pour le secteur des ETA agréées COCOF, la gestion de la crise a consisté, entre autres, à présenter un décret le 21 décembre 2021 fixant les montants des soldes à récupérer auprès des ETA agréées impactées financièrement par la pandémie dans le cadre des soldes relatifs aux avances octroyées pour les premier et second trimestres 2020 et le calcul des avances des premier et second trimestres 2021.

Ce décret a permis d'octroyer 2.173.295 EUR aux ETA agréées COCOF sous la forme de solde d'avances trimestrielles dont la récupération complète ou partielle est neutralisée.

Perspectives 2022

Poursuite de l'organisation et de la mise en œuvre des modifications informatiques des calculs des subventions des ETA (suite aux modifications de l'arrêté), suivi du plan de formation du personnel d'encadrement en ETA avec le concours de la Fédération bruxelloise des Entreprises de travail adapté (FEBRAP) et mise sur pied de la nouvelle procédure de recensement au quota dans le secteur (précédemment gelée depuis l'année 2020 pendant la crise Covid-19).

Compte tenu des marges budgétaires obtenues lors de l'élaboration du budget PHARE 2022, à savoir 847.000 EUR, et pour reprendre les axes prioritaires de la déclaration politique générale du Collège, voici la liste des services d'accompagnement qui pourraient prétendre à une modification (extension) de leur agrément :

- Ligue Braille : Action spécifique « organisation d'activités de loisirs (1^{er} palier)
- La Vague : Passage de la catégorie 3 à la catégorie 4
- L'Escale : Passage de la catégorie 2 à la catégorie 3
- SISAHM : Passage de la catégorie 3 à la catégorie 4
- Madras Bruxelles : Action spécifique « organisation d'activités de loisirs » pour personnes handicapées de grande dépendance (1^{er} palier)

- La Maison des Pilifs : Action spécifique « organisation d'activités de loisirs » devient « organisation d'activités de loisirs » pour personnes handicapées de grande dépendance (1^{er} palier)
- La Braise : Passage de la catégorie 3 à la catégorie 4
- Les Tof-Services : Passage de la catégorie 3 à la catégorie 4
- Vivre et Grandir : Passage de la catégorie 1 à la catégorie 2
- L'Entre-Temps : Passage de la catégorie 1 à la catégorie 2
- Trait d'Union : Passage de la catégorie 1 à la catégorie 2
- SAHAM : Action spécifique « organisation d'activités de loisirs » (1^{er} palier)



facile à lire et
à comprendre

SERVICE INITIATIVES - INFORMATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

- le secteur projets particuliers et innovants
- le secteur information.

SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes ;
- rédaction des arrêtés du Collège ;
- paiement des avances et des soldes ;
- contrôle des justificatifs ;
- relations avec les associations ;
- évaluation des actions.

SECTEUR INFORMATION

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel ;
- information de la personne en situation de handicap, des aidants-proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap ;
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :

- gestion du site Internet : www.phare.irisnet.be ;
- édition d'une lettre électronique mensuelle d'information « Phare-Echos » www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos ;
- rédaction de brochures et dépliants ;
- organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons ;

- rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations ;
- rapport annuel du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE).

Réalisations et faits marquants 2021

Le secteur Projets particuliers et innovants

Il a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, sociale et culturelle, accompagnement, stages, activités d'utilité sociale, formation, soutien, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information. Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du co-financement de 7 projets.

27 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'1 an, certaines asbl ayant dû supprimer leur projet en raison de la crise sanitaire.

1 projet est subventionné dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

9 projets sont agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu. Conformément à la réglementation, un Comité d'accompagnement a été mis en place pour évaluer ces projets.

Un budget de 2.894.000 EUR a été consacré à ces projets.

Le secteur Information

Le site Internet du service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en « facile à lire et à comprendre ». En 2021, le site a été fréquenté par 133.690 internautes qui ont ouvert 280.212 pages, dont 39 % via un appareil mobile.

Chaque mois, le service rédige une lettre d'informations « Phare-Echos » qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées. De janvier à décembre, le service PHARE a envoyé 13 Phare-Echos, à une moyenne de 905 destinataires. La liste d'envoi est passée de 870 à 923 destinataires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Environ 43% des destinataires consultent le Phare-Echos et chaque lettre d'information fait l'objet de 109 clics en moyenne.

En 2019, le secteur Information avait entamé une collaboration avec Bruxelles Pouvoirs locaux pour organiser des « Midis du Handicap » : il s'agit de réunions de sensibilisation et d'information à destination du personnel des communes et autres organismes publics issus des 19 communes de la Région bruxelloise, dont l'objectif est de diffuser et encourager le « *handistreaming* » au niveau local. Cette initiative devait être poursuivie en 2020 et 2021, mais la crise du CORONAVIRUS nous a contraints à devoir annuler les séances prévues et à ne pas en organiser de nouvelles.

Enfin, le service PHARE traite les dossiers de demandes d'immunité fiscale des asbl actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du Service public fédéral des finances (SPFF) qui prend la décision finale. 19 dossiers ont été traités.

Perspectives 2022

Le secteur Information développera des actions spécifiques d'amélioration des outils d'information, notamment concernant le site Internet en prenant en compte les normes de la directive européenne sur l'accessibilité des sites Internet des organismes publics. La perspective de la création d'un point central bruxellois d'information sur le handicap dénommé « handicap.brussels » retiendra l'attention du secteur, notamment eu égard à ses implications sur le site Internet du service PHARE.

Enfin, le secteur Initiatives veillera à poursuivre son soutien auprès des associations intervenant dans les secteurs de l'autisme et de la grande dépendance.

Covid-19

Une subvention de 410.000 EUR a été attribuée à une asbl dans le cadre de son projet agréé et subventionné pour couvrir des frais supplémentaires liés à la crise sanitaire.

Hors projets agréés, deux asbl ont perçu une subvention de 165.500 EUR, dans le cadre du plan de relance et de redéploiement du 7 juillet 2020, pour renforcer leur offre de répit et d'activités en périodes extrascolaires.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT



Une année toujours impactée par la crise sanitaire

Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en tant qu'organe décentralisé, la Commission communautaire française (COCOF) contribue largement au maillage culturel et sportif bruxellois de proximité.

L'année 2021 a vu réapparaître la possibilité d'organiser des événements à caractère sportif ou culturel. Toutefois, ceux-ci n'ont été possibles qu'à certains moments de l'année, réduisant considérablement la possibilité d'anticiper l'organisation d'événements et impactant dès lors sensiblement les rentrées financières des opérateurs concernés. Partant de ce constat, le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) a poursuivi son soutien exceptionnel aux secteurs culturel et sportif par le biais de différentes mesures ainsi que par l'octroi de Fonds Covid-19 spécifiques.

Le budget de la direction d'administration (DA) exécuté à 93%

La première décision du Collège a été de maintenir les subsides structurels et facultatifs relevant de la COCOF, sans modification de l'arrêté de subvention, en cas de report ou d'annulation des activités culturelles en lien avec la crise sanitaire. En cas d'annulation, la décision du Collège du 18 décembre 2020 a en outre été élargi aux dépenses engagées et non annulables les salaires, rémunérations et autres frais de vacataires.

A cette importante mesure se sont ajoutées deux décisions complémentaires :

- d'une part, il a été décidé d'attribuer un fonds d'urgence exceptionnel de 85.000 EUR afin de compenser les pertes culturelles des opérateurs soutenus par la COCOF par une intervention dans leurs loyers et charges y afférentes entre janvier et mai 2021. Au total, 27 opérateurs

culturels ont bénéficié de cette subvention exceptionnelle pour un montant total de 67.500 EUR (arrêté 2021/2506).

- d'autre part, à l'instar de ses homologues wallon et flamand, le GFB a décidé d'affecter un montant 5.243.780 EUR à destination de la COCOF pour les clubs sportifs bruxellois affiliés à une fédération sportive francophone reconnue par l'Adeps, à raison de 40 EUR par membre affilié. Il en résulte que 712 clubs ont été subventionnés pour un montant final de 4.733.480 EUR (arrêté 2021/2714).

Si l'on examine le budget de l'ensemble de la DA (23.324.808 EUR en incluant la turbine de BX1 et les Fonds Covid-19), 93 % des crédits d'engagement (CE) et 91,5 % des crédits de liquidation (CL) ont été exécutés en dépit des circonstances toujours particulières propres à l'année 2021, soit un taux relativement comparable à ceux des années précédentes (en 2019 : 99% en CE et 98% en CL et en 2020 : 95% en CE et en CL en 2020) - % arrondis.

Ce taux d'exécution peut être détaillé comme suit :

	CE	CL
Mission 11 (Culture et affaires socio-culturelles)	CE 96,54 %	CL 94,38 %
Mission 24 (Tourisme)	CE 34,26 %	CL 43,61 % (*)
Mission 28 (Petites infrastructures sportives)	CE 60,43 %	CL 49,97 %
Mission 30 (Fonds Covid)	CE 90,16 %	CL 90,16 %
TOTAL	CE 92,76 %	CL 91,37 %

(*) Au crédit engagé et liquidé à près de 99%, s'ajoute la liquidation de l'encours, c'est-à-dire des soldes des visas reportés. Ce qui explique que le CL est plus élevé que le CE.

Les disparités importantes de taux d'exécution pour le secteur Tourisme et Petites infrastructures sportives privées s'expliquent par le retard dans la réalisation de certains travaux.

La COCOF également organisatrice d'événements culturels en 2021

En dépit des contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire (contrôle du Covid Safe Ticket (CST), organisation de testing, jauges limitées, etc.), la COCOF a tenu à organiser en présentiel ses propres événements culturels à destination des familles, des seniors résidents en maison de repos et du grand public en général.

C'est ainsi que le 24 novembre 2021, après 18 mois d'interruption, la 42^{ème} édition du programme « la Guinguette a rouvert ses volets » a eu lieu au Centre culturel de Woluwe Saint-Pierre, accueillant un public de quelques 150 personnes.

Le 26 et le 28 novembre 2021, Ludeo et son partenaire historique Ludo asbl ont pu proposer à la Gare Maritime - Tour et Taxis - un colloque inédit sur « La médiation par les jeux », lequel a rassemblé une dizaine d'intervenants et une centaine de participants (enseignants, animateurs, éducateurs, psychologues, étudiants). Celui-ci a été suivi d'une exposition « Jeux d'auteurs ? Non Peut-être ! », relative à l'histoire contemporaine du jeu de société en Belgique, et s'est clôturé par le traditionnel village des ludothèques du dimanche, au bénéfice de quelques 800 participants.

Une procédure administrative modernisée

Toujours dans l'objectif de soutenir davantage les opérateurs culturels et sportifs en simplifiant les procédures administratives, l'année civile 2021 a donné l'occasion d'accélérer le processus de digitalisation relatif à l'élaboration des arrêtés de subsidiation : après une phase-test de 6 mois

pilotée par la direction d'administration des Affaires culturelles, Jeunesse et Sport, l'ensemble des arrêtés pris par la COCOF sont rentrés en production digitale à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le secteur du tourisme social

La COCOF apporte également son aide au secteur Tourisme social pour jeunes, Centres d'hébergement et Auberges de jeunesse de la Région de Bruxelles par l'octroi de subventions aux infrastructures.

Ces subventions permettent d'améliorer la qualité des infrastructures d'hébergement et d'assurer la sécurité en matière d'incendie.

A cet égard, la COCOF a commandité une étude afin d'évaluer les besoins d'investissement à court, moyen et long terme relatifs tant aux questions de sécurité que de capacité et de qualité d'accueil.

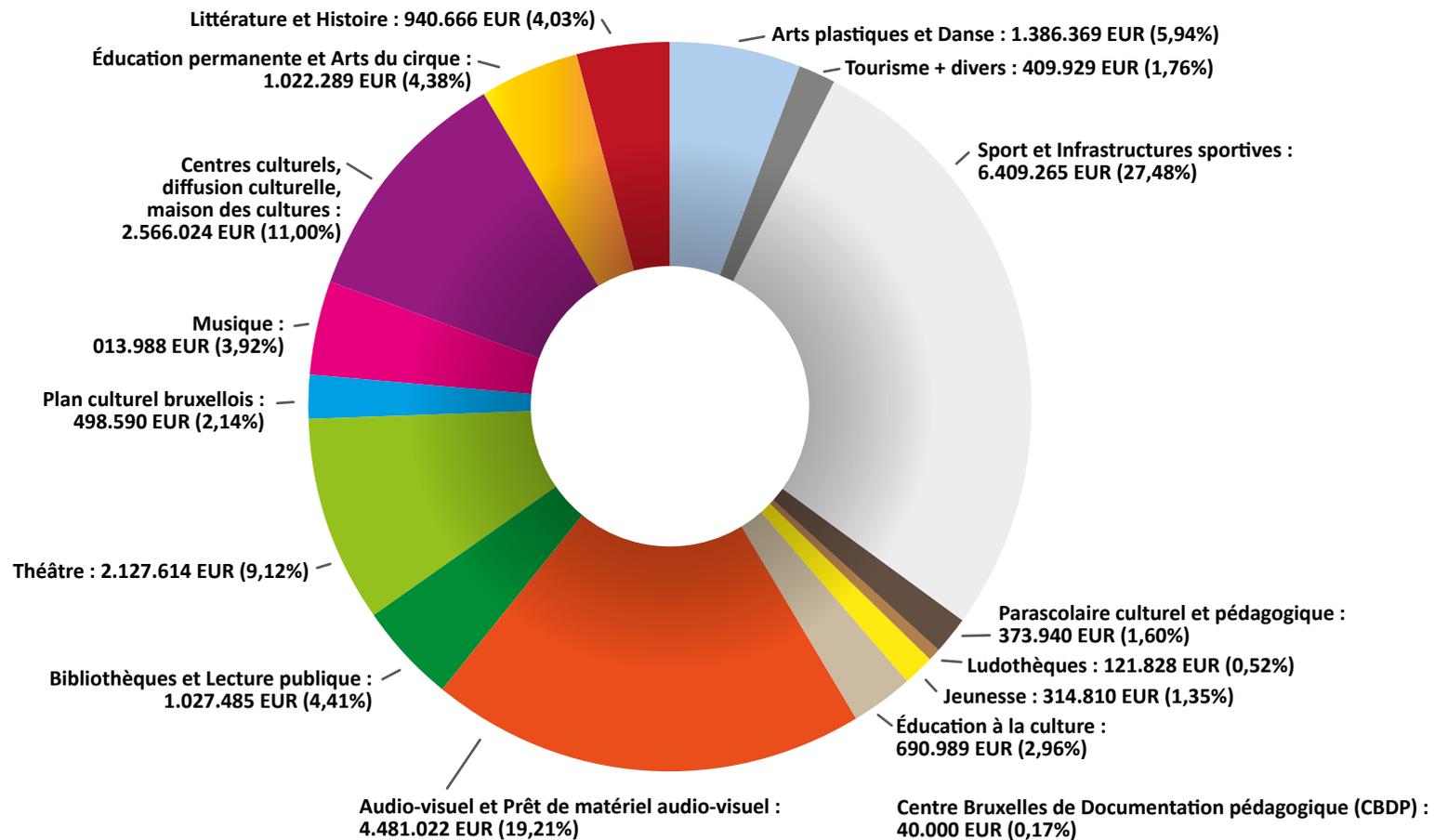
La COCOF contribue ainsi à l'accueil à Bruxelles de jeunes du monde entier, qui apprennent à se connaître et se côtoient dans un esprit de convivialité.

La COCOF est également membre à part entière de l'Organisation internationale du tourisme social (OITS) qui par ses actions prône un tourisme solidaire, soucieux des populations et du climat.



Cécile VAINSEL,
Directrice d'administration

DÉPENSES ENGAGÉES EN 2021 RÉPARTIES PAR SECTEUR POUR LA DA



SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'intervention.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projets « La Culture a de la classe ») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs). Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service fait croître et partage son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludeo, le Centre de ressources ludiques de la Commission communautaire française (COCOF), unique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), une bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation.

Enfin, via le secteur Sport, il étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.

SECTEUR «LUDEO», LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

Ludeo s'adresse principalement aux professionnels et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois. Il joue un rôle pilote auprès des professionnels, des ludothèques et du grand public. Il soutient un réseau de 34 ludothèques en octroyant des subsides et en proposant des services visant à accroître leur professionnalisation (formations, rencontres thématiques, logiciel de gestion de ludothèques, expertise ludique...).

Il gère sa ludothèque « espace Ludeo » réservée aux professionnels.

Il subventionne l'asbl Ludo pour l'organisation annuelle des « Rencontres Jeu T'aime » et l'asbl Ludiris pour l'organisation du « Brussels Games Festival ». Le secteur poursuit son rôle de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

Réalisations et faits marquants 2021

Ludeo accompagne les professionnels dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Il met au point des formations et des sensibilisations spécifiques pour accompagner ces projets. Il a soutenu des projets de création de ludothèques et de nombreux outils d'animations ludiques. Un projet

pilote a été mené sur la possibilité d'une place plus structurelle du jeu à l'école (webinaires, tables rondes et groupes de travail). L'accent fut encore mis sur le développement du plan de communication dans le souci de diffuser de multiples informations ludiques et d'accroître la visibilité de la COCOF via le site www.ludeo.be, la page Facebook et Instagram. De nombreux articles ont été rédigés, dont une chronique hebdomadaire et 4 dossiers jeux dans le Deuzio (journal Vers l'Avenir), un article dans Badge et une interview pour Vers l'Avenir et La Libre. Ludeo a accompagné l'organisation de l'édition spéciale des 10 + 1 ans des « Rencontres Jeu T'aime » en soutenant Ludo asbl et Yapaka dans la coordination de l'événement, à Tour & Taxis, et comprenant en plus de la journée familiale du dimanche, un colloque « La médiation par le jeu » et une exposition inédite sur l'histoire du jeu de société en Belgique.

Perspectives 2022

- Développement et animation du site www.ludeo.be et de la page Facebook.
- Réalisation de 3 visuels pour roll up.
- Déploiement du soutien aux projets de terrain.
- Etude de faisabilité du lancement d'un prix du jeu dans les écoles.
- Co-organisation des « Rencontres Jeu T'aime » et réalisation d'un « Atelier-colloque » à cette occasion.

SECTEUR JEUNESSE

Le secteur Jeunesse s'investit principalement dans les quatre domaines suivants :

- l'accès à l'information ;
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes ;
- l'expression artistique ;
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

Réalisations et faits marquants 2021

- Accès à l'information pour le plus grand nombre de jeunes possible :

le secteur Jeunesse accorde des subventions à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement, etc.) dans leurs locaux ou via leur site Internet Infor Jeunes Bruxelles.

- Soutien à deux appels à projets pour et avec les jeunes :
 - l'appel à projets « Aménagement des locaux et amélioration des installations » ;
 - l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ».

- Rencontre de l'autre au travers de l'expression artistique :

le secteur Jeunesse soutient l'asbl Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12 à 21 ans.

- Éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique :

ce fil rouge se retrouve dans toute une série de projets de l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ».

Le secteur Jeunesse initie aussi l'opération « Place aux Enfants » dont la coordination est déléguée à l'asbl Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse. « Place aux Enfants », qui a lieu chaque 3^{ème} samedi d'octobre, consiste en l'organisation d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteurs de terrain. Ces échanges, qui ont connu un coup de frein suite à la pandémie actuelle, nous permettront de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la nôtre au monde associatif.

SECTEUR ÉDUCATION À LA CULTURE

« La Culture a de la classe » est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socioculturelles avec comme objectif de soutenir l'accès culturel et artistique des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le secteur subventionne également des opérateurs culturels pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futurs enseignants dans les Hautes Écoles de la Région bruxelloise.

Réalisations et faits marquants 2021

L'appel à projets a rencontré un accroissement du nombre de dossiers introduits de près de 60% par rapport à l'édition précédente. Au total, 172 projets ont été déposés, contre 108 en 2020.

Pour marquer symboliquement les 20 ans de l'appel à projets « La Culture a de la classe », un concours a été lancé auprès des écoles bruxelloises. Celui-ci invitait les élèves à créer et réaliser des posters numériques avec pour thème leurs rêves et leurs visions de la culture à Bruxelles en 2030. Au total, 37 classes ont participé au concours et 8 posters ont été sélectionnés pour recevoir un prix. Ces prix, des subventions de 1.500 EUR et 2.500 EUR, permettent l'achat de matériel et d'équipement informatique.

Les quatre lauréats des prix du jury - par ordre de présentation :



- © Bruxelles vies - Lycée Intégral Roger Lallemand – groupe d'élèves du deuxième degré
- © Ecoutez la nature bruxelloise - L'Ecole Escale – L'Entredeux – Type 5 secondaire (11 à 19 ans)
- © Le futur c'est la culture - Ecole Saint-Joseph – cinquième et sixième primaire
- © La culture s'envole - Ecole les Petits Trèfles – troisième maternelle

Les quatre lauréats des prix du public - par ordre de présentation :



- © Goûtez les saveurs de Bruxelles - CETD M1 et M2
- © Bruxelles bo uillon de cultures - Ecole en Couleurs – cinquième primaire
- © Soutenez la culture - Ecole Nouvelle – première et deuxième primaire
- © Nouveau cinéma - Athénée Royal Victor Hugo – première général

Perspectives 2022

L'engagement d'un nouvel agent pour la communication du secteur devrait permettre de développer la visibilité des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets.

Le secteur annonce également un nouveau règlement à faire approuver par le Parlement francophone bruxellois.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

La COCOF soutient des initiatives qui contribuent à :

- soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la coordination des écoles de devoirs (organe d'informations, de formations et de réflexions au service des écoles de devoirs) ;
- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire des jeunes ;
- soutenir des projets pédagogiques, telles que des expériences de tutorat, comme l'encadrement de jeunes par des étudiants bacheliers, des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et des initiatives poursuivant un objectif pédagogique.

Réalisations et faits marquants 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022, 76 demandes de subsides ont été retenues dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Dans le cadre du programme de soutien pédagogique, le secteur a retenu 13 projets.

Perspectives 2022

Le secteur a pour volonté de reprendre son programme de visite des associations entamé fin 2018 et qui a été suspendu ces deux dernières années en raison de la pandémie.

CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP)

Le CBDP, bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation, propose aux étudiants, enseignants, éducateurs, ... des outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. Dans cette optique, il organise chaque année des visites de groupes. Il est ouvert à tous et d'autres types de publics le fréquentent également : élèves de l'enseignement secondaire, parents, travailleurs du secteur social, formateurs d'adultes, etc.

Réalisations et faits marquants 2021

La bibliothèque est restée ouverte selon les modalités habituelles, moyennant quelques adaptations en raison de la situation sanitaire. Par conséquent, la fréquentation et les emprunts sont repartis à la hausse par rapport à l'année précédente (respectivement + 34% et + 23,60%).

Au cours de 216 jours d'ouverture, le CBDP a reçu 3.831 visites et 6.719 documents ont été empruntés. 35 groupes d'étudiants (de tailles

réduites en raison des conditions sanitaires) ont visité la bibliothèque avec leur enseignant. L'équipe a enrichi le fonds de plus de 2.900 documents et a répondu à 845 demandes de recherches par mail.

En novembre, une collègue a été engagée afin de développer et animer le fonds d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Perspectives 2022

- Développement du fonds d'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et mise en place d'animations sur les thématiques d'ECM auprès de différents publics.
- Organisation d'un événement pour marquer les 40 ans du CBDP.
- Amélioration de la communication numérique (site Web et réseaux sociaux).

SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le « Sport pour tous », quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissements dans les petites infrastructures privées en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

Réalisations et faits marquants 2021

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 134 projets via les initiatives « Sport pour Tous » pour un montant total de 887.000 EUR. Les 134 projets soutenus s'insèrent donc dans au moins un des six axes prioritaires définis par le gouvernement :

- promotion du sport et mixité sociale ;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale ;
- sport santé et senior ;
- sport, éducation et fairplay ;
- sport et mixité de genre ;
- handisport et sport adapté.

L'appel à projets « Sport au féminin » a permis de soutenir 41 asbl bruxelloises pour un montant global de 200.000 EUR. Ces associations proposent des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Enfin, l'appel à projets « Achat de matériel durable et/ou petits travaux » a permis à 82 associations sportives bruxelloises de bénéficier de matériel de qualité ou d'effectuer des petits travaux. Ainsi, le montant total alloué à cet appel à projets s'élevait à 145.400 EUR.

Covid-19

La pandémie du Covid-19 a continué à impacter fortement le secteur sportif en 2021. En effet, la trésorerie des clubs a été touchée notamment par :

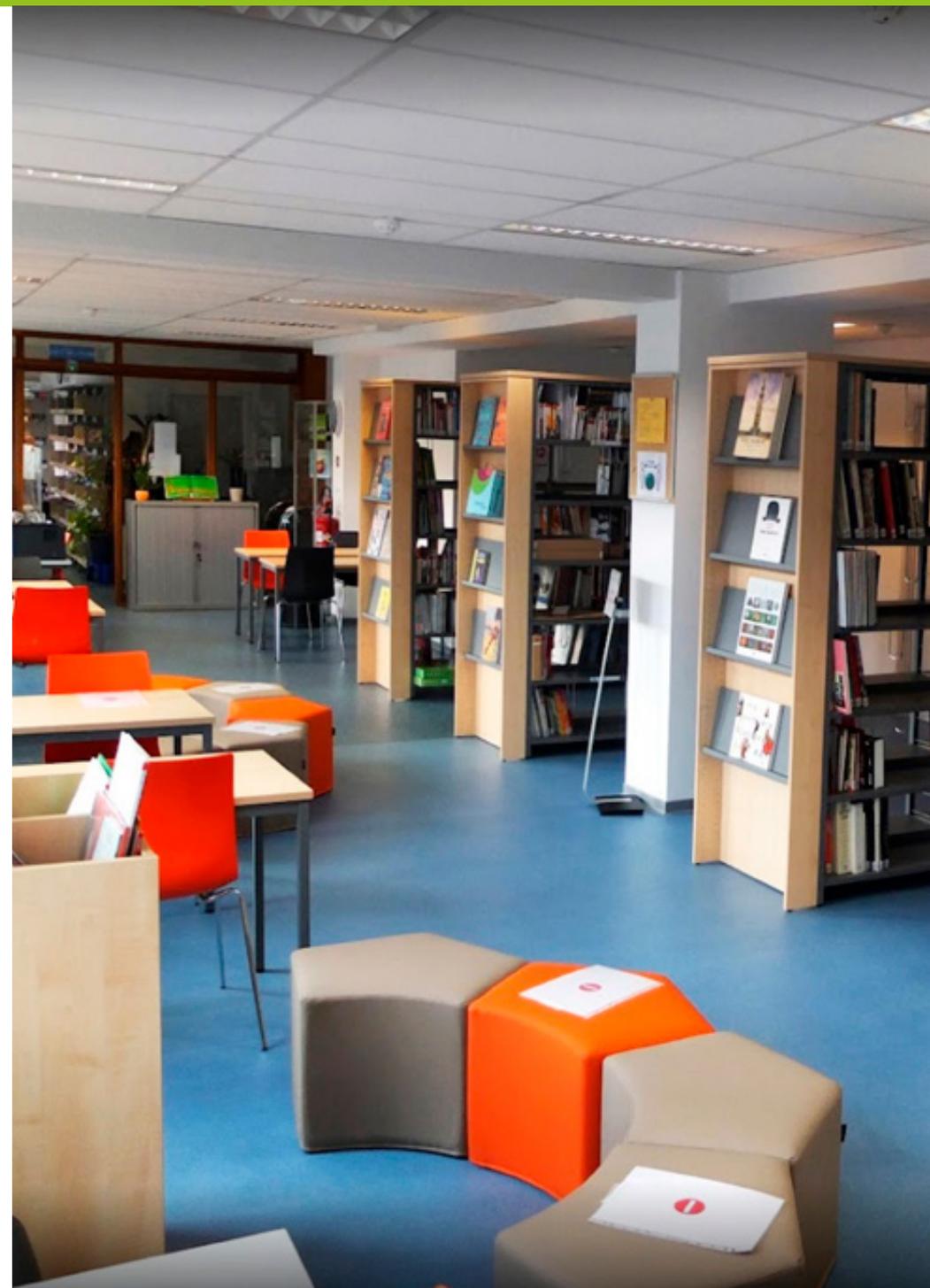
- le remboursement des cotisations perçues pour la saison 2020-2021 ;
- la perte de membres liée à l'arrêt des activités en 2020 et à l'instauration du Covid Safe Ticket dans les infrastructures sportives.

Dans l'objectif de soutenir le secteur sportif face à ces difficultés, le secteur Sport de la COCOF, à l'instar de la Région Wallonne pour les clubs wallons, a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 40 EUR par membre affilié à un club affilié à une fédération sportive reconnue par la FW-B. Au total, ce sont 712 clubs bruxellois francophones qui ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 4.733.480 EUR.

De plus, la COCOF a continué à soutenir les opérateurs sportifs ayant un bail commercial en octroyant une subvention leur permettant de payer leur loyer durant les mois de fermeture lors des premiers mois de l'année 2021.

Perspectives 2022

Modification du règlement encadrant la subvention des frais de fonctionnement des clubs sportifs.



Ludothèque

- Centre de ressources ludiques et rôle fédérateur, accompagnement de projets.
- Services et soutien financier à 34 ludothèques.
- Les « Rencontres Jeu T'aime » chaque année et mise sur pied d'un colloque.

Jeunesse

- « Babel », festival annuel d'expression artistique.
- « Place aux enfants », organisée chaque année en octobre.
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes.

Éducation à la culture

- Soutien à des initiations artistiques données aux futurs enseignants.
- « La Culture a de la classe ». 172 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles.

Activités parascolaires pédagogiques

- Soutien à 76 écoles de devoirs.
- 5 programmes de tutorat et de propédeutiques.
- Financement de l'institut supérieur pédagogique de la Région Bruxelloise (ISPB).

Centre bruxellois de documentation pédagogique

- 3.831 visites : tout public; professeurs et futurs enseignants.
- Accueil de groupes.
- Ressources en Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

Sport

- Promotion du sport, sport senior et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play, sport et mixité de genre, handisport et sport adapté : 134 projets soutenus.
- Sport au féminin : 41 projets retenus dans l'appel à projets.
- 712 clubs sportifs subventionnés dans le cadre de l'aide exceptionnelle de relance des activités sportives à la suite des mesures sanitaires liées à la pandémie.
- Achat de matériel durable et/ou petits travaux : 82 asbl soutenues.
- Soutien au Centre sportif de la Woluwe.
- Aide à la création et la rénovation des petites infrastructures sportives des clubs sportifs.

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Les compétences du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) en matière de soutien à la culture s'exercent principalement dans le cadre des politiques de proximité. Elles entendent répondre à la fois aux enjeux de démocratie culturelle, en permettant la participation effective du plus grand nombre et aux enjeux de démocratisation culturelle.

Porteuse de valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité, l'administration participe ainsi au projet de développement de Bruxelles dans un esprit de dialogue et de concertation.

La Commission communautaire française (COCOF) soutient des asbl et institutions actives dans les domaines de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de l'animation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également de façon complémentaire dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des asbl nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des règlementations de la FWB et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

Le service Affaires culturelles générales couvre un large champ d'activités culturelles : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, arts du cirque, éducation

permanente, diffusion culturelle, centres culturels, Plan culturel, histoire, folklore et patrimoine.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1. Le service gère par ailleurs le service Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

De nombreux opérateurs sont subventionnés de manière récurrente et conséquente depuis plusieurs années dans les divers secteurs. Dans le but d'accompagner la réalisation sur le long terme de leurs objectifs et missions, jugées prioritaires dans nos lignes politiques culturelles et dans le but de pérenniser une action et un financement à moyen terme, il semblait important que ces opérateurs, dont le travail s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan culturel pour Bruxelles, puissent compter sur un contrat clair et engagé avec leur pouvoir subsidiant. De la sorte, la COCOF participe à la mise en place d'une gouvernance culturelle intégrée entre les différents pouvoirs publics concernés.

Pour donner suite à l'accord de majorité du GFB précédent (2014-2019) et au regard de la note aux membres du GFB du 13 janvier 2016, l'administration a mis en œuvre des conventions individualisées pluriannuelles avec certains opérateurs.

Les conventions pluriannuelles fixent des missions générales, des règles d'accessibilité et de public visé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs, des engagements spécifiques qui sont attendus de la part de l'opérateur par le GFB ainsi que les modalités et les conditions d'octroi de la subvention annuelle. Ces conventions font l'objet d'une évaluation annuelle.

À ce jour, 32 conventions pluriannuelles sont effectives avec des opérateurs de terrain actifs dans les divers secteurs gérés par le service, structurant les politiques culturelles de la COCOF.

Réalisations et faits marquants 2021

En 2021, deux règlements ont été adoptés par le Parlement francophone bruxellois (PFB) et seront d'application en janvier 2022 : le règlement relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs structurants en matière de culture et le règlement relatif à l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques.

SECTEUR LIVRE, LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE

Dans le secteur Livre, Littérature et Langue française, sont soutenues les activités menées par deux opérateurs culturels francophones majeurs : la *Maison de la Francité* (MDLF) et la *Maison de la Commission française de la Culture* (CFC). La COCOF poursuit également son action de promotion du patrimoine d'auteurs (Carême, Plisnier), mais surtout du conte et de la littérature orale au travers des asbl *Théâtre de la parole*, *Mots & Merveilles*, *Les Dimanches du Conte*, *Source plurielle* (festival *Ô tour du conte*) et des *Dimanches du Conte*.

Le secteur favorise également la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals - *Festival Passa Porta*, *Foire du Livre de Bruxelles* -, et elle promeut la participation culturelle des publics en épaulant des associations telles que *Scripta Linea* (ateliers d'écriture),

Par Chemins et Ruines (bibliothèque, librairie et lieu de culture solidaire à Forest) et *Ajile*, ex-Confédération parascolaire (concours d'écriture dans le cadre du BIFFF). Le financement des *Midis de la Poésie*, du festival « Ô tour du conte » de l'asbl *Source plurielle* et du Poetik Bazar (premier marché de la poésie internationale à Bruxelles) complète l'aspect diffusion. Le panorama ne serait pas complet si l'on ne mentionne pas le partenariat de la Commission avec l'asbl *Maelström* pour son festival poétique, littéraire et engagé, dénommé « FiEstival ».

Le secteur est aussi le seul à permettre l'édition d'ouvrages alliant littérature indépendante et mise en exergue de la Région bruxelloise au travers de la collection « Bruxelles se conte », dont de nombreux exemplaires enrichissent les collections de bibliothèques communales au sein d'un partenariat inédit entre la COCOF, l'asbl *Maelström* et le réseau des bibliothèques bruxelloises francophones.

L'année 2021 a été également l'occasion de poursuivre l'évaluation des conventions (*Théâtre de la Parole*, *Maison de la Francité*, *Maelström*) tout en accompagnant les associations conventionnées au travers des difficultés générées par la crise sanitaire. Le secteur salue d'ailleurs la souplesse, la dynamique et l'inventivité des équipes des opérateurs culturels qui ont su réinterpréter des programmes bousculés en alliant résilience et nouveaux formats.

SECTEUR HISTOIRE, FOLKLORE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL BRUXELLOIS

La COCOF encourage, dans les domaines de l'*Histoire*, du *Folklore* et du *Patrimoine immatériel bruxellois*, les activités des cercles locaux

d'histoire, la valorisation du patrimoine architectural (*BANAD Festival* et *Bruxelles Néoclassique*), et la recherche historique et ethnographique (Centre Albert Marinus).

Les traditions populaires ne sont pas oubliées grâce au soutien apporté aux *Grands Serments bruxellois*, à la *Plantation du Meyboom*, à *l'Ommegang* ou encore à *l'Ordre des Amis de Manneken-Pis*. La valorisation du travail de mémoire (*Les Volontaires de Bruxelles 1830*) et le soutien au patrimoine gastronomique (*Compagnons du Witloof*) complètent son action.

Et pour terminer, la *Zinneke Parade*, réinventée pour ne rien concéder au virus Covid-19, a également bénéficié du soutien du secteur.

SECTEUR LECTURE PUBLIQUE

En matière de Lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FW-B ainsi qu'aux 2 bibliothèques spécialisées. Le secteur a travaillé cette année à la rédaction d'un nouveau règlement déterminant les conditions d'octroi de financement aux bibliothèques publiques reconnues par la FW-B, le dernier délai pour intégrer le décret ayant été atteint fin 2020. Le règlement a été adopté le 5 octobre 2021 et sera d'application en janvier 2022.

Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité dont notamment le *Centre de Littérature de Jeunesse de Bruxelles*, *La Ligue des Familles* pour l'organisation du *Prix Versele* ou encore *Douche flux* pour son projet de bibliothèque itinérante à l'attention des personnes éloignées de la culture. Par ailleurs, la COCOF

procède annuellement à l'achat des prix littéraires de jeunesse et en offre des lots aux sections jeunesse des bibliothèques publiques bruxelloises.

SECTEUR DANSE

En secteur Danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des neuf scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

Le réseau des scènes chorégraphiques bruxelloises a fait l'objet dès 2020 d'un suivi particulier en vue de son renouvellement et de son adaptation aux attentes du secteur chorégraphique et des priorités politiques actuelles. Suite à la pandémie, la refonte du réseau a été retardée et est toujours à l'étude.

De même, la majorité des spectacles chorégraphiques devant être diffusés durant le premier semestre 2021 ont été annulés, certains ayant pu cependant faire l'objet d'une captation audiovisuelle. Heureusement, la reprise a été significative à la rentrée 2021 si bien qu'une pléthore de spectacles chorégraphiques ont été programmés à la plus grande satisfaction des amateurs.

Enfin, dans ce contexte de mise à l'arrêt des activités culturelles, les deux règlements valables en danse (Initiation du public scolaire et Promotion à l'étranger) n'ont pas été sollicités par les acteurs du secteur.

SECTEUR THÉÂTRE

Pour le secteur Théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du public scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger. Ces règlements permettent des actions de médiation culturelle avec les jeunes, la mise à l'emploi de jeunes artistes mais également la mise en valeur, à l'étranger, d'œuvres artistiques bruxelloises. Le budget alloué à ces 3 règlements s'élève à 266.000 EUR et rencontre de plus en plus de sollicitations de la part des asbl.

En 2021, la répartition était : 17 dossiers en initiation scolaire pour un montant total de 98.000 EUR; 14 dossiers en mobilité à l'étranger pour un montant total de 50.000 EUR et 14 dossiers en fonds d'acteurs pour un montant total de 118.000 EUR.

Un soutien à destination des bureaux de diffusion et d'accompagnement, structures qui mutualisent des aides et des services au bénéfice des artistes, est également en hausse. 6 bureaux de diffusion ont été soutenus (*Ad Lib*, *Bloom Project*, *MoDul*, *MTP Memap*, *Ab Joy* et *Habemus Papam*).

Le secteur aide et soutient, par ailleurs, des résidences artistiques afin d'offrir aux artistes des lieux de création et répétitions. Ce sont 4 lieux soutenus dans ce cadre (*Le BAMP*, *le Boson*, *Quai 41* et *la Bellone*).

Finalement, des aides sont destinées à soutenir des ateliers interdisciplinaires, multiculturels et intergénérationnels qui permettent aux participants, outre une plus grande accessibilité à la culture, de pouvoir s'exprimer (*Le Boréal*, *la Brèche*, *Collectif Libertalia*, *le Troisième œil*, *Théâtre & Réconciliation*, *Ras el Hanout*).

Un soutien à l'étude « La présence des femmes dans le champ des Arts de la Scène » de la compagnie Ecarlate a permis de poursuivre les Actes 4 et 5. Ce projet de recherche a pour objectif d'analyser la parité, et plus spécifiquement la présence des femmes dans le champ des arts de la scène (hors secteurs de la musique) en FW-B.

Dix dossiers candidats sont éligibles à l'octroi du Label. Différents thèmes, différents projets, de belles surprises et des artistes investis ! Deux nouveaux spectacles ont reçu la mention du Label I.M.P.A.C.T. qui récompense des projets traitant de thématiques universelles ou d'actualité et qui sont encadrés d'un projet de médiation culturelle et d'une politique d'accessibilité à la culture :

- Pourquoi Jessica a-t-elle quitté Brandon ? — spectacle de la compagnie « M.A.P.S. » porté et interprété par Emmanuel de Candido et Pierre Solot.

Les thèmes abordés sont : le développement numérique, l'armement militaire, les médias, les jeux vidéos, les lanceurs d'alerte, la résilience collective, la prise de conscience collective, les enjeux de citoyenneté, la responsabilité, l'héroïsme.

- In Solidum — spectacle de l'asbl RAVIE, collectif Solidum porté et interprété par Habib Ben Tanfous, Siam De Muylder, Manoel Dupont, Jeremy Lamblot & Léopold Terlinden et avec la participation en alternance de Amber Kemp et Marie Van Puyvelde.

Les thèmes abordés sont : la fracture numérique, la notion de groupe, le vol/l'arnaque/le mensonge, le suicide, l'argent, l'amour/sentiment, la notion de bien/mal, les dérives, la solitude affective, le besoin de réussir

SECTEUR THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

En matière de Théâtre et Chanson jeune public, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations *Art & Vie et Spectacles à l'école*, de l'organisation de la *Vitrine Chanson à l'École*, et soutient plusieurs asbl actives dans le domaine dont la *Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse* (CTEJ) pour l'organisation du *Festival Noël au Théâtre* et la publication du *Petit Cyrano*, la *Montagne Magique* pour le *Festival Paroles au Solstice* et le *Centre Dramatique Jeune public Pierre de Lune* pour ses activités.

L'année 2021, marquée par la pandémie Covid-19, a encore vu l'annulation de très nombreuses représentations en tout public, tandis que les séances scolaires, et notamment les petites formes, ont été démultipliées. La COCOF a maintenu sa participation financière, couvrant ainsi la grande majorité des annulations, et a dégagé des fonds complémentaires pour soutenir le secteur fortement touché par la crise sanitaire.

SECTEUR ARTS PLASTIQUES

En Arts plastiques, de nombreuses asbl sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes. La COCOF participe par ailleurs comme membre des jurys à plusieurs prix et soutient les parcours d'artistes bruxellois. Pandémie oblige, de nombreuses expositions prévues durant le premier semestre 2021 n'ont pu voir le jour ou ont été reportées *sine die*.

Singulièrement, les foires d'art, primordiales à la diffusion de la création plastique contemporaine et témoins de la place importante qu'occupe Bruxelles comme capitale européenne du marché de l'Art, ont toutes été annulées. Cependant, contrairement à leurs collègues des arts du spectacle, les plasticiens ont pu continuer à vendre leurs œuvres en ligne et certains d'entre eux ont même développé une activité intense de création à la faveur du confinement imposé.

Paradoxalement, l'année 2021 (comme ce fut le cas en 2020) a été très bénéfique au *Brussels Gallery Weekend* : la fréquentation du public à cette importante activité de la rentrée artistique bruxelloise a de nouveau explosé. Soutenues particulièrement par notre institution, l'exposition *Generation Brussels* dédiée aux talents émergents bruxellois et les visites guidées des galeries menées par les étudiants des écoles supérieures d'art ont connu des records d'affluence. Ce bel élan de reprise, manifeste dès septembre 2021, a également servi la rentrée particulière concoctée par l'Institut supérieur pour l'Étude du Langage plastique (ISELP) à l'occasion de ses cinquante ans d'existence.

Autre lumière au tableau, les musées et les centres d'art bruxellois, dont plusieurs sont soutenus par notre institution dans leurs efforts de diffusion de la création plastique émergente, sont restés ouverts (depuis décembre 2020), moyennant le respect d'un contraignant protocole sanitaire, alors que les autres institutions culturelles restaient fermées.

Enfin, l'année 2021 a été l'occasion de poursuivre l'évaluation des missions et engagements des opérateurs conventionnés (*art & marges musée, Arts et Publics, ISELP, Musée juif de Belgique*) tout en accompagnant les associations concernées au travers des difficultés générées par la crise sanitaire.

SECTEUR MUSIQUE

Le secteur Musique subventionne de nombreux festivals de renommée internationale. En tant qu'événements culturels attirant beaucoup de public, les manifestations musicales ont été particulièrement touchées par les restrictions sanitaires qui se sont enchaînées de mars 2020 à l'été 2021. Petit à petit, à partir du second semestre 2021, le public a repris le chemin des salles de concert en respectant les jauges imposées, celles-ci étant progressivement augmentées.

Ainsi, contrairement à l'édition de 2020, le festival *Bruxelles sur scènes* initié par la COCOF a pu être organisé en novembre 2021, moyennant les mesures sanitaires imposées. Ce faisant, les lieux intimes et chaleureux que sont les cafés-théâtres ont pu revivre et réenchanter le public qui a répondu présent.

Cela étant, de nombreux autres événements habituellement programmés dans le secteur ont subi moult revers : reportés puis annulés, ces festivals, concours, concerts... espèrent reprendre leur cours normal en 2022.

Le Festival *FrancoFaune*, créé par la COCOF, propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes. Il a été programmé en octobre et a été peu impacté par la crise en 2021.

SECTEUR AUDIOVISUEL

En Audiovisuel, une aide particulière est apportée aux associations compétentes en matière de promotion et de diffusion d'œuvres audiovisuelles sur Bruxelles, par exemple, par le biais de l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles en milieu scolaire, etc. Elle intervient également dans le cadre de l'éducation à l'image.

Via le Réseau *Action Culturelle Cinéma* (RACC - www.racc.be), le secteur audiovisuel donne une possibilité de diffusion plus large à des films contemporains, belges ou étrangers, peu exploités commercialement en Belgique.

Le secteur Audiovisuel soutient également la télévision régionale de Bruxelles BX1, *Point Culture*, des ateliers de production tels le *Centre Vidéo de Bruxelles* et le *Centre Bruxellois de l'Audiovisuel*. Il met à la disposition des asbl un service de prêt de matériel audiovisuel et renouvelle sans cesse son matériel.

Le soutien à l'audiovisuel se traduit notamment par le subventionnement de nombreux festivals dont certains ont une renommée internationale comme le *Brussels International Fantastic Film Festival (BIFFF)*, le *Festival du Film d'animation « Anima »*, le *Brussels International Film Festival (BRIFF)*, le *Brussels Short Film Festival (BSFF)*, le festival du documentaire « *Millenium* » et bien d'autres dont la notoriété ne cesse d'augmenter. Le secteur Audiovisuel est à l'initiative, durant l'été, des projections de films en plein air sous le label « *Bruxelles fait son cinéma* ».

Pour faire face à la crise Covid-19, de nombreuses associations et festivals se sont tenus informés de l'évolution des mesures sanitaires imposées par le gouvernement et ont travaillé d'arrache-pied pour proposer à leurs publics et festivaliers des activités ou festivals hybrides : en salle, si possible, et en ligne, quoi qu'il arrive.

SECTEUR FESTIVAL CINÉMA MÉDITERRANÉEN

Du 2 au 11 décembre dernier a eu lieu la 21^{ème} édition du *Cinemamed*, initiative de la COCOF co-organisée avec l'asbl Cinemamed. Le festival a retrouvé le chemin des salles après une édition 2020 entièrement en ligne. En tout, ce sont plus de 70 séances qui ont été proposées à nos festivaliers.

Le festival a également tout mis en œuvre pour pouvoir accueillir des réalisateurs, comédiens, intervenants et leur permettre d'échanger avec leur public. Le retour en salles et les rencontres avec le public sont pour nous essentiels. Plus d'une soixantaine de personnalités se sont donné rendez-vous tout au long de ces 10 jours de festival.

Cette année, le *Cinemamed* a voulu marquer le coup et a créé une nouvelle section compétitive : la section *RêVolution* : un regard sur demain. Huit films, fictions et documentaires confondus, abordaient les nombreux combats que la jeunesse mène pour s'émanciper et réaliser ses rêves.

2021 : une édition en salles ET en ligne ! Le festival a encore souhaité proposer des films en ligne à son public via notre partenaire [Sooner.be](https://www.sooner.be). Un moyen supplémentaire de faire rayonner le cinéma méditerranéen.

Le festival propose aussi des séances associatives, scolaires, familles et seniors puisqu'il a pour vocation de s'adresser à tous les publics. Le *Cinemamed* est également un événement culturel qui met en lumière la culture méditerranéenne dans sa globalité

Depuis 2 ans le *Cinemamed* se ré-invente pour permettre au public belge de découvrir le cinéma méditerranéen et mettre en avant ces productions dont les thématiques interpellent et ouvrent nos horizons. L'équipe du festival est ravie de constater que, malgré le contexte peu favorable à la culture, le Cinemamed réussit à brasser du public et rend accessible ce cinéma au plus grand nombre.

SECTEUR ÉDUCATION PERMANENTE

En Éducation permanente, l'accent est mis sur l'expression d'une citoyenneté responsable, active et critique impliquant une prise de conscience et connaissance critique des réalités sociétales et des capacités d'analyse.

Dans ce cadre, le secteur dispose de budgets règlementés et d'initiatives. Dans le cadre du budget règlementé, les associations d'éducation permanente ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement pour les activités favorisant l'expression citoyenne via des politiques de proximité comme la formation d'adultes et d'animateurs socioculturels, l'apprentissage de la lecture et de l'alphabetisation, l'animation urbaine et de quartier, les actions féminines et féministes, les actions plurielles et multiculturelles, les actions intergénérationnelles et du 3^{ème} âge.

49 ateliers créatifs ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement dans le cadre de leur reconnaissance règlementaire promouvant l'expression artistique sous toutes ses formes et la conscience de l'importance de l'art. Par ailleurs, le secteur a soutenu des associations menant des projets d'initiative en éducation permanente favorisant l'expression d'une citoyenneté responsable et critique via des actions de proximité pour des publics pluriels et favorisant l'intégration de tous, notamment via la culture, domaine rassembleur.

SECTEUR ARTS DU CIRQUE

Quant au secteur des Arts du Cirque, plusieurs associations circassiennes ont été soutenues, favorisant des actions de promotion, de diffusion de la culture urbaine, de création d'évènements populaires contribuant au lien entre les Bruxellois, des résidences d'artistes et de la formation en faveur des arts du cirque.

En outre, les secteurs Éducation permanente et Arts du cirque développent une collaboration avec les autres services sur les questions transversales liées aux matières (social, santé et cohésion sociale). Des opérateurs structurants et ancrés sur le territoire bruxellois sont soutenus depuis de nombreuses années : *Aires Libres, la Roseraie, l'École de Cirque de Bruxelles, l'Espace Catastrophe, Les ateliers Trapèze, Cirqu'confluxe*, etc.

Par les subventions allouées, la COCOF soutient le Festival *HOPLA!* et le Festival *UP!*, deux moments forts des arts du Cirque.

SECTEUR LA GUINGUETTE

« La Guinguette a rouvert ses Volets », dont le concept est de programmer des animations dans 25 maisons de repos de Centres publics d'action sociale (CPAS) de la Région Bruxelles Capitale (RBC), a pu maintenir partiellement ces activités en 2021.

Le spectacle de septembre a été reporté en novembre 2021 mais a pu être présenté aux résidents. Le spectacle offert était un opéra autour du « *Petit Prince* » accompagné par des chœurs d'enfants.

Il s'est déroulé au *W:Hall*.

SECTEUR DIFFUSION CULTURELLE ET CENTRES CULTURELS

En diffusion culturelle, une quarantaine d'associations ont été soutenues pour leurs activités culturelles favorisant l'accès à la culture par tous et pour tous et/ou soutenant les artistes bruxellois. La COCOF soutient aussi structurellement des associations et lieux culturels organisant des événements culturels et/ou des projets de cohésion sociale tels que les *Halles de Schaerbeek, la Maison des cultures de Saint Gilles, la Maison des cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, la Maison des Culture(s) itinérante(s) « Les Nouveaux disparus »*.

En Région bruxelloise, 12 centres culturels sont reconnus en vertu du décret de la FW-B relatif aux centres culturels. Ils ont bénéficié d'un refinancement significatif en 2021 par application du règlement adopté fin 2020 par le Parlement francophone bruxellois (PFB). Ce règlement relatif au subventionnement des centres culturels bruxellois reconnus dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 permet de clarifier et stabiliser les modalités de financement de ces structures majeures dans le paysage culturel.

SECTEUR PLAN CULTUREL

Dans le cadre du Plan culturel, des projets transversaux sont aidés, impliquant plusieurs secteurs ou services en vue d'améliorer le dialogue interculturel et le bien vivre ensemble, tout comme 19 projets en matière d'Art, Culture et Thérapie.

Perspectives 2022

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs.
- Mise en œuvre du règlement du 5 octobre 2021 relatif à l'octroi de conventions pluriannuelles pour les opérateurs culturels structurants en vue d'augmenter l'accessibilité de la population bruxelloise à la culture (réalisation et mise en ligne des documents de demandes, organisation, rétroplanning, gestion budgétaire...).
- Organisation de rencontres, si possible en présentiel, entre opérateurs conventionnés dans la perspective de créer du lien et un réseau.
- Réflexion sur la simplification nécessaire du règlement relatif au subventionnement des Ateliers créatifs.
- Réflexion sur la création d'une page « La Culture à la COCOF » sur les réseaux sociaux, afin d'améliorer la visibilité et la communication du service Affaires culturelles générales vers le public et plus spécifiquement, les bénéficiaires de subventions.
- Mise en œuvre de la nouvelle maquette budgétaire élaborée selon le modèle utilisé en Région de Bruxelles-Capitale.
- Travaux de préparation visant à la mise en accessibilité des sites internet directement liés aux matières gérées au sein du service : site des ateliers créatifs et du service Prêt de matériel audiovisuel (rédaction du cahier de charges).
- Restructuration du service avec une répartition des matières visant à mettre sur pied des secteurs pluridisciplinaires et interactifs.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES



Comment réussir à la fois à faire face à une situation qu'on croyait exceptionnelle et qui s'installe dans la durée ? Poursuivre le travail quotidien et la modernisation de nos processus ? Dégager de l'ensemble de ces circonstances les enseignements nécessaires à améliorer notre cadre de travail et en inventer un nouveau ? C'est ce vaste défi que les équipes de la direction d'administration des ressources humaines (DARH) ont relevé en 2021 avec un sens de l'engagement, un esprit d'initiative et une inventivité que je tiens ici une nouvelle fois à saluer particulièrement.

Le confinement et avec lui l'obligation de recourir au télétravail autant que possible ont évidemment conditionné notre action cette année, puisqu'ils ont maintenu une pression exceptionnelle sur l'organisation de tous les travailleurs de l'institution et de leurs équipes. Il a donc fallu continuer à réinventer nos processus en s'assurant que les conditions particulières ne nous détournent pas de nos objectifs et ne pesaient pas sur le

fonctionnement normal du service public. De ce point de vue, le passage à une gestion par plan de personnel, désormais de mieux en mieux rôdé, a permis de continuer à recruter les nouveaux agents nécessaires à nos missions, et de le faire selon les standards de la fonction publique. Le recrutement statutaire a atteint un niveau inédit à la COCOF, tendance qui ne fera que s'accroître dans le futur. Les cycles de réalisation ont été entièrement intégrés dans un processus informatisé. La campagne devant permettre à chaque agent de bénéficier de ce processus informatisé a débuté en octobre, accompagnée des outils permettant d'en évaluer l'impact et de permettre à la hiérarchie de mener les cycles de réalisation de la manière la plus qualitative possible. De nombreuses formations ont pu être données, malgré la difficulté d'organiser des séances « présentielles », en adaptant les enseignements et en instaurant de nouvelles formules d'e-learning. La gestion documentaire s'est également adaptée afin de permettre une tenue correcte de nos archives. Les équipes informatiques

ont poursuivi les efforts de digitalisation des processus, avec le souci de soutenir chaque équipe de l'institution pour faire face à l'urgence à l'aide d'outils qui continueront à bénéficier à tous une fois la situation sanitaire redevenue normale.

Grâce à ces exemples et aux autres actions qui vous seront détaillées ci-après, nous pouvons être fiers de pouvoir présenter un bilan 2021.

Au moins aussi bon, voire à certains égards meilleur. Car en nous faisant sortir de notre zone de confort quasi quotidiennement, les circonstances exceptionnelles nous ont une fois encore montré que des modes d'organisation du travail que nous pensions souhaitables mais hors de notre portée ne l'étaient pas. L'année 2021 nous a ainsi mis face à un nouvel enjeu majeur : tirer des circonstances inattendues les enseignements les plus profitables au fonctionnement du service public, pour les implémenter de manière durable dans notre organisation. Cet enjeu n'est pas propre à la direction d'administration des ressources humaines, mais il lui appartenait d'y jouer un rôle moteur, collaborant avec l'ensemble des services transversaux, l'autorité politique et les organisations syndicales.

C'est ainsi que nous avons, dès 2021, négocié un cadre entièrement nouveau pour le télétravail « post-Covid-19 », qui rompt définitivement avec la conception traditionnelle de ce mode d'organisation du travail pour se tourner vers une vision entièrement flexible et beaucoup plus ouverte du travail à distance. Alors que la COCOF a été une des dernières administrations à instaurer le télétravail, elle est une des toutes premières à définir les conditions d'un télétravail flexible et à les adopter dans ses textes. L'ensemble des équipes de la direction d'administration a été impliqué dans cette évolution, depuis sa mise au point jusqu'à la mise en place des conditions de sa réussite, en passant par les diverses étapes de sa négociation en dialogue avec les représentants des travailleurs, impliqués très en amont du processus et y ayant collaboré activement.

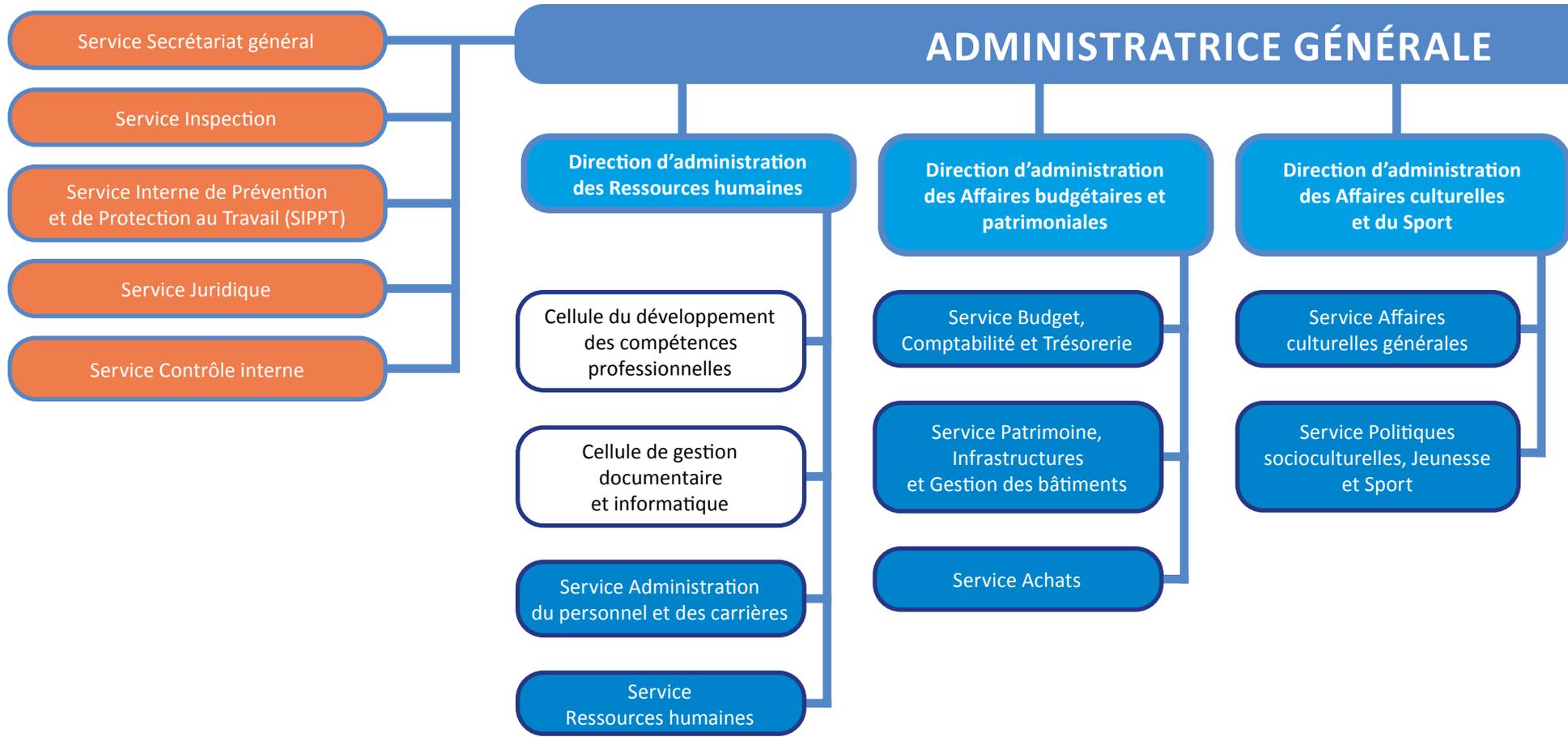
Mais le télétravail n'est pas tout, les possibilités mises en évidence par la crise sanitaire sont beaucoup plus larges et doivent bénéficier à l'ensemble de l'administration, de ses agents et de ses usagers.

Pour y parvenir, il fallait avant tout évaluer correctement la situation née des circonstances exceptionnelles générées par la pandémie Covid-19, de manière méthodique et avec un recul suffisant. C'est ce que nous avons fait en mettant en place une démarche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes, dans le but d'affiner et d'opérationnaliser les enseignements tirés des nombreuses enquêtes réalisées chez nous ou chez nos collègues d'autres administrations. Fin 2021, cette démarche était en cours. Elle a été réalisée grâce à une consultation active des agents au sein de groupes de discussion supervisés par des professionnels de l'organisation du travail.

Nous définissons ainsi tous ensemble la prochaine étape du processus de modernisation de notre cadre de travail qui s'appuiera sur les acquis solides de ces dernières années afin de mettre en place des évolutions que nous espérons au moins aussi innovantes que celles déjà adoptées pour le télétravail. Ce travail est piloté par une équipe constituée de membres de tous les services de la direction d'administration, ainsi que de collègues des services d'appui ; à l'heure où j'écris ces lignes les principaux résultats sont connus. Le difficile travail d'implémentation est déjà bien avancé et les premiers résultats tangibles commencent à se dessiner. C'est de cela dont je compte vous parler l'an prochain.

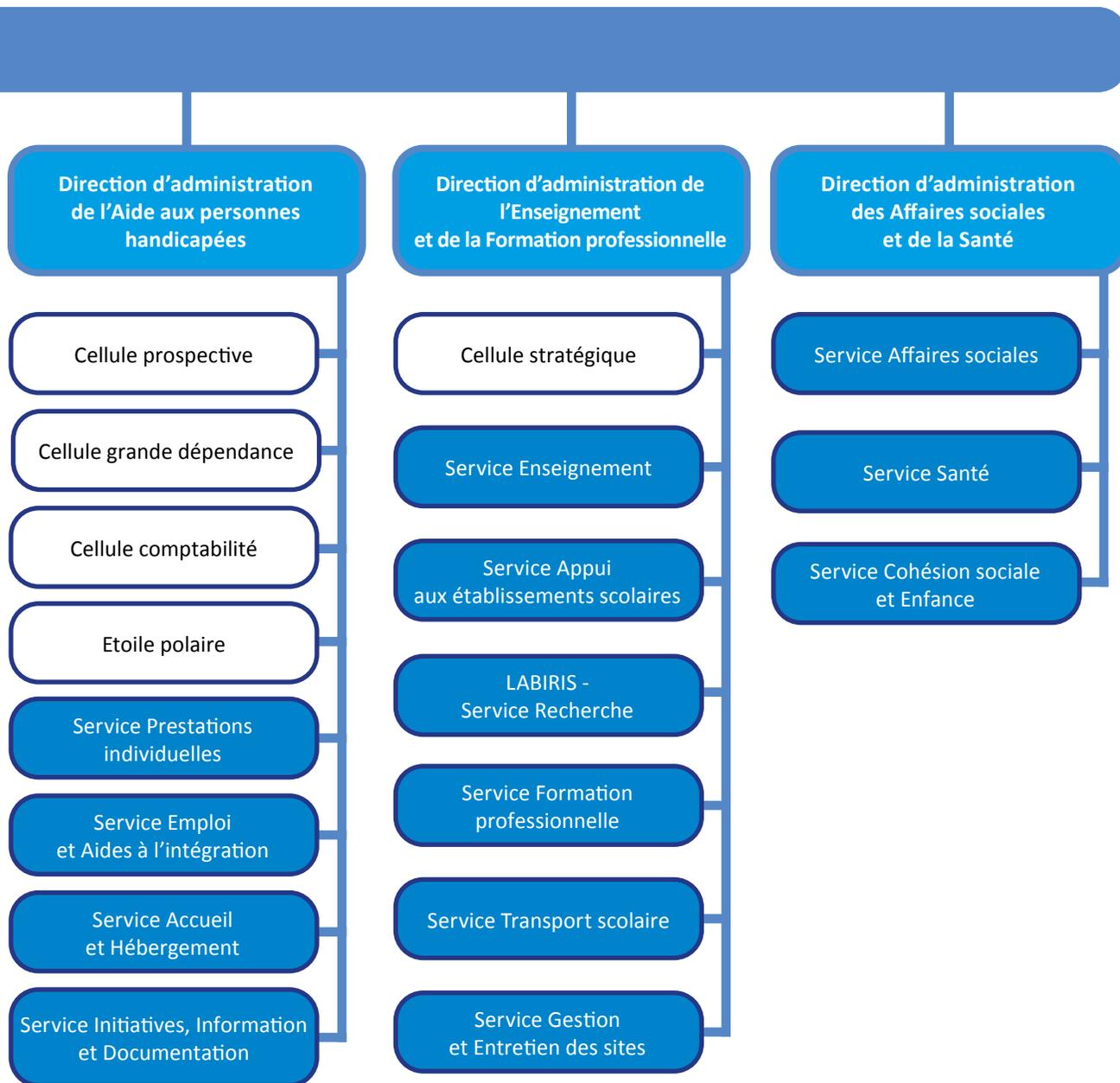
Nicolas Gougnard,
Directeur d'administration





Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018

[La version texte de cet organigramme se trouve dans l'annexe, page 194.](#)



CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agents de la Commission communautaire française (COCOF), dans un souci d'offrir un service optimal aux citoyens bruxellois.

Pour soutenir cette dynamique de progrès, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

L'évaluation des années précédentes et l'évolution du contexte de travail ont amené à modifier le plan de formation, remplaçant ses 3 axes d'activités par 10 thématiques adaptées aux réalités de terrain, avec comme perspectives davantage de transversalité et de complémentarité entre les différents départements et un appel renforcé aux multiples ressources internes et à l'échange de bonnes pratiques.

Le plan de formation 2021-2022 articule donc ses activités autour de 10 thématiques :

1. la gestion de son fonctionnement personnel ;
2. la gestion de ses relations et de collaborateurs ;
3. la gestion des tâches et des projets ;
4. la gestion de l'information et de la communication ;

5. les matières informatiques ;
6. les matières administratives et juridiques ;
7. la sécurité à son poste de travail ;
8. le bien-être au travail ;
9. les compétences spécifiques liées au métier ;
10. la formation professionnelle volontaire.

La cellule a également pour mission de mettre en œuvre les programmes d'accueil (y compris ceux visant l'intégration des personnes handicapées) et assure l'accompagnement des stagiaires candidats à une nomination définitive au sein de l'administration.

Figures 1 à 3 – Répartition par thématiques

- La gestion de son fonctionnement personnel
- La gestion de ses relations et de collaborateurs
- La gestion des tâches et des projets
- La gestion de l'information et de la communication
- Les matières informatiques
- Les matières administratives et juridiques
- La sécurité à son poste de travail
- Le bien-être au travail
- Les compétences spécifiques liées au métier
- La formation professionnelle volontaire

Fig. 1 - Les activités (129)

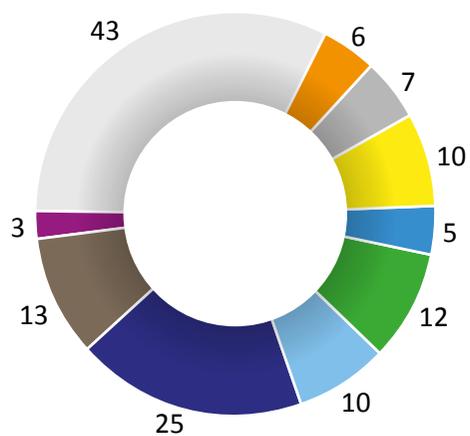


Fig. 2 - Les heures de formations (2733,5)

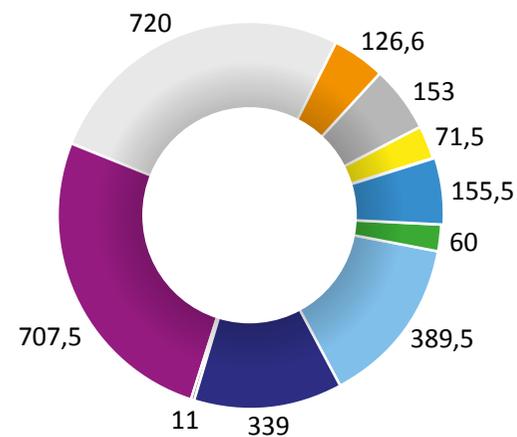
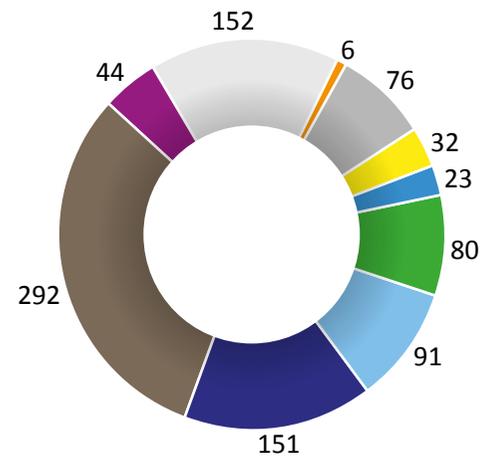


Fig. 3 - Les inscriptions (947)



En quelques chiffres

Un budget de 213.000 EUR a été dépensé pour réaliser :

- 134 activités correspondant à 2.733,50 heures de formation cumulant 947 inscriptions.

A ces chiffres, doivent être ajoutées les formations suivies sur la plateforme e-learning qui propose une centaine de formations en ligne réparties en 10 catégories, avec :

- 152 utilisateurs actifs et 466 heures de temps d'études ;
- 253 formations commencées ;
- 87 certificats de formation suivies et 67 certificats de test de réussite¹.

Ces indicateurs, en hausse par rapport à 2020², témoignent de la nécessaire complémentarité des formations proposées soit en distanciel, soit en présentiel, dans le respect des consignes sanitaires communiquées par les autorités.

A relever également : **46 admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif.**

Niveau 1		Niveau 2+		Niveau 2		Niveau 3		Total	
19		16		11		0		46	
7 H	12 F	3 H	13 H	5 H	6 F	-	-	15 H	31 F

H : hommes / F : femmes

Réalisations et faits marquants 2021

La cellule a assuré la promotion et la mise en œuvre du plan de formation 2021-2022, et a adapté ses formations au contexte particulier de la crise sanitaire.

Soucieuse de participer à la digitalisation des processus, la cellule a travaillé à l'insertion de son catalogue dans l'Espace RH, une nouvelle plateforme numérique qui permet désormais à chaque agent d'introduire ses demandes directement en ligne soit pour les formations proposées, soit pour un besoin « hors catalogue ».

En vue de soutenir le management face à la nouvelle organisation du travail, des formations en leadership - base et ateliers – ont été dispensées, le cas échéant à distance, pour permettre d'échanger sur les bonnes pratiques. Des formations à Office 365 et aux divers outils numériques mis à disposition des agents ont été présentées pour permettre à chacun un travail à distance plus efficace, et lutter contre la fracture numérique, en particulier auprès du personnel ouvrier et technique moins habitué à l'utilisation quotidienne d'un ordinateur.

Pour les matières informatiques, de même que pour la gestion de son fonctionnement personnel, des relations et des collaborateurs, le présentiel a été autant que possible privilégié. La cellule amenée à rebondir au rythme des nouvelles directives a programmé la plupart de ces formations, dans le respect des mesures sanitaires, à chaque moment qu'était annoncé un assouplissement.

Pour les autres matières, comme la gestion des tâches et des projets, la gestion de l'information, les matières administratives et juridiques ou liées aux métiers, les formations ont été essentiellement dispensées à distance.

Développement personnel [Voir tout](#)

9 action(s) de formation



Assertivité

01. La gestion de son fonctionnement personnel



CNV - Atelier. Accueillir le débordement...

01. La gestion de son fonctionnement personnel



CNV - Atelier. Développer un climat de...

01. La gestion de son fonctionnement personnel



CNV - Atelier. Etre acteur de sa fonction...

01. La gestion de son fonctionnement personnel



Communication non-violente - Socle de ...

01. La gestion de son fonctionnement personnel



Management et travail d'équipe [Voir tout](#)

16 action(s) de formation



CNV - Atelier. Le management participatif...

01. La gestion de son fonctionnement personnel



CNV - Atelier. Processus de mentoring

01. La gestion de son fonctionnement personnel



Découvrir l'intelligence collective

02. La gestion de ses relations et de collaborateurs



Développer l'intelligence collective et...

02. La gestion de ses relations et de collaborateurs



Développer sa conduite de réunion

02. La gestion de ses relations et de collaborateurs



Productivité [Voir tout](#)

14 action(s) de formation



Design Thinking

03. La gestion des tâches et des projets



Gérer et appréhender le changement

03. La gestion des tâches et des projets



Gérer les processus: principes et méthodes...

03. La gestion des tâches et des projets



Gérer ses archives et structurer son contenu...

03. La gestion des tâches et des projets



Gérer son temps - indicateurs de réalisation...

03. La gestion des tâches et des projets



Le nombre important d'activités et d'heures consacrées aux formations liées aux métiers témoigne du besoin des agents de poursuivre leur formation continue malgré la pandémie, en participant essentiellement à des formations en interentreprises.

En matière de sécurité à son poste de travail et de bien-être au travail : il a été nécessaire d'organiser de nombreux groupes de recyclage pour les secouristes, afin de combler les manquements de l'année précédente et de permettre à chacun de conserver son brevet. De nouvelles thématiques ont par ailleurs vu le jour : La formation « AMOK et gestion de crise » et deux formations en particulier qui ont rencontré un franc succès : « Accompagner le deuil » et « La réintégration des absents de longue durée ».

En matière d'insertion et de progression dans la carrière : l'année 2021 a été marquée par un nombre record d'admissions au stage avec 46 nouveaux candidats fonctionnaires³. Le parcours d'accueil et le suivi de leur intégration se sont poursuivis avec succès, si nécessaire en distanciel.

Les formations éligibles à un avancement à un grade supérieur, également accessibles en e-learning, ont quant à elles amené à la promotion de 4 agents au rang 29, 2 agents au rang 25 et de 4 agents au rang 35.

1. Les certificats attestent soit de la participation à l'ensemble des modules, soit de la réussite des tests proposés à l'issue des modules avec un résultat minimum de 80%.
2. En 2020 : 143.000 EUR - 129 activités - 2.742 heures de formation - 817 inscriptions. Les indicateurs sont également en hausse pour la fréquentation de la plateforme e-learning, mais ils sont peu pertinents car ils se rapportent uniquement au semestre correspondant à sa période de lancement en 2020.
3. Un chiffre qui correspond au double du nombre moyen annuel d'admissions au stage au cours de ces 20 dernières années, avec notamment 17 admissions au stage en 2020.
4. Un nombre en légère régression : 11 agents en 2020.

À relever également : 6 agents ont sollicité en 2021⁴ un congé de formation dans le cadre d'une formation professionnelle volontaire, leur permettant de s'ouvrir à de nouvelles perspectives grâce à la réussite d'un parcours long certifiant.

Perspectives 2022

L'année 2022 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de formation 2021-2022 - dans la continuité des activités déjà entreprises -, par son évaluation et par la préparation du prochain plan de formation bisannuel 2023-2024.

Dans une démarche d'amélioration continue, la CDCP procédera au lancement d'un sondage afin de recueillir le ressenti des agents face à l'organisation des formations pendant la pandémie. De même, elle réalisera des entretiens avec la ligne hiérarchique pour préciser au mieux les attentes.

Face à l'afflux des demandes de formation lié au déploiement des cycles de réalisation, la CDCP veillera à définir des priorités et à améliorer ses processus, afin de répondre au mieux aux besoins nouveaux qui émergeront.

CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule Gestion documentaire sont de :

- collecter les archives des services de l'administration ;
- les vérifier, les étiqueter et les localiser dans nos locaux ;
- les conserver suivant les procédures archivistiques ad hoc, afin éventuellement de les leur restituer, sous forme d'une « demande d'emprunt » ;
- et finalement de transférer les archives qui présentent un intérêt historique aux Archives générales du Royaume.

L'inventaire du fonds de nos archives couvre l'ensemble de l'existence de notre administration depuis la création de l'ancienne Commission française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles (C.F.C en 1971) jusqu'aux documents de la Commission communautaire française (COCOF) « actuelle ».

La cellule est également en charge, sous condition d'approbation par les Archives générales du Royaume, de l'élimination de ses archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, conformément à l'article 5 de la Loi sur les archives du 24 juin 1955.

Réalizations et faits marquants 2021

Stockage des documents archivés

En 2021, la Cellule Gestion documentaire a réceptionné 22 versements des différents services de la COCOF correspondant à 489 boîtes d'archives.

Ces documents archivés représentent 59 mètres linéaires (ml). Les archives du site Palais comptent à ce jour 12.163 boîtes d'archives, ce qui représente 1.460 ml (en continu) de rayonnage.

Élimination d'archives

La cellule Gestion documentaire a éliminé 1.083 boîtes d'archives via une société de recyclage du papier, ce qui correspond à 130 ml.

Perspectives 2022

La cellule travaille à l'élaboration d'un tableau de tri global de l'ensemble des services de la COCOF.

Grâce à cet outil de gestion documentaire, les archives n'ayant plus d'utilité administrative et d'intérêt pour les Archives générales du Royaume pourront être éliminées de façon plus systématique et faire de la place au stockage de nouvelles archives.

Environ 500 boîtes sont prévues pour être éliminées en 2022. Ce qui permettra de libérer 4% de l'espace total de stockage.

SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES

Missions

Garantir la stabilité, la probité et l'équité dans le traitement des dossiers des membres du personnel et assurer le maintien des ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'administration.

Administrer le personnel de la Commission communautaire française (COCOF), c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour 1.024 agents, dont un peu plus de 200 accompagnateurs scolaires.

A cet égard, le service Administration du personnel et des carrières (SAPC) utilise un système informatisé de « tickets » qui permet un traitement égalitaire, des réponses standardisées et une traçabilité des demandes tout en s'assurant qu'aucune d'elles n'est restée sans suivi. En 2021, ce ne sont pas moins de 12.000 tickets qui ont été résolus par le service, ce qui fait une moyenne de 12 interventions par dossier d'agents. La moitié de ceux-ci concernait les accompagnateurs scolaires.

Le service veille également aux publications légales dans le Moniteur belge, génère et assure le suivi des différents documents liés à la Sécurité sociale (C4, attestations diverses, encodages).

Réalisations et faits marquants 2021

Le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a permis au service Administration du personnel et des carrières de réfléchir de manière plus

approfondie encore sur la digitalisation des processus et sur la modification de certaines dispositions réglementaires pour permettre l'adaptation à ces circonstances particulières. Ainsi le workflow « chancellerie » a été développé pour permettre la digitalisation des actes à portée individuelle en matière de personnel et faciliter leur traitement.

Un nouveau logiciel de gestion intégrée des ressources humaines (SIRH) dénommé « espace RH » a été implémenté. Celui-ci permet à chaque agent, outre le suivi des cycles de réalisation, d'accéder aux documents principaux de son dossier personnel, comme son historique de carrière ou sa description de fonction. L'implémentation du logiciel a nécessité l'accélération de la numérisation des dossiers personnels, priorité numéro 1 du service durant le 1^{er} semestre.

En collaboration avec le service Ressources humaines (SRH), une réflexion en profondeur quant à l'organisation du travail a été menée et a permis l'évolution des règles de télétravail plaçant la COCOF à la pointe de l'organisation du travail hybride.

Le SAPC a également collaboré à la « démarche participative » menée par le SRH en vue de définir le « travail de demain ».

La logique de « plan de personnel » est à présent reconnue comme processus organisationnel de la direction d'administration Ressources humaines (DARH) et le système de suivi des dossiers, accessible à la communauté de management en temps réel, permet de faciliter la communication sur l'état d'avancement des dossiers. Le « plan de personnel » intègre, depuis 2021, une vision proactive des pensions sur 3 années.

Le reporting (ou communication des données) mensuel envoyé au Membre du Collège chargé de la fonction publique lui permet, et au Collège également, un suivi constant de l'évolution du personnel.

Une méthode de fiches individuelles des dossiers de recrutement a été élaborée grâce à laquelle un suivi détaillé est accessible et permet à tout instant de connaître l'étape de la procédure à laquelle se trouve le dossier permettant ainsi une estimation des délais de réalisation.

Parmi les projets inhérents du SAPC, nous pouvons également citer :

- la réalisation d'un cahier spécial des charges relatif au « contrôle médical » visant à la mise en concurrence de différents prestataires et à l'effectivité des contrôles avec pour objectif des actions positives en matière de gestion de l'absentéisme ;
- la réalisation d'un cahier spécial des charges relatif à « l'enregistrement du temps de travail » en vue de mettre en concurrence le prestataire actuel et de respecter la réglementation en matière de marchés publics ;
- la continuation du projet « ACS – passage en CDI » et la résolution pratico-pratique des problèmes y afférents, comme à la mise en place du système de pointage à distance pour cette catégorie de personnel ;
- la gestion des « trajets de réintégration pour les absents de longue durée » et le suivi des bilans professionnels réalisés par le SRH ;
- la participation à différents groupes de travail relatifs à la carrière des agents, à la fixation des barèmes, etc.

NOUVELLE STRUCTURE

Le processus de restructuration du service s'est poursuivi et les différents pôles ont été mis en place, en parallèle avec la formation des agents qui deviennent peu à peu polyvalents dans la gestion des dossiers du personnel et la mise en place d'un agent référent par direction d'administration (DA). Le SAPC est dorénavant structuré de la manière suivante :

le pôle « recrutement » qui est chargé de :

- l'élaboration et le suivi du plan de personnel annuel ;
- l'organisation des épreuves de recrutement statutaire et d'engagement contractuel ;
- l'organisation des entretiens d'engagement des accompagnateurs scolaires ;
- la recherche et le développement des méthodes de recrutement ;
- l'organisation des examens d'accession au niveau supérieur ;
- la formulation d'initiatives et de bonnes pratiques en la matière ;
- la formulation de conseils ;
- la formulation de propositions de modification de statuts en matière de recrutement et d'accession ;

le pôle « vie quotidienne » qui est chargé :

- du suivi des candidatures spontanées ;

- de la constitution des dossiers des nouveaux agents en ce compris les demandes de documents, d'abonnement(s), de carte chèques-repas, la réalisation des badges ;
- du pré-accueil des nouveaux agents (signature des contrats et admission au stage) ;
- de l'encodage des nouveaux agents dans les logiciels dédiés (CIVADIS, SODA, KRONOS) ;
- du suivi des dossiers : demandes de congés en tout genre, demandes de télétravail, demandes de pension, renseignements mutuelle, indus, réaffectation, promotion, pensions,... ;
- de la tenue de tableaux de bord permettant la centralisation des données et la continuité du service ;
- de la permanence sur le site du CERIA ;
- de la veille législative ;
- de la formulation de propositions de modification des statuts autres que celles liées au recrutement ou à l'accession ;

le pôle « financier » chargé de :

- l'élaboration et le suivi du budget ;
- du suivi des factures en ce compris la réalisation des demandes de paiement ;
- la commande des chèques-repas ;

- Le remboursement des frais de parcours ;
- L'élaboration et le suivi de la paie et de toutes les opérations y afférentes (modification du précompte, avantages en nature,...) ;
- du contentieux (suivi des saisies) ;
- du suivi des dossiers des membres des cabinets ministériels ;
- du suivi des indus liés aux recalculs de la paie en matière de modifications salariales (précompte, ONSS,...) ;
- du suivi des demandes d'attestation en matière de rémunérations ;
- du calcul et le paiement des jetons de présence.

RECRUTEMENT

En 2021, les agents du pôle recrutement ont tous deux acquis la certification SELOR ; l'un pour le processus A-Z (de la rédaction de l'offre d'emploi à l'affectation du lauréat), l'autre pour la présidence des entretiens dont il assure l'objectivité et la transparence des évaluations.

Le recours à la mobilité interne s'est renforcé et systématisé pour devenir le premier moyen de rencontre des besoins en personnel.

La gestion des ressources humaines est ainsi dynamisée et permet de maintenir un niveau de motivation élevé parmi les agents. Les perspectives de mobilité encouragent également les agents à vouloir se recentrer professionnellement et à s'auto-développer davantage, ce qui impacte le volume de travail de la cellule du développement des compétences professionnelles (CDCP) dont la Conseillère-chef de service est chargée du

suivi des stages. Les deux services ont créé un tableau de bord commun qui permet l'échange d'informations sur les nouvelles entrées en service, au sens large, puisqu'il comprend aussi les réaffectations ou les statutarisations d'agents contractuels. Ce tableau est également accessible au SRH afin d'organiser adéquatement le parcours d'accueil.

31 emplois (8 emplois de niveau 1, 13 emplois de niveau 2+, 6 emplois de niveau 2 et 4 emplois de niveau 3) ont été proposés prioritairement aux membres du personnel avant de faire l'objet d'un éventuel recours au marché externe. 19 emplois ont ainsi pu être pourvus par la réaffectation de membres du personnel.

En matière de marché externe, la consultation de réserves de recrutement a également permis l'admission au stage de 45 nouveaux agents et la statutarisation de 31 agents contractuels.

L'engagement de personnel sous contrat de travail reste cependant l'exception, soit en l'absence de réserves de recrutement spécifiques, soit parce que l'administration recherche des profils de compétences pointus, requérant une expertise dans un domaine particulier bien que l'année 2021 a encore été un peu perturbée par le coup de frein donné en 2020 au recrutement statutaire, en raison de l'arrêt complet des activités du bureau de sélection de l'Administration fédérale (SELOR). Il est également le canal privilégié pour l'exercice de tâches auxiliaires et spécifiques telles que les fonctions de technicien de surface ou de cuisinier et plus généralement de métiers techniques. 51 contrats, qu'ils soient à durée déterminée ou à durée indéterminée, ont été conclus.

L'année 2021 a également vu le lancement d'une procédure de sélection de niveau 3 (niveau D) en collaboration avec SELOR. La COCOF est la seule administration à avoir lancé une telle opération de recrutement ces dernières années.

GESTION DES CARRIÈRES

Une part importante des tâches assumées par le service est d'assurer la gestion des carrières des agents. Dans ce cadre, 69 agents ont été promus en carrière plane.

Le SAPC a également organisé une procédure de nomination au grade de conseiller-chef de service. Cette procédure est codifiée dans l'arrêté du Collège qui fixe le statut administratif et le service est à la fois garant des délais et aussi du respect de la procédure. Même s'il ne s'agit pas d'un examen en tant que tel, ce type de dossier nécessite une instruction approfondie des dossiers des postulants afin de vérifier qu'ils répondent aux conditions de participation et d'avérer, le cas échéant, les titres et mérites qu'ils avancent.

NOUVEAUX COLLABORATEURS

Organisation d'examens

20 examens, appelés communément « épreuves complémentaires » ont été organisés. Majoritairement, il s'agit d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants via la mobilité interne ou devenus libres consécutivement à des appels à mobilité interne.

Parallèlement à ces procédures, le service a organisé plus de 28 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agents contractuels dans le cadre de contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

Depuis 2021, les entretiens de sélection se déroulent uniquement les lundis et jeudis et exceptionnellement le vendredi lorsque le nombre de candidats est trop important ou que l'urgence justifie une mesure

exceptionnelle. Ce calendrier a permis de fluidifier le traitement des dossiers et a également permis aux membres des différents jurys d'adapter leur agenda en vue d'être plus facilement disponibles.

Depuis 2019, le volume du personnel a légèrement augmenté, passant de 786 à 815 équivalents temps plein (ETP).

Convention de 1^{er} emploi

Depuis l'engagement pris par le Collège d'embaucher des jeunes sous le statut de « convention de premier emploi », chaque année, la Commission communautaire française engage 5 agents sous ce statut.

Stagiaires en alternance

Par ailleurs, le Collège a également décidé d'autoriser l'administration à engager des jeunes stagiaires issus des établissements d'enseignement en alternance au sein des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), dans le cadre d'un contrat en alternance, considérant ainsi l'administration comme un patron-formateur. Cette année, nous avons eu la possibilité de former 3 stagiaires, essentiellement en qualité d'assistant administratif au sein de la direction d'administration Enseignement et Formation professionnelle (DAEFP).

Stagiaires « First »

Un stage de transition, appelé « stage FIRST », d'une durée de trois à six mois, donne au stagiaire l'occasion de faire connaissance avec le marché de l'emploi et d'accroître ses compétences via une formation sur le terrain. Les stagiaires reçoivent une rémunération, payée en partie par la COCOF (prime forfaitaire mensuelle) et, pour autre partie, par ACTIRIS (paiement d'une allocation).

4 stagiaires ont ainsi eu l'opportunité d'être formés au sein de la DAEFP et plus particulièrement auprès du service Appui aux établissements scolaires (SAES).

Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études. Tous les services sont concernés. Au terme de leur stage et moyennant la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidats idéaux pour l'administration en vue d'un engagement.

Malgré les circonstances, nous avons pu accueillir 7 stagiaires.

Etudiants

Durant la période estivale et durant la période de congés de printemps, l'administration accueille également des étudiants afin de pouvoir assurer la continuité de service dans les services en lien direct avec le public notamment les infrastructures sportives et l'enseignement. Le SAPC a réalisé l'engagement de 25 étudiants, aboutissement de plusieurs procédures de sélection pour acquérir les profils recherchés.

DEPARTS

Cette année encore, 31 collègues nous ont quittés, soit parce qu'ils désiraient rejoindre d'autres horizons professionnels, soit parce qu'ils pouvaient bénéficier d'une pension de retraite bien méritée. Ceci équivaut à un taux de rotation en légère baisse de 3% de l'effectif global, mais les chiffres restent stables d'année en année.

GESTION DES ABSENCES

Une grande partie des tâches dévolues au service consiste en la gestion des absences, qu'il s'agisse de la gestion des congés - ordinaires et/ou extraordinaires - ou de la gestion des absences notamment dans le cadre des incapacités de travail.

Le service a traité 230 demandes de congés particuliers tels que :

- les motifs impérieux d'ordre familial (MIOF) ;
- les interruptions de carrière professionnelle tant à temps plein qu'à temps partiel ;
- les prestations réduites pour raisons médicales dans le cadre du trajet de réintégration des absents de longue durée ;
- les congés «CORONA» comparables au chômage économique temporaire accordé aux membres du personnel du secteur privé ;
- les disponibilités pour convenances personnelles.

Le service est également chargé du suivi des congés de maladie des agents et de leur mise en disponibilité dès leur quota dépassé.

Le volume total de ces dossiers administratifs s'élève à près de 380 arrêtés et/ou avenants au contrat de travail.

Perspectives 2022

- Formalisation du plan du personnel par la modification des arrêtés statutaires.

- Informatisation des processus de demandes de pension.
- Informatisation du suivi des contrats de travail et avenants.
- Poursuite de la création de nouvelles réserves de recrutement.
- Poursuite du développement d'un processus informatique permettant de lier le plan de personnel, son suivi et les prévisions budgétaires.
- Remplacement du logiciel d'enregistrement des prestations.
- Rédaction d'un cahier spécial des charges en vue de remplacer le logiciel de gestion et de calcul des rémunérations du personnel.
- Participation à différents groupes de travail relatifs à la carrière des agents, à la fixation des barèmes, etc.
- Finalisation du statut des accompagnateurs scolaires.
- Mise en place d'une gestion commune avec le service du transport scolaire quant à la gestion des demandes de cette catégorie de personnel.
- Augmentation du taux d'emploi statutaire/rattrapages des années 2020 et 2021.
- Développement d'un flux documentaire permettant la gestion des demandes de télétravail.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

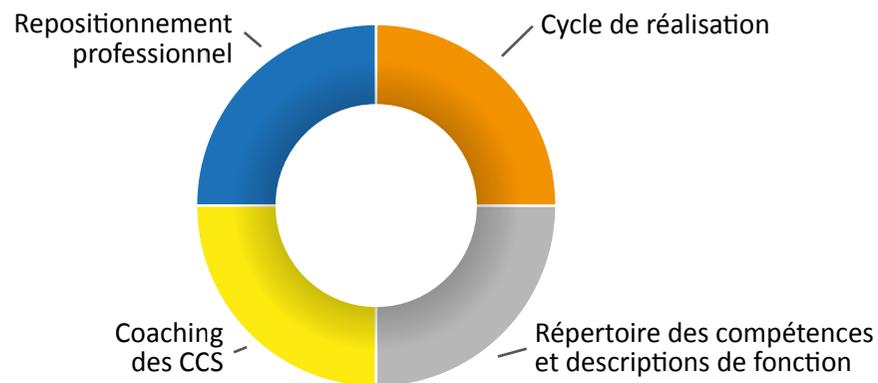
VISIONS ET MISSIONS

Depuis sa création en 2018, le service Ressources humaines (SRH), pôle analytique de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH), n'a eu de cesse de consolider les projets sur lesquels il était engagé, tout en portant une attention particulière à préparer le futur au travers de projets innovants.

Le service est engagé sur 3 axes principaux :

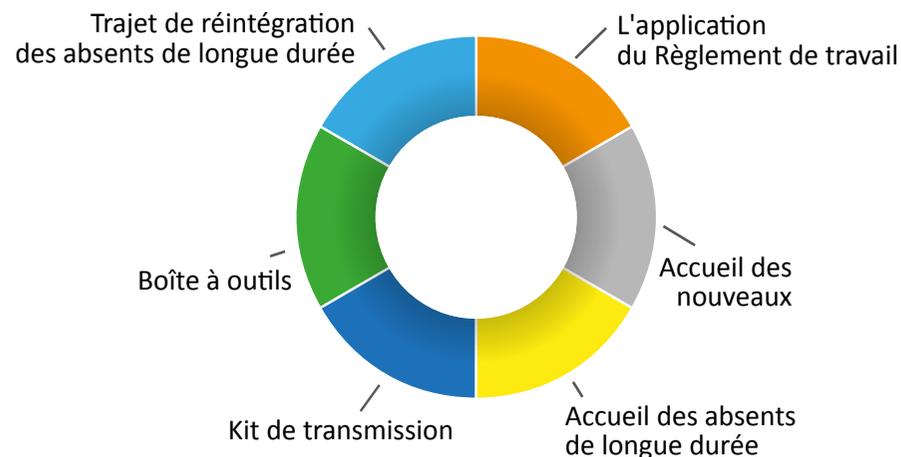
1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le service permet à la DARH d'encourager un autre niveau de la gestion des compétences en assistant la communauté de management. Les projets phares sont d'une part la cartographie des compétences et des fonctions et d'autre part la mise en place des « cycles de réalisation », qui servent de socle au suivi des agents tant sur le plan individuel que collectif.



2. Le support transversal

Le service soutient la communauté de management par la mise en place de projets transversaux. Le but est d'outiller la communauté de management afin qu'elle puisse exercer ses fonctions dans les conditions les plus optimales et à la pointe du professionnalisme.



Les projets phares sont :

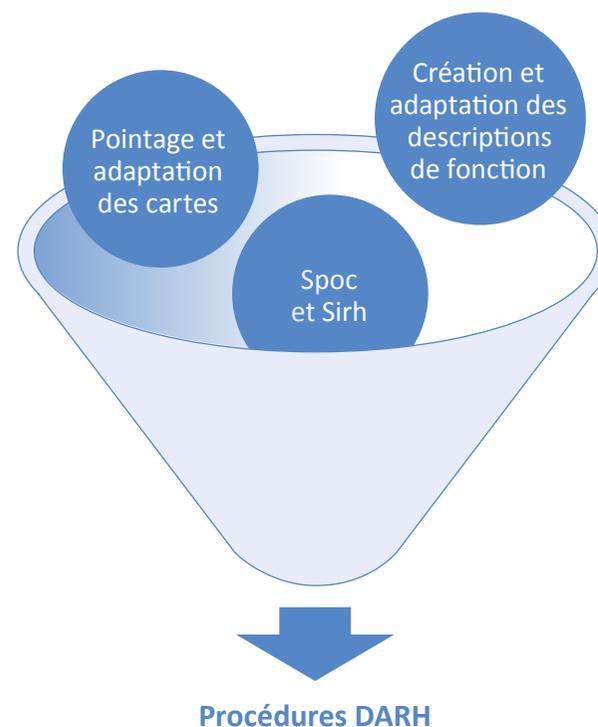
- L'accueil des absents de longue durée est concrètement mis en place : le service assiste la communauté de management dans l'accueil des agents de retour d'une absence de 4 mois et plus. Le but est de créer un environnement bienveillant et un cadre d'accueil pour la personne qui était absente et par conséquent de prévenir des risques de stress ou de rechute.

- La procédure de réintégration qui était en phase test en 2020 est désormais appliquée. En 2021, trois travailleurs ont introduit une demande de réintégration : deux d'entre eux ont repris le travail moyennant un temps partiel médical classique et une adaptation de leurs tâches. Le troisième a repris le travail à temps partiel dans un autre service.
- Le Kit de transmission : cet outil, au départ prévu pour les agents qui partaient à la pension, a été étendu pour les agents qui utilisent la mutation interne. L'outil permet ainsi de transmettre les compétences de tous les agents sortants à destination de leurs remplaçants.
- La « boîte à outils » des agents promus au grade de conseiller-chef de service (CCS) est accessible aux nouveaux CCS. Ce document reprend l'ensemble des informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction.
- Une cinquantaine d'accompagnements sous forme de coaching, de conciliations, d'accompagnements d'équipe et de bilan de compétences ont été réalisés auprès de la communauté de management et d'agents. Ces différents types d'accompagnements vont être présentés de manière formalisée au sein de l'administration, et le cadre des demandes sera clairement défini.
- Les défis auxquels la communauté de management et les agents ont été confrontés avec l'arrivée de la crise sanitaire, ont été intégrés par le service qui a adapté quelque peu ses actions pour les soutenir au mieux : contact avec les managers pour organiser une centralisation des besoins, élaboration de communications reprenant des conseils pour bien gérer le télétravail, etc.

3. Le support interne à la DARH

Le service poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH :

- implémentation d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines (SIRH) ;
- lancement des cycles pour tous les agents de l'administration ;
- implémentation d'une cartographie des métiers de l'administration.



Réalisations et faits marquants 2021

Le lancement du logiciel de gestion intégré des ressources humaines (SIRH)

Le SRH a lancé en 2020 un marché public visant à l'acquisition d'un logiciel intégré pour améliorer la gestion de plusieurs processus :

- la création et la mise à jour d'un dossier individuel pour chaque agent ;
- le suivi des stages et des cycles de réalisation ;
- la structuration d'un plan de formation ;
- la structuration d'une cartographie des fonctions.

Le logiciel de la compagnie Talentsoft a été retenu en 2020, au terme de la procédure.

L'équipe du SRH - en lien étroit avec les autres services de la DARH – a piloté la mise en place de ce logiciel au sein de l'administration en plusieurs étapes :

1. formation à l'utilisation du logiciel pour l'équipe du SRH et la cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) ;
2. implémentation des différents composants nécessaires à la mise en place du logiciel au sein de l'administration : importation des données et paramétrage du système ;
3. numérisation des dossiers individuels de la carrière de chaque agent ;

4. numérisation de la cartographie des fonctions ;
5. organisation de tests avec des agents volontaires et ajustement du paramétrage sur base des feedbacks ;
6. consultation des agents quant au nom à donner à leur logiciel qui deviendra « Espace RH » ;
7. création de supports pédagogiques à l'attention des agents et diffusion de chaque support lors d'un "feuilleton de l'été" où un support didactique a été présenté chaque semaine des mois de juillet et d'août 2021. Chaque diffusion s'accompagnant d'une séance de questions-réponses au terme de la semaine ;
8. mise en place du catalogue de formation par la CDCP ;
9. lancement des cycles de réalisation pour toute l'administration à partir du 15 octobre : mise à disposition des formulaires et début d'un reporting (ou communication des données) mensuel auprès du Conseil de direction sur l'état d'avancement des cycles de réalisation.

Les cycles de réalisation

La mise en place des cycles de réalisation a été initiée en 2018 et était en cours pour les CCS, la plupart des agents de niveaux 1 et une part des agents de niveaux 2+.

L'arrivée du logiciel "Espace RH" a dynamisé ce processus : les formulaires et le reporting informatisés ont simplifié les tâches et diminué la charge de travail liée notamment à la rédaction et aux échanges de rapports rédigés sous format word.

Les délais d'implémentation des cycles ont été revus sur base de ces constats : les cycles sont lancés à partir du 15 octobre, pour tous les agents avec, pour objectif, l'entrée d'au moins 75 % des agents pour la fin février 2022. La situation au 31 décembre 2021 était conforme à la feuille de route.

L'équipe du SRH a également rencontré les agents des services de l'enseignement sur les sites extérieurs lors de séances d'information et a ainsi clôturé le cycle d'information sur le processus auprès de l'ensemble des agents de l'administration.

Le lancement du projet RH 3.0

En mars 2021, un questionnaire sur le télétravail a été communiqué à l'ensemble des agents, à l'exclusion des accompagnateurs scolaires dont le métier faisait l'objet d'une enquête globale au même moment. Le questionnaire comportait des questions visant à évaluer, d'une part, le vécu du télétravail imposé en période de confinement et, d'autre part, les attentes sur le télétravail à l'avenir. 302 agents y ont répondu dans son entièreté. Cette enquête a révélé un besoin de clarification et de formalisation des modalités d'exercice du télétravail. Les résultats étaient

fort dépendants du contexte sanitaire dans lequel elle a été diffusée et il a paru nécessaire de réinterroger sur le sujet une fois les mesures de confinement levées. La consultation des travailleurs a donc été poursuivie avec la mise en place d'une démarche plus large et participative ayant pour objet une réflexion globale sur notre cadre de travail.

Le Projet « RH 3.0 » a ainsi vu le jour en septembre 2021 : il s'agissait avant tout d'impliquer les agents de manière active dans la définition et la mise en œuvre d'un mode de travail hybride, alliant le présentiel et le distanciel. Aux commandes de ce projet, une équipe transversale, composée de membres du SRH et du Service Administration du personnel et des carrières (SAPC), d'un membre de la CDCP ainsi que d'un membre de la cellule stratégique, a initié et accompagné une multitude d'actions afin d'approfondir l'analyse des impacts du télétravail sur l'organisation du travail et de construire une vision commune de l'administration de demain. Cette équipe a été épaulée par l'expertise scientifique de la société Idea Consult, qui a pris en charge l'animation des ateliers participatifs et a apporté son expertise scientifique dans la mise en forme et l'analyse des informations recueillies lors des consultations. Les actions menées en 2021 ont ainsi été diverses :

- au début du mois d'octobre, des paniers gourmands composés de produits belges et bio, ont été distribués à tout le personnel COCOF pour célébrer la fin d'un confinement strict et marquer le début du projet participatif « RH 3.0 » ;
- entre le 25 octobre et le 14 décembre 2021, les agents ont été invités à des ateliers au cours desquels il leur a été demandé de débattre sur cinq grandes thématiques :
 - le lieu et le cadre de travail ;
 - le bien-être au travail ;

- le temps de travail et le droit à la déconnexion ;
- les pratiques managériales ;
- les pratiques collaboratives.

Ces ateliers ont été animés par des consultantes de la société IDEA Consult et ont réuni une soixantaine d'agents.

Le projet participatif « RH 3.0 » s'est largement appuyé sur le digital avec le recours à des plateformes et outils numériques pour fluidifier les échanges et récolter un maximum d'avis : un canal Teams, un webinaire, des questionnaires en ligne ont été mis à la disposition des intéressés ;

- ceux qui ne sont pas trop friands des nouvelles technologies n'ont pas été laissés pour compte puisque tous les ateliers ont pu se tenir en présentiel et que les conclusions de ceux-ci ont été synthétisées sous la forme de sketchnotes : des notes, mêlant l'écrit et le dessin, réalisées en direct lors des ateliers. Elles ont été affichées par la suite en grand format sur les sites principaux de la COCOF pour permettre à chacun de poursuivre le débat ;
- des newsletters ont été diffusées régulièrement depuis le lancement de la démarche participative pour informer les agents des avancées du projet « RH 3.0 » ;
- des groupes de travail, composés de techniciens de la COCOF et de Bruxelles Formation, ont été constitués pour définir un nouveau cadre réglementaire pour le télétravail et proposer un projet d'arrêté.

Perspectives 2022

L'année 2022 continuera ces processus en restant placée sous le signe du dialogue et de la consultation de tous, avec une attention particulière pour renforcer et outiller la hiérarchie dans le cadre de ses missions de management. Le SRH mettra ainsi en place :

- des ateliers d'échanges de bonnes pratiques sur les cycles de réalisation avec les chargés de suivi et les CCS ;
- des ateliers participatifs pour la communauté de management, où ils pourront échanger sur les résultats des ateliers précédemment animés par les consultantes d'IDEA Consult ;
- une plateforme d'échanges de bonnes pratiques pour les membres de la communauté de management ;
- un questionnement sur leur vision du travail hybride et la manière dont ils souhaitent qu'il soit organisé. Cela permettra de clarifier et de formaliser les conditions de son succès dans un « Guide du travail hybride » ;
- des espaces de réflexion autour des modalités d'organisation et de régulation du télétravail et déterminera la manière dont sera concrètement appliqué le nouvel arrêté télétravail qui devrait être publié en juillet 2022. Le positionnement de la COCOF sera formalisé dans un « Guide du télétravail ».



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES



Malgré un contexte sanitaire aussi complexe qu'en 2020, les services de la direction d'administration (DA) sont parvenus en 2021 à remplir pleinement leurs missions. Je tiens donc à souligner le professionnalisme de toutes les équipes.

La DA est composée de trois services qui ont pour mission de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une DA dite « transversale » au service des différentes entités de la Commission communautaire française (COCOF). Cette DA n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois francophones.

Le service Patrimoine et Infrastructure, par exemple, gère plus de 13 millions de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La COCOF a ainsi créé plus de 1.563 nouvelles places d'accueil en crèches depuis 2014, dont environ 263 sur la seule année 2021.

Le même service est désormais chargé de la maintenance de l'ensemble des bâtiments de la COCOF tout comme de la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles, dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). Le chantier de construction des nouvelles écoles secondaires sur le site du CERIA a débuté en août 2021. La COCOF va investir un peu plus de 50 millions d'EUR dans ses bâtiments scolaires. À l'horizon 2023, le service Patrimoine aura permis la construction d'environ 1.500 places scolaires supplémentaires marquant la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste le Collège dans l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir

public. La fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et initial du budget de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale et d'une comptabilité analytique se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations à la pointe en matière de gestion comptable et financière.

Le service Achats, créé en 2018, est chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce nouveau service « support » est chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, institutions scolaires comprises.

Enfin, consciente de sa responsabilité environnementale, la COCOF a créé une cellule « Transition » logée dans la direction d'administration des Affaires patrimoniales et budgétaires. Cette cellule fédère tous les projets menés au sein de l'entité en matière de lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité sans oublier bien entendu l'utilisation rationnelle de l'énergie. A cet égard, l'administration centrale de la COCOF a obtenu en 2021 sa première étoile au label Entreprise Éco-dynamique.

Plus que jamais, l'innovation et le professionnalisme sont au cœur de notre action.

Olivier Kiesecons,
Directeur d'administration



SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le service est chargé de trois types de missions :

La première mission : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF). Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés à l'Assemblée de la COCOF.

En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre du budget et aux membres du Collège qui lui en font la demande ;
- aux services de l'administration ;
- à la Base documentaire fédérale et à la Banque nationale ;
- à la Cour des comptes.

La deuxième mission : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépenses ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par l'Assemblée de la COCOF.

La troisième mission : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

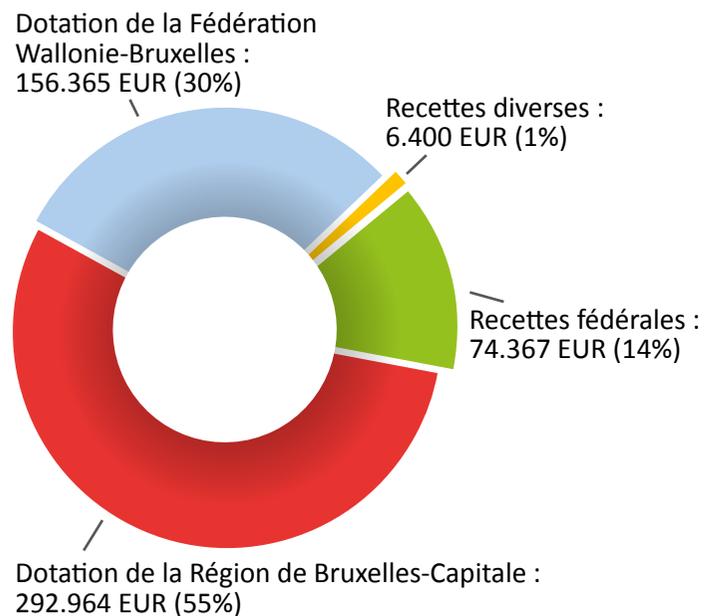
Réalisations et faits marquants 2021

- La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité de la COCOF.
- La poursuite de la mise en place de l'intégration des comptes extraordinaires dans la comptabilité de la COCOF.
- Le démarrage des travaux relatifs à l'intégration en 2022 de notre solution comptable et budgétaire sur la plateforme SAP Régional.
- La gestion des versements de subventions exceptionnelles dans le cadre de la crise Covid-19.

Le service francophone bruxellois en quelques chiffres

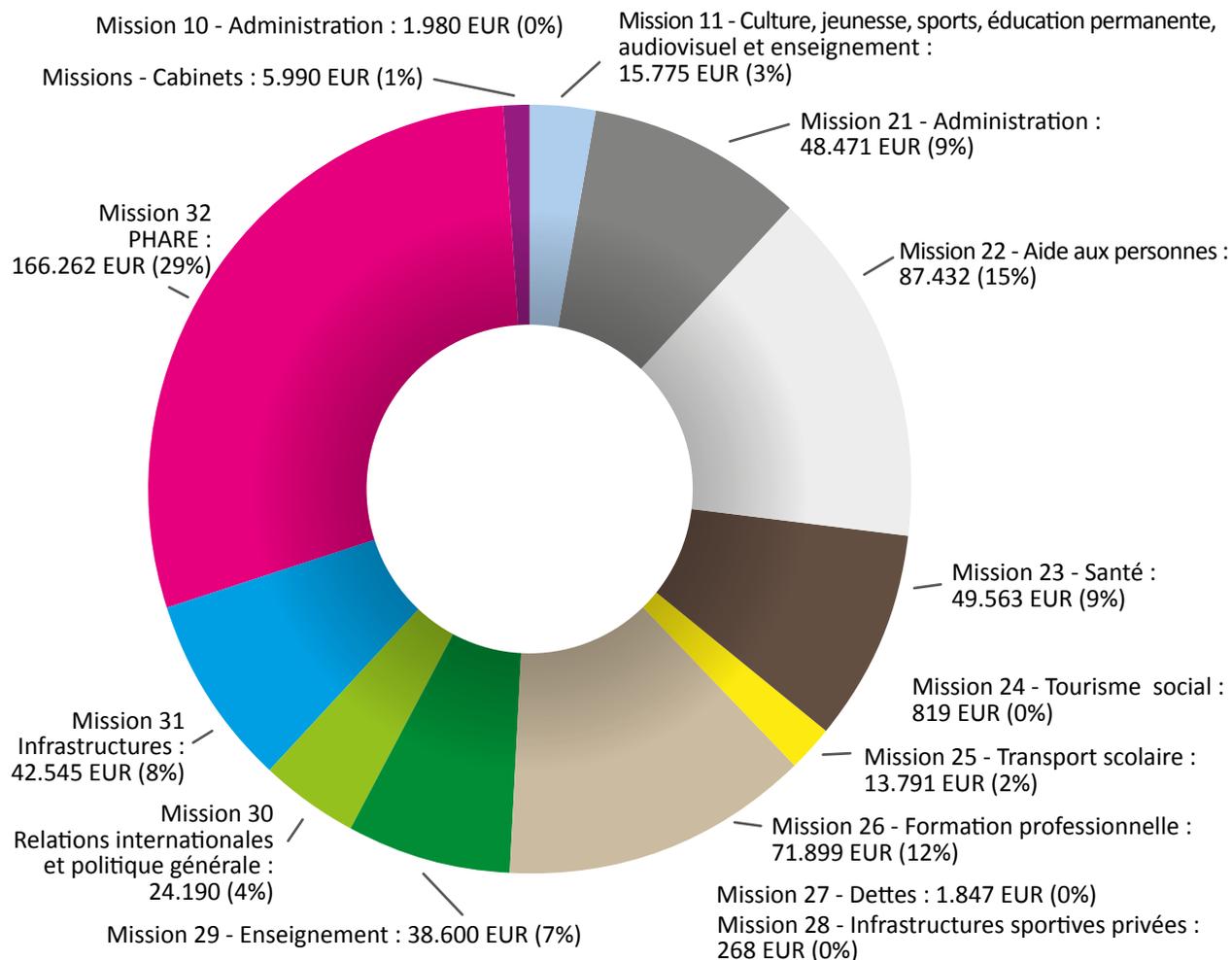
A. Les recettes en milliers d'EUR

(Il s'agit des chiffres de l'ajustement 2021)



B. Les dépenses en milliers d'EUR

(Budgets décentral et règlementaire sont fusionnés)



SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions du secteur Patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française (COCOF).

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autres la réalisation d'avant-projets, l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité (MDLF), ABCD, Musée du Jouet.

Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom.

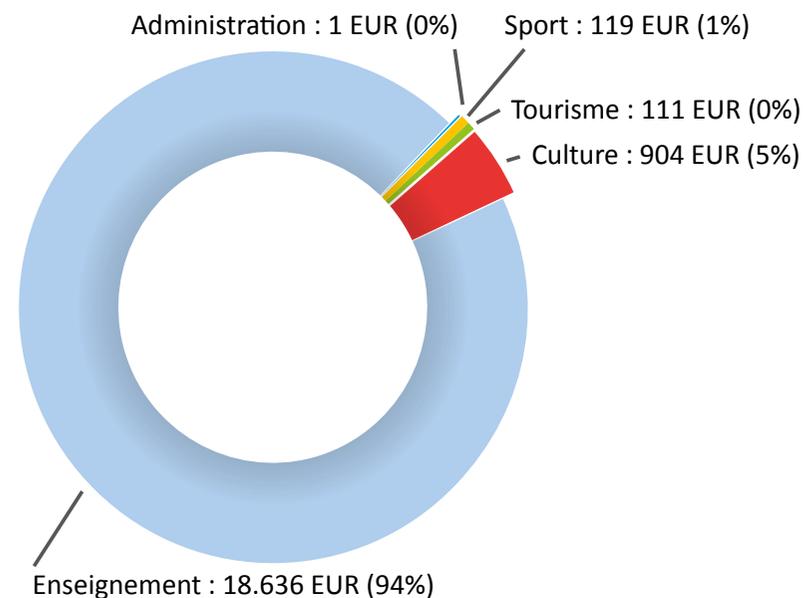
Tourisme : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.

Sport : Centre sportif de la Woluwe.

Enseignement : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Charles Gheude, institut Alexandre Herlin, internat Karreveld et Complexe sportif d'Anderlecht.

Le budget du secteur Patrimoine

Engagements réalisés par Centre financier (CF) en **milliers d'EUR**.



Réalisations et faits marquants 2021

Culture

- Théâtre des Martyrs : remplacement des tentures ignifugées, installation d'une ventilation dans la petite salle, rénovation des loges.

Centre sportif de la Woluwe

Renouvellement des toitures des halls H1 et H2.

Tourisme

Auberge Génération Europe : rénovation des sanitaires des chambres (Phase 3).

Enseignement

- Sur le site du CERIA : début de la construction de deux nouvelles écoles du secondaire à savoir Jules Verne et Marie Curie, d'un restaurant scolaire et de la rénovation partielle du hall omnisports – aménagement des abords de ces deux nouvelles écoles - location de constructions modulaires à vocation scolaire pour l'école Jules Verne - aménagement d'un demi terrain de football en revêtement synthétique – étude de la rénovation des chaudières du site - au bâtiment 2 - suite des travaux de rénovation complète - au bâtiment 3 : suite et fin de la rénovation des ateliers francophones – réparation des quincailleries des châssis défectueux - au bâtiment 4 - Labiris : poursuite des travaux de rénovation des laboratoires - remplacement et adaptation des tableaux divisionnaires – au bâtiment 4B : aménagement des locaux en sous-sol – au bâtiment 7 : rénovation de la lingerie – au bâtiment 9B : rénovation de la toiture – au bâtiment 10 : remplacement du groupe de pulsion, remplacement

du groupe d'extraction, remplacement de la cabine haute tension – au bâtiment 16bis : déplacement d'un préau, réparation des pilastres rue des Grives, marché à commandes pour travaux de peinture, marché à commandes pour le désamiantage des sites, marché à commandes de missions de coordination sécurité-santé en phases projet et réalisation, étude du Masterplan Canal CERIA , mise à jour des plans architecturaux des différents sites.



Illustration du chantier en cours concernant la construction des deux écoles du secondaire sur le Campus du CERIA : situation au moment de la construction des fondations des deux bâtiments avec une vue prise en hauteur.

- au Complexe sportif d'Anderlecht : remplacement d'un échangeur à plaques - travaux de remise en fonctionnement du système de détection incendie au 3^{ème} étage - travaux de rénovation du 3^{ème} étage comprenant la salle de sport et le dojo - aménagement d'un vestiaire collectif et d'un vestiaire pour le personnel d'entretien au 1^{er} étage, remplacement de portes.



Illustration d'un chantier terminé concernant les travaux de rénovation du 3^{ème} étage comprenant la salle de sport et le dojo du Complexe sportif.

- à l'immeuble Meiboom 16/18 : aménagement d'une zone de stockage sécurisée au niveau -2 ;
- à l'Internat Karreveld : fourniture et pose d'un filet anti-pigeon et d'une porte de sécurisation de la sortie de secours extérieure.

Perspectives 2022

- Début de la construction de l'extension de l'institut Herlin.
- Travaux de construction d'un demi-terrain de football sur le campus du CERIA.
- à l'institut Redouté-Peiffer : au bâtiment Floriculture : rénovation des ateliers du rez-de-chaussée et des locaux en sous-sol ainsi que l'aménagement des abords, suite de la rénovation de l'entrée principale et aménagement pour les personnes à mobilité réduite (PMR), travaux d'étanchéité en toiture ;
- à l'institut Herlin : suite étude construction d'une nouvelle école (2 ans), réparation du mur et de la grille d'entrée du site, rénovation et isolation acoustique de divers locaux, aménagement de sanitaires provisoires ;
- à l'institut Gheude : rénovation des vestiaires et douches en sous-sol, travaux de ventilation des vestiaires et de la salle de gymnastique en sous-sol (exécution en 2022).

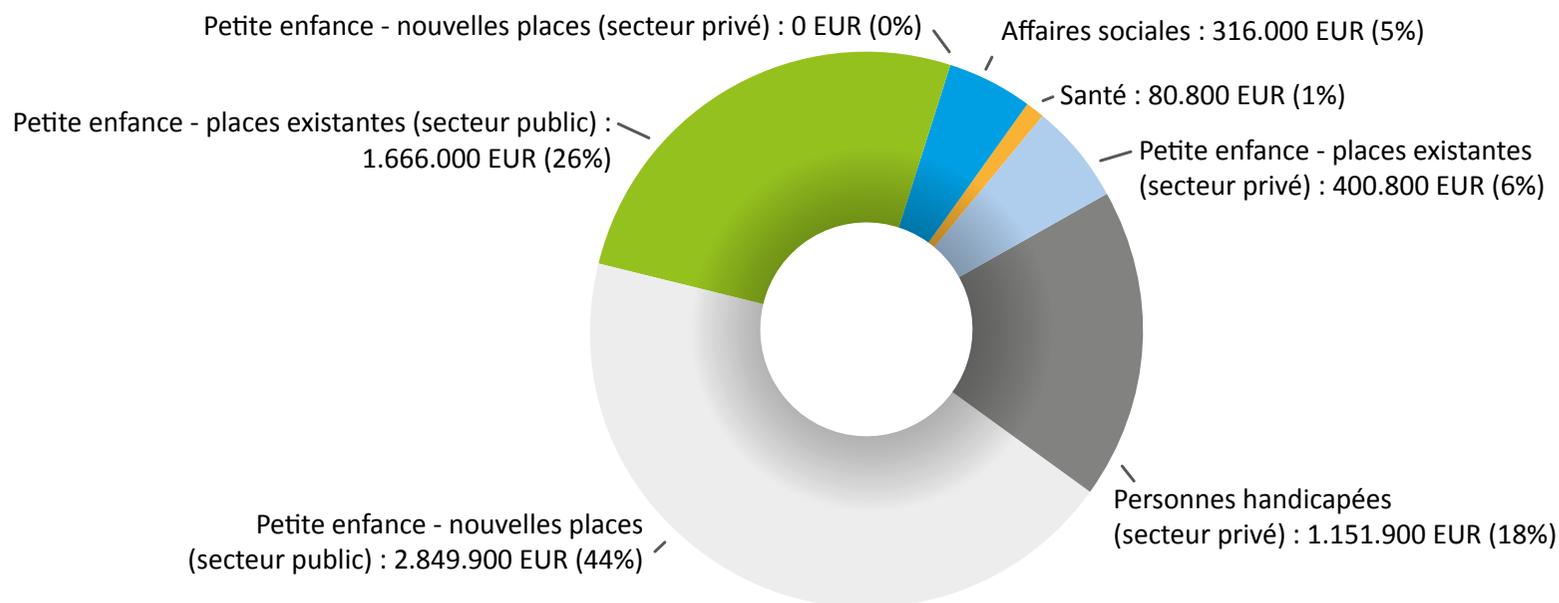
SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveaux bâtiments ainsi que l'achat d'équipements et de premiers ameublements.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places dans les crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture sur cette période de 1.563 nouvelles places.

Budget secteur Infrastructures

Engagements réalisés par Centre financier (CF) en **milliers d'EUR**.



Réalisations et faits marquants 2021

C.F. 31.001.08.03 – Infrastructures subventionnées en social

asbl Source

Une subvention de 300.000 EUR a été engagée pour des travaux d'aménagement et de rénovation d'un des bâtiments occupés par la maison d'accueil.

C.F. 31.001.08.05 – Infrastructures subventionnées – Petite enfance – Nouvelles places (secteur publique)

CPAS Schaerbeek - Crèche « Courte échelle »

Il s'agit de la démolition partielle, de la reconstruction et de la rénovation d'un bâtiment chaussée de Haecht en vue d'y ouvrir une crèche de 60 nouvelles places. L'approbation des offres de prix des entrepreneurs pour les Lots 1 à 6 a donné lieu à un engagement complémentaire de 1.775.800 EUR.

C.F. 31.001.08.07 – Infrastructures subventionnées pour personnes handicapées (secteur privé)

asbl Solidaritas-CREB

La construction et l'équipement d'une extension et la rénovation d'une aile existante du centre de jour pour enfants en situation de handicap non scolarisés a fait l'objet d'un engagement de 782.500 EUR.

Perspectives 2022

Les crédits d'engagement (CE) à l'initial 2022 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 10.454.000 EUR, ce qui est égal aux crédits 2021. Il est à remarquer que les crédits de liquidation (CL) à l'initial 2022 s'élèvent quant à eux à 13.767.000 EUR. Ce qui devrait permettre de continuer à réduire l'encours.

La COCOF va donc continuer à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.

SECTEUR GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement), dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire, à savoir des bâtiments : sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité (MDLF), ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'asbl en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec celles-ci. Ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le théâtre de la place des Martyrs.

Réalisations et faits marquants 2021

Gestion quotidienne

Le service fonctionne avec un système de tickets helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique, permettant également d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions.

- Visites des sites

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites cités ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour la maintenance d'équipements

techniques tels que : chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie, etc.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du Jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, MDLF, ISPB, SFPME, Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

- Suivi des rapports de visite du Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP) et AIB (contrôles périodiques réglementaires)

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visites du SIPP sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées. Il s'agit principalement de :

- déménagements et/ou réaménagements des agents ;
- placement de pictogrammes correspondant aux consignes de sécurité ;
- relampage des éclairages de secours, remplacement des ampoules, lampes, tubes néon des luminaires des bureaux, patios, toilettes et couloirs et des lampes sur pied dans les bureaux ;
- évacuation de mobilier encombrant les couloirs et évacuation des encombrants via Bruxelles-Propreté ;
- évacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel) ;
- gestion des boîtes de secours ;
- gestion des stocks de papiers, des consommables et suivi des pannes des photocopieurs-imprimantes ;
- vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu ;
- fixations de câbles et goulottes de sol et/ou murales dans les bureaux (prévention des risques de chute) ;
- réparations sanitaires ;
- mises à jour et affichage des listes de secouristes et des Équipiers de première intervention (ÉPI) ;

- systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation ;
- vérification des marquages de contrôle des extincteurs ;
- mise à jour de l'identification des locaux ;
- mise en peinture de locaux ;
- aménagements des salles de réunion en fonction des différentes demandes.

- Micro-implantation des agents

Suite aux nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agents ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité de places est également mis à jour.

- Évacuation incendie - Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. Le secteur Gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces exercices. Un rapport est rédigé et un débriefing est réalisé avec les ÉPI.

- Performance énergétique des bâtiments

Chaque année le secteur Gestion des bâtiments s'occupe d'obtenir, via une société spécialisée, un rapport de Performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

- Défibrillateur

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites Palais, Meiboom, Ludothèques.

Chaque année, le service technique coopère pour la mise en place du matériel événementiel pour des activités, telles que la foire des ludothèques (Jeu t'aime) et la fête de l'IRIS.

Budget secteur Gestion des bâtiments

Crédit décret : 993 000 EUR + 58 000 EUR (Auberges de jeunesse)

Crédit règlement : 184.000 EUR

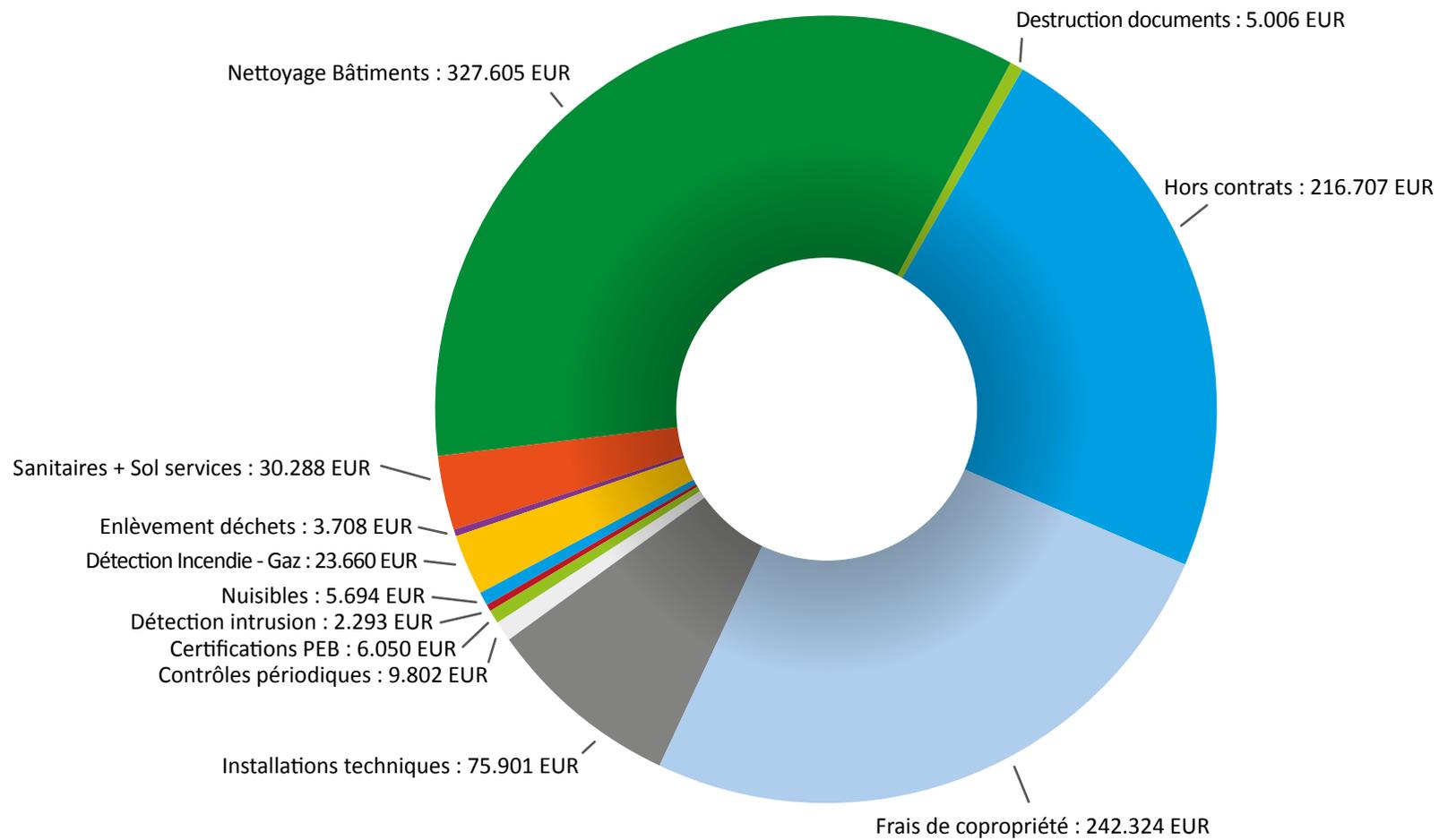
Répartition des dépenses des frais de gestion de bâtiments administratifs par poste

Le tableau à la page suivante reprend la répartition de l'ensemble des dépenses pour l'ensemble des bâtiments.

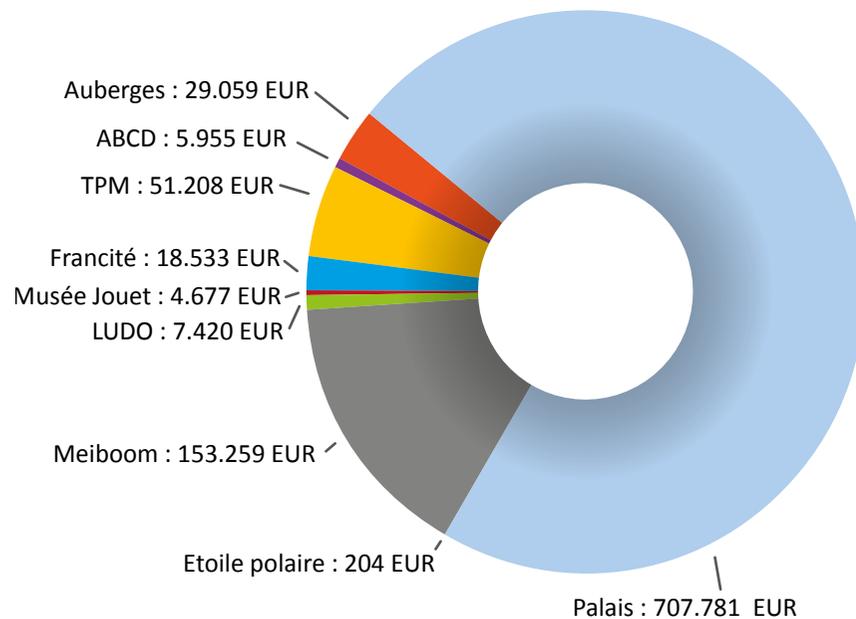
Les deux catégories les plus importantes sont les frais de copropriété rue des Palais (242.324 EUR) et les prestations de nettoyage des sites Palais-Meiboom-Ludothèques (327.606 EUR).

Les dépenses hors contrat (216.707 EUR) concernent l'ensemble des frais de réparations et entretiens.

Répartition des dépenses par poste



Principales dépenses 2021 par bâtiment :



Marchés publics en cours

- Nettoyage Palais, Meiboom et Ludothèques : prolongation pour une période de 1 an.
- Achat de mobilier de bureau.
- Distributeurs de boissons chaudes (Mise à disposition gratuite de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, soupe) - distributeurs de snacks et boissons froides (payants)).
- Fontaines à eau.
- Location et entretien de photocopieurs-imprimantes.

Activités et dépenses diverses

- Palais :
 - certification PEB ;
 - travaux divers sur monte-charge et ascenseurs ;
 - réparations sur châssis ;
 - remplacement du système de contrôle des accès ;
 - modernisation des portes automatiques SAS entrée COCOF ;
 - installation d'un nouveau système de vidéosurveillance entrée COCOF ;
 - déplacement du répéteur de la centrale ;
 - réparation et rénovation des douches niveau -2 ;
 - remplacement de 64 chasses d'eau consommation minimale ;
 - rénovation portes RF ;
 - rénovation sol chaufferie ;
 - achat de switches antennes CISCO – travaux câblage électrique informatique.

- Meiboom :

- dossier de sécurité en salle des machines ;
- certification PEB ;
- remplacement de luminaires par des luminaires étanches LED.

- Théâtre Place des Martyrs :

- remplacement de la centrale incendie
- réparation des marches en pierre bleue.

COCOF - Label «Entreprise Éco-dynamique»

La gestion des bâtiments participe activement au projet de labellisation de la COCOF comme « Entreprise Éco-dynamique ». Il s'agit essentiellement de :

- inciter les agents aux bonnes pratiques environnementales : « action stop gobelets » dans les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau - remplacement des gobelets par des tasses et des verres ;
- vérifier l'utilisation de produits écologiques avec labels certifiés pour le nettoyage ;
- vérifier la bonne pratique de tri des déchets (papiers / verres / tout venant) ;
- remplacer des robinets pour des toilettes des PMR ;
- rappeler l'existence des coins de recyclage des batteries et piles usagées ainsi que les consommables des photocopieurs et imprimantes ;
- insérer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés (ex : remplacer des blocs de secours par des éclairages LED) - obligations de systèmes de mise en veille sur les photocopieurs et les distributeurs de boissons chaudes, etc.

SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté la cellule Marchés publics et de l'autre, la cellule Economat.

Réalisations et faits marquants 2021

L'année 2021 a été l'occasion de poursuivre plusieurs chantiers conséquents entamés en 2020 au sein du service Achats et plus spécifiquement de la cellule **Marchés publics**.

En effet, l'implémentation en situation réelle des procédures définies par le consultant DESIGN ENJEU a été finalisée. Cela a permis d'avoir un regard clair sur ce qui fonctionnait et ce qu'il fallait adapter. En corollaire à ceci, la mise à disposition de documents type à l'utilisation aussi bien interne qu'externe a permis de cadrer les actions menées et de permettre aux services clients de s'y retrouver. De plus, notre service est de plus en plus connu des demandeurs et ils s'adressent à nous lorsqu'ils sont face à des questions concernant les marchés publics.

Le gros travail de mutualisation se poursuit et la mise en ordre des anciens contrats hors marché également.

Parallèlement à cela, un tableau de planning rétroactif a été mis en place afin d'avoir un outil de gestion des délais et des indicateurs sur le montant des marchés passés au cours de l'année.

La construction d'une application Achat ALFRESCO en partenariat avec le CIRB s'est poursuivie au cours de l'année 2021. Ceci afin d'avoir un workflow de rédaction et de validation des documents de marchés publics, ainsi qu'un cadastre de tous les marchés publics passés au sein de la COCOF, y compris ceux sur simple facture acceptée.

Un autre chantier concerne SAP et plus spécifiquement l'étude et la mise en place pour 2022 d'un module demande d'achat et d'un module bon de commande en lien direct avec la partie Finances. Ceci dans l'optique d'une digitalisation des services toujours plus importante.

Conjointement à l'équipement IT du service Achats, les procédures de recrutement ont également débuté. Deux agents ont été recrutés au sein de la cellule Marchés publics ; une secrétaire et une rédactrice de marchés publics. Ce qui a permis d'augmenter le nombre de marchés publics traités.

A ce titre, et à côté de plus petits marchés publics, plusieurs gros marchés ont été finalisés comme celui de l'aménagement des ateliers de l'institut Émile Gryzon au bâtiment 3 du CERIA et du nettoyage des locaux. D'autres marchés conséquents ont été initiés tels que la maintenance des applications eSUB et HYGIE, l'aménagement de la nouvelle école Jules Verne, les voyages scolaires, la fourniture de mobilier de bureau, les vêtements de travail, les entretiens des ascenseurs, le contrôle périodique des détecteurs incendie et bien d'autres.

Ces quelques chantiers de travail ont malheureusement connu un frein en raison du contexte sanitaire si particulier de l'année 2021.

L'objectif principal est de respecter la législation sur les marchés publics et de mutualiser les achats en vue d'une meilleure gestion des deniers publics. Dans ce cadre, les agents du service se forment continuellement à la législation et aux pratiques des marchés publics.

De son côté, la cellule **Économat** a bien entendu poursuivi l'approvisionnement de matériel de prévention Covid-19. Ceci rentre dans la partie comptabilité extraordinaire qui permet des dépenses bien ciblées. Nous nous sommes également approvisionnés via la Centrale d'achats IRISCARE.

Outre les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, les appareils distributeurs de café, le catering, le matériel d'économat, le secteur Économat s'occupe également du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs avec lesquels une convention a été établie.

De plus, le secteur Économat se charge de lancer les marchés publics de faible montant par rapport à ses achats de fournitures diverses hors marchés actuels. Là aussi, un effort de mutualisation est intégré à la réflexion concernant les achats.

Perspectives 2022

Au cours de l'année 2022, le service Achats finalisera l'application Achat ALFRESCO et la déploiera dans toute l'administration de la COCOF. Une communication à chaque service sera effectuée afin d'expliquer le fonctionnement de cette application.

Le recrutement de nouveaux agents permettra d'accélérer le nombre de marchés publics passés par an.

Dans le contexte actuel de flambée des prix, l'adhésion à la centrale d'achats énergie de la Communauté Française fera l'objet d'une attention particulière. Un intérêt particulier sera également porté sur les marchés publics concernant les transports scolaires.

Enfin, un point d'effort sera toujours porté sur la mutualisation des marchés publics entre les différents sites de la COCOF. Il s'agit d'un gros défi chronophage mais indispensable au respect des lois sur les marchés publics ainsi que de la bonne gestion des deniers publics.

CELLULE TRANSITION

Label Entreprise Éco-dynamique, énergie, mobilité, jardins didactiques et alimentation durable constituent les champs d'actions de la cellule Transition. Si les actions sont bel et bien réalisées, la communication et la sensibilisation des agents et des usagers à leur sujet s'avèrent primordiales et a été renforcée via des animations et ateliers, des articles et des interventions dans différentes instances.

Le deuxième appel à projets « Associations en Transition », coordonné par la cellule Transition et à l'initiative de la Ministre-Présidente, a remporté autant de succès que le premier. Il permet à une vingtaine d'associations bruxelloises (retenues parmi 80 candidatures) de développer des initiatives socio-environnementales locales en 2021-2022.

Le maintien du télétravail une bonne partie du temps aura encore donné plus de sens aux rencontres et échanges en présentiel que furent les journées Transition et les journées Nourrir Bruxelles en septembre-octobre.

Réalizations et faits marquants 2021

Energie

Les différents chantiers d'isolation et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments en cours se poursuivent et s'enchaînent, principalement sur le campus du CERIA.

Plusieurs dossiers importants sont à l'étude dont l'installation d'une chaudière à cogénération pour la piscine du CERIA, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du site Palais ainsi que sur différents bâtiments du CERIA, à travers le projet SolarClick II notamment.

Les nouveaux projets en cours, tel que la construction d'une école secondaire à pédagogie active sur le campus du CERIA, ont pour objectif d'atteindre les standards énergétiques actuels et performants.

Le monitoring des consommations est l'une de nos priorités, par la mise en place d'une comptabilité énergétique performante et automatisée depuis 2020 dans tous les bâtiments de l'Enseignement. Le paramétrage des compteurs permettra un suivi précis des consommations.

Ces informations seront mises à profit dans la phase de programmation du projet PLAGE, entamée courant 2020.

Mobilité

Le renouvellement Plans des déplacements Entreprise (PDE) des sites Palais et CERIA ont révélé que les habitudes en matière de déplacement domicile-travail ont fortement évolué au cours des dernières années : l'utilisation de la voiture a fortement diminué alors que celle du vélo a fortement augmenté. La centaine de nouveaux emplacements couverts du CERIA et le parking vélos de l'esplanade de Palais, tous intensément utilisés, le démontre quotidiennement.

L'utilisation croissante des 6 vélos de service malgré la période Covid-19 a confirmé la nécessité de maintien, voire de renforcement de l'initiative.

Les activités vélo (ateliers de réparation, balades, tests de différents types de vélos) ont également remporté un immense succès. La participation au Bike Project d'une vingtaine d'agents ainsi que le projet ARES « Le CERIA à vélo » ont démontré l'importance d'un accompagnement de remise en selle.

L'achat de 3 nouveaux véhicules électriques initié en 2020 permettra de faire face à la diminution du parc de véhicules à moteur thermique, conformément à la zone basse émission mais surtout en vue de rationaliser l'usage des véhicules par les différents services.

L'importante étude Masterplan Canal CERIA a abouti à un rapport final orientant l'usage futur des espaces, favorisant les espaces naturels et les lieux de rencontre pour les piétons et les cyclistes tout en limitant les espaces dévolus aux véhicules automobiles. Cette étude a permis de trouver des consensus d'usages futurs entre les deux communautés.

Le chantier des nouvelles écoles a impliqué une forte limitation d'accès des voitures au campus. Des solutions alternatives avec le P+R CERIA ont été trouvées, avec pour conséquence un campus très apaisé.

Label Entreprise Éco-Dynamique

Les efforts fournis ont payé. La première étoile pour le site Palais a été obtenue haut la main. Forte de ce succès, la Commission communautaire française (COCOF) a dès lors entamé la même démarche pour le site du Meiboom, dès juillet 2020.

Espaces verts

Nouveaux aménagements, nombreuses plantations en pleine terre et dans les serres, les jardins du CERIA se renforcent tant sur les aspects

productifs que sur les dispositifs pédagogiques. Le savoir-faire d'un nouvel animateur-maraîcher allié aux compétences de la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB) ont permis à de nombreux élèves et étudiants de bénéficier d'activités pédagogiques sur site.

Un jeu « Concept légumes » imaginé par l'équipe et concrétisé grâce au support graphique de la COCOF a été largement valorisé auprès des différents partenaires que sont les instituts Émile Gryzon, Charles Gheude et la HELdB.

Le public s'est élargi grâce notamment à des activités organisées avec l'ADEPS et l'école Jules Vernes.

L'équipe des Jardins a travaillé en étroite collaboration avec la cellule Transition pour participer au festival « Nourrir Bruxelles ». De nombreux agents de l'administration ont eu l'occasion d'y participer. Le festival fut marqué par l'inauguration d'un rucher didactique (projet ARES) en présence de la Ministre-Présidente.

Perspectives 2022

Les résultats des projets initiés au cours des dernières années non seulement portent non seulement leurs fruits, mais encouragent la cellule Transition à poursuivre dans les directions choisies : renforcement des actions monitoring et réduction de consommation d'énergie, diminution des impacts environnementaux et labélisation, valorisation des espaces naturels. Toutefois, la communication et l'accompagnement au changement de comportements constituent des aspects importants pour maintenir et susciter l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs ainsi que des usagers.

CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

SITE CENTRAL

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles

Administration

contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

SITE MEIBOOM

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

SIPP

sipp@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

02/800.86.90

PMS 1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

02/800.86.00

PSE

02/800.86.27

Institut Lallemand

Rue du Meiboom, 16 - 1000 Bruxelles
sec.lallemand@spfb.edu.brussels - 02/513.60.93

SITE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Émile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

Institut Roger Lambion

sec.lambion@spfb.edu.brussels - 02/526.74.10

Institut Guilbert

sec.guilbert@spfb.edu.brussels - 02/526.75.40

ÉSAC - École supérieure des Arts du Cirque

sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00

HElDB - Haute École Lucia De Brouckère

secretariat.helddb@cnldb.be - 02/526.79.00

CETA (Centre de Technologies avancées) - Bâtiment 10

ajonas@spfb.edu.brussels - 02/526.74.64

LABIRIS - Service de Recherche

acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92

Auditorium Jacques Brel

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 - 1070 Bruxelles

02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel Campus du CERIA

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles

infocdpdma@ccf.brussels - 02/242.61.22

AUTRES SITES

Internat Autonome CERIA

Avenue J. de la Hoese, 80 - 1080 Bruxelles

sec.internat@spfb.edu.brussels - 02/412.58.02

Institut Redouté-Peiffer

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles

sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels - 02/526.75.00

Institut Alexandre Herlin

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe

sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60

Institut Charles Gheude

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles

sec.gheude@spfb.edu.brussels - 02/512.41.94

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)

Rue de la Croix, 40 - 1050 Bruxelles

secretariat@ispb-bruxelles.org - 02/644.57.47

CEFA du CERIA

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles - 02/800.82.06

ABRÉVIATIONS

A

AB : Allocation de base
ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail
ACCF : Assemblée de la Commission communautaire française
ACS : Agent contractuel subventionné
Actiris : Organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale
AEF-Europe : Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en charge de la partie éducation et formation du programme Erasmus+
AF : Accueil familial
AICS : Auteurs d'infractions à caractère sexuel
ALC : Annoncer la Couleur
Alfresco : Système de gestion de contenu Software
ANM : Accord non marchand
ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
ARFB : Association royale des Anciens étudiants de l'institut des Industries de fermentation de Bruxelles
ASEB : Association pour la solidarité étudiante en Belgique
ATL : Accueil Temps Libre
AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité

B

BAPA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants
BET : Bien-être au travail

BF : Bruxelles Formation
BIFFF : Brussels International Film Fantastic and Fantaisy
Bon : Bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique
BRIFF : Brussels International Film Festival

C

CAB : Centre d'Appui bruxellois
CADEQ : Cellule accompagnement de la démarche qualitative
CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques
CAP : Contrat d'adaptation professionnelle
CAPAES : Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur
CASG : Centre d'action sociale globale
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique
CCB-BET : Comités de Concertation de Base – Bien-être au travail
CCP : Certificat de compétence professionnelle
CCD : Contrat de travail à durée déterminée
CDI : Contrat de travail à durée indéterminée
CE : Crédit d'engagement
CEASE : Compagnies in Europe Associated to End Gender-Based Violence
CEDD : Coordination des écoles de devoirs
CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance
CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques
CESS : Certificat d'Enseignement secondaire supérieur
CF : Centre financier

CF : Communauté française
CFAF : Centre de formation d'aides familiaux
CFC : Cadre francophone des certifications
CGPD : Cellule Générale Politique Drogues
CH : Centre d'hébergement
CHA : Centre d'hébergement pour adultes
CHE : Centre d'hébergement pour enfants
CIRB : Centre d'informatique de la Région bruxelloise
CJ : Centre de jour
CJA : Centre de jour pour adultes
CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés
CJE : Centre de jour pour enfants
CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés
CL : Crédit de liquidation
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire
CNS : Comité National de Sécurité
COCOBA : Comité de concertation de base
COCOF : Commission communautaire française
COCOM : Commission communautaire commune
CoEn : Coordination et encadrement
COHEZIO : Service Externe de prévention et de protection au travail
COOVI : Pendant flamand de CERIA
COPROFOR : Commission de profil de formation
CPAS : Centre public d'action sociale
CPF : Centre de planning familial
CPMS : Centre psycho-médico-social
CPS : Centre de Prévention du suicide
CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale
CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes
CREDASC : Centre régional pour le développement de l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté
CSC : Comité supérieur de concertation

CST : Covid Safe Ticket ou Pass sanitaire européen
CVDC : Centre de validation des compétences

D

DA : Direction d'administration
DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées, également dénommée Service PHARE
DARH : Direction d'administration des Ressources humaines
DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants
DEQ : Démarche d'évaluation qualitative
DEP : Descente d'eau pluviale
DOA : Degré d'observation autonome

E

ECM : Éducation à la citoyenneté mondiale
EPI : Équipier de première Intervention
ESAC : École supérieure des arts du cirque
ETA : Entreprise de travail adapté
ETP : Équivalent temps plein
EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

F

FÉBISP : Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion
FEBRAP : Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté
FEDITO : Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes
FIPI : Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

FLE : Française Langue étrangère
FSE : Fonds social européen
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois
GHs : Glycosides hydrolases
GT : Groupe de travail
GT/IKW : Groupe de travail inter-cabinets «Task force on Mental Health care»

H

HELdB : Haute École Lucia de Brouckère

I

IBSA : Institut bruxellois de statistique et d'analyse
IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME
IF-IC : Instituut voor Functieclassificatie – Institut de classification de fonction
IFIC : Nom de la méthode de classification de fonctions développée par l'asbl du même nom IF-IC créée en 2002 par les partenaires sociaux du secteur de la santé CP 330
IHP : Initiative d'habitation protégée
INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
Iriscare : Organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire bruxellois ou Administration bruxelloise pour la Santé, l'Aide aux personnes, l'Aide familiale et les Allocations familiales
IRP : Institut Redouté-Peiffer
ISELP : Institut supérieur pour l'Etude du Langage plastique

ISPB : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale
ISP : Insertion socio-professionnelle
IST : Infection sexuellement transmissible

K

KPI : Key Performance Indicateur (Indicateurs clés de performance)

L

LBSM : Ligue bruxelloise pour la santé mentale
LEED : Label Entreprise Éco-Dynamique

M

MA : Maison d'accueil
MCFC : Maison de la Commission française de la Culture
MDLF : Maison de la Francité
MM : Maison médicale
Muntpunt : Bibliothèque - Maison de l'information - Point de rencontre et lieu d'étude

N

NEETS : Not in Education, Employment or Training
NM : Non marchand
NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle
OITS : Organisation internationale du tourisme social
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONE : Office de la naissance et de l'enfance

P

PACT : Service de participation par des activités collectives
PH-AH : Personnes handicapées - Accueil et hébergement
PH-AI : Personnes handicapées - Aide à l'intégration
PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherchée, officiellement : DAPH
PFB : Parlement francophone bruxellois, officiellement Assemblée de la Commission communautaire française
PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique
PMB : Logiciel libre et open source sous licence CeCILL, développé en continu par l'entreprise PMB Services
PO : Pouvoir organisateur
PROM : Fonction de promotion et de sélection
PSE : Promotion de la Santé à l'École
PSSI : Plan social santé intégré

R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation
RAT : Réseau d'Aide aux Toxicomanes
RBC : Région de Bruxelles-Capitale
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RH : Ressources humaines
RW : Région wallonne

S

SA : Service d'accompagnement
SACA : Service à comptabilité autonome
SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
SAD : Service d'aide à domicile
SAES : Service d'appui aux établissements scolaires

SAF : Service d'accueil familial

SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle

SAH : Service d'accueil et d'hébergement

SAI : Service d'aides à l'Intégration

Sampas : Service d'accompagnement Mobile - Promotion de l'accès aux soins

SAP : Système, Anwendungen und Produkte in der Datenverarbeitung. Il s'agit du logiciel de gestion de la COCOF. Il est qualifié de prologiciel, car il peut englober de multiples aspects de la gestion d'entreprise (comptabilité, budget, achat, RH...)

SAPC : Service Administration du personnel et des carrières

SAT : Service actif en toxicomanie

Sciensano : Institut scientifique fédéral belge de santé publique

SCI : Service Contrôle interne

SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration

SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (Cohezio)

SFMQ : Service francophone des métiers et des qualifications

SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes

SGES : Service de la gestion et de l'entretien des sites

SIID : Service Initiatives, Information et Documentation

SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail

SIRH : Système intégré de gestion des ressources humaines

SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie

SLI : Service de loisirs inclusifs

SM : Santé mentale

SPFF : Service public fédéral des Finances

SPI : Service Prestations Individuelles

SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats

SPOC : Single point of contact (point de contact)

SPW : Service public de Wallonie

SPWIAS : Service public de Wallonie intérieur et Action sociale

SRH : Service Ressources humaines

SSAUS : Service de soutien aux activités d'utilité sociale
SSM : Service de Santé mentale
Steunpunt Vrijwilligerswerk Brussels : Centre de soutien au travail bénévole

T

TFE : Travail de fin d'études

U

UAA : Unité d'acquis d'apprentissage
ULB : Université Libre de Bruxelles
ULiège : Université de Liège
UNIA : Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UPS : Uninterruptible Power Supply (Alimentation sans interruption ou ASI)

V

VDC : Validation des Compétences
VG : Vlaamse Gemeenschap (Communauté flamande)

RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2021 de la Commission communautaire française : Une institution francophone au service des Bruxelloises et des Bruxellois »

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Comité d'accompagnement :

Maxime De Graef, Nathalie Lambert, Mylène Laurant, Florence Legrand, Juan Emilio Martinez, Pascale Pensis et Aurore Vaes.

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agents des services du Collège de la Commission communautaire française. Chaque auteur est responsable du contenu de son texte.

Coordination : Marlène Christoyannis

Photographie : Adobe Stock

Mise en page, graphisme et impression : www.tango-grafix.be

Dépôt légal : D/2022/2239/1

Éditeur responsable : Bernadette Lambrechts, Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles.

ANNEXE

Administratrice générale

- Service du Secrétariat général
- Service de l'Inspection
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.)
- Service Juridique
- Service du Contrôle interne
- Direction d'administration des Ressources humaines
 - Cellule du développement des compétences professionnelles
 - Cellule de gestion documentaire et informatique
 - Service de l'Administration du personnel et des carrières
 - Service des Ressources humaines
- Direction d'administration des Affaires budgétaires et patrimoniales
 - Service budget, comptabilité et trésorerie
 - Service Patrimoine, infrastructures et gestion des bâtiments
 - Service des achats
- Direction d'administration des Affaires culturelles et du Sport
 - Service des Affaires culturelles générales
 - Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport
- Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
 - Cellule prospective
 - Cellule grande dépendance
 - Cellule comptabilité
 - Etoile polaire
 - Service des Prestations individuelles
 - Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration
 - Service de l'Accueil et de l'Hébergement
 - Service initiatives, information et documentation

- Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
 - Cellule stratégique
 - Service de l'Enseignement
 - Service d'appui aux établissements scolaires
 - Service de recherches (LABIRIS)
 - Service de la Formation professionnelle
 - Service du Transport scolaire
 - Service de gestion et d'entretien des sites
- Direction d'administration des Affaires sociales et de la Santé
 - Service de la Santé
 - Service des Affaires sociales
 - Service de la Cohésion sociale

Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018



Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

